



HAL
open science

**Ascendance et descendance des époux Jean Claude
Bouillard et Marie Thérèse Peuquet : illustration d'une
vie rurale en campagne belfortaine [version sans
contemporains]**

Claude Antonelli

► **To cite this version:**

Claude Antonelli. Ascendance et descendance des époux Jean Claude Bouillard et Marie Thérèse Peuquet : illustration d'une vie rurale en campagne belfortaine [version sans contemporains]. Histoire. 2023. dumas-04578598

HAL Id: dumas-04578598

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04578598>

Submitted on 17 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Année universitaire 2022-2023

Ascendance et descendance des époux

Jean Claude BOUILLARD et Marie Thérèse PEUQUET



Illustration d'une vie rurale en campagne belfortaine

(Version sans contemporains)

Par **Claude ANTONELLI**

Sous la direction de **Stéphane COSSON**

Mémoire de Diplôme Universitaire « Histoire et généalogie des familles »

Formation à distance au sein de l'Université de Nîmes

Je, soussignée Claude ANTONELLI certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Remerciements

Je remercie les professeurs de l'Université de Nîmes pour cette année universitaire source d'apprentissages et notamment Monsieur Cosson pour sa disponibilité lors de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie les étudiants de ma promotion et tout particulièrement l'équipe « de Gueules et d'Or » composée d'Alice, Aurélie, Candice, Chloé, Delphine, Elisabeth, Gaëlle, Isolde, Karine, Kitty, Lucille, Marie, Natacha, et Sabrina, pour leur bonne humeur et leur esprit de solidarité sans faille. Chloé est notamment devenue une amie au fil des mois et a été pour moi une véritable soupape de décompression !

Je remercie également l'association « *Toute une histoire* » de Meroux-Moval qui m'a accueillie chaleureusement.

Je remercie toutes les personnes, particuliers ou professionnels, qui ont aiguisé année après année, mon intérêt pour la généalogie. Je pense notamment à toutes mes branches familiales, connues ou restant à découvrir, qui sont mes sources inépuisables d'inspiration et de motivation à poursuivre mes recherches.

Enfin, je remercie Mehdi, mon conjoint, pour son soutien à toute épreuve.

TABLE DES MATIERES

CONSIGNES.....	1
METHODOLOGIE SUIVIE	2
INTRODUCTION	4
1^{ère} partie – Moval d’hier à aujourd’hui	6
I. Bref historique de l’Alsace et du Territoire de Belfort	6
II. Moval d’hier à aujourd’hui.....	9
A. Moval d’hier	9
B. Moval de 1836 à 1936	12
1) Répartition de la population	13
2) Origine de la population	13
3) Religion	13
4) Activité professionnelle	13
5) Santé.....	13
6) Scolarisation	14
C. Moval d’aujourd’hui	15
III. Quelques notions d’héraldique	17
IV. La vie au hameau.....	19
A. Bâtiments, monuments et infrastructures.....	19
1) L’église Saint Nicolas	19
2) Le calvaire.....	20
3) La vierge	20
4) Le lavoir	21
5) L’ouvrage militaire.....	21
6) La gare TGV.....	21
7) La valse des Mairies.....	22
B. Activité économique principale au temps jadis : l’agriculture.....	24
2^{ème} partie – Unis pour la vie	25
I. Le mariage de Marie Thérèse et Jean Claude.....	25
A. La publication des bans.....	25
B. Le grand jour	27
1) Le mariage civil	27
2) Le mariage religieux	30

C. La vie maritale	30
II. Jean Claude BOUILLARD	30
A. Naissance et décès	30
B. Fratrie	33
C. La vie en actes de Jean Claude	35
1) Son patrimoine	35
2) Sa succession	36
III. Marie Thérèse PEUQUET	37
A. Naissance et décès	37
B. Fratrie	39
C. La vie en actes de Marie Thérèse	40
3^{ème} partie – Ascendance et immuabilité	42
I. 1^{ère} génération ascendante : les parents des mariés	42
A. Pour la mariée : François PEUQUET et Marie FLEURY	42
1) François PEUQUET	42
a) Identité	42
b) Fratrie	43
2) Marie FLEURY	44
a) Identité et succession	44
b) Fratries	45
b.1) Sa fratrie germaine	45
b.2) Son quasi-frère	45
b.3) Sa fratrie utérine	46
B. Pour le marié : Jean Baptiste BOUILLARD et Marie Anne GUERNEY	46
1) Jean Baptiste BOUILLARD	48
a) Identité et patrimoine	48
b) Fratrie	49
2) Marie Anne GUERNEY	50
a) Identité et mortelle omission	50
b) Fratrie	53
II. 2^{ème} génération ascendante : les grands-parents des mariés	54
A. Pour la mariée : Jacques FLEURY et Marie Anne PIERSON	54
B. Pour la mariée : Georges PEUQUET et Marie Anne PEICHEUR	55
C. Pour le marié : Claude Etienne BOUILLARD et Jeanne Marie CLERC	55
1) Claude Etienne BOUILLARD	56
a) Identité	56

b) Fratrie	57
2) Jeanne Marie CLERC	58
a) Identité	58
b) Fratrie	59
D. Pour le marié : Jeanne ROSSELOT et Jean Pierre GUERNEY.....	59
III. 3^{ème} génération ascendante : les arrière-grands-parents.....	60
A. Marie BECHAUD et Jean Nicolas CLERC	60
B. Marie Barbe JACQUES et Etienne Pierre BOUILLARD.....	60
1) Etienne Pierre (ou Pierre Etienne) BOUILLARD.....	61
a) Identité	61
b) Fratries	62
b.1) sa fratrie germaine	62
b.2) sa fratrie consanguine.....	62
b.3) son frère utérin illégitime.....	63
b.4) ses quasis-frères et sœurs.....	64
c) Un conflit autour du pain tranché par la justice.....	65
2) Marie Barbe JACQUES	67
IV. 4^{ème} génération ascendante : Judith ROSSELOT et Jean Pierre BOUILLARD	68
A. Jean Pierre BOUILLARD	68
1) Identité	68
2) Son second mariage	68
3) Monsieur le maire au sein de la communauté rurale à l'époque moderne	69
B. Judith ROSSELOT	70
V. 5^{ème} génération ascendante : Catherine LOPINAT et Jean François BOUILLARD	70
A. Jean François BOUILLARD.....	71
B. Catherine LOPINAT	71
VI. 6^{ème} génération ascendante : l'incertitude	72
4^{ème} partie – Descendance et transmission	73
I. 1^{ère} génération descendante : les enfants	73
A. Victor BOUILLARD	73
B. Jacques BOUILLARD.....	74
C. Un enfant né sans vie BOUILLARD.....	75
D. Marguerite Joséphine BOUILLARD	75
E. Emile BOUILLARD	75
F. Célestin BOUILLARD.....	76
1) Identité	76

2) 1866 : son parcours militaire.....	76
3) 1879 : le début de la vie de famille	77
4) La vie en actes de Célestin.....	78
5) Les orphelins de Catherine et Célestin.....	80
G. Emile BOUILLARD	81
H. Joséphine BOUILLARD	81
I. Marie Justine BOUILLARD.....	82
J. Jacques Eugène BOUILLARD	83
K. Jacques Emile BOUILLARD	83
1) Identité	83
2) 1873 : son parcours militaire.....	83
3) La fin d'Emile	84
II. 2^{ème} génération descendante : les petits-enfants	86
A. Emile Alphonse Joseph BOUILLARD (1880 – 1946)	87
1) Identité	87
2) 1900 : son parcours militaire.....	88
3) Monsieur le maire	88
4) 1911 : la vie maritale	89
B. Marie BOUILLARD.....	90
C. Marie Philomène BOUILLARD (1882-1965).....	91
1) Identité	91
2) Marie Philomène et Gustave Joseph.....	91
3) La fin de Marie Philomène et de Gustave Joseph	94
III. 3^{ème} génération descendante : les arrière-petits-enfants.....	94
A. Henriette BESANÇON	95
B. Marie Sidonie BESANÇON	96
C. Julien BESANÇON.....	97
1) Identité	97
2) 1939 : son parcours militaire.....	98
3) Aline et Julien	99
CONCLUSION	102
BIBLIOGRAPHIE.....	104
ANNEXES.....	105

LISTE DES ABREVIATIONS

AD90 :	Archives départementales du Territoire de Belfort
BMS :	Baptêmes – Mariages – Sépultures
NDM :	Naissances – Décès – Mariages
TD :	Tables Décennales
TSA :	Tables des Successions et Absences

CONSIGNES

Dans le cadre du diplôme universitaire « Histoire et généalogie des familles » de l'Université de Nîmes, après un premier semestre consacré aux cours théoriques, le second semestre a pour objectif de mettre en pratique les acquis de ces enseignements, par la production d'un mémoire répondant à un cahier des charges précis.

En effet, la consigne de départ pour la rédaction de ce mémoire est de choisir un couple s'étant marié entre 1833 et 1842, qu'il soit issu de sa propre généalogie ou non. Une fois le couple choisi et présenté, il conviendra de le présenter, ainsi que les frères et sœurs de chacun des époux.

Concernant la descendance de ce couple, il conviendra de choisir un enfant du couple, le présenter ainsi que ses enfants, son conjoint, la fratrie et les parents de son conjoint. Puis, l'on continuera ainsi en employant le même schéma en descendant la lignée le plus bas possible, en tenant compte des restrictions éventuelles liées à la communicabilité des archives et aux contemporains.

Concernant l'ascendance du couple, il conviendra d'abord de présenter leurs frères et sœurs, ainsi que leurs parents. Ensuite, il faudra choisir un individu parental du couple principal et de remonter sa branche, en présentant du mieux possible le parent choisi, ses enfants, son conjoint, ainsi que la fratrie et les parents du conjoint. Puis, l'on continuera ainsi en employant le même schéma en remontant la lignée le plus haut possible.

Par ailleurs, il conviendra également de présenter l'environnement géographique et notamment la commune du lieu de vie du couple principal à partir du XVIème siècle.

Afin de redonner de la chair aux individus étudiés, il est attendu une certaine diversité dans les sources utilisées. Outre des actes d'état civil d'archives religieuses, sont notamment attendus des documents issus du cadastre, du recensement, du notariat, de l'armée, des hypothèques et des successions.

Il est par ailleurs précisé que seuls les documents les plus importants seront directement intégrés et transcrits dans le corps du mémoire. Néanmoins, tous les documents utilisés ou cités seront référencés.

Les consignes ayant été précisées, nous allons désormais nous attarder sur la méthodologie employée.

METHODOLOGIE SUIVIE

Ayant pris connaissance des attendus présentés précédemment sur le contenu du mémoire, j'ai tout d'abord longuement réfléchi au choix du couple principal, en tenant compte de critères multiples que je présenterai plus en détail en introduction du présent mémoire.

Concernant la méthodologie employée et le contenu du mémoire, j'ai tout d'abord cherché les actes d'état civil et/ou religieux du couple principal et me suis appuyée sur ces éléments pour retrouver peu à peu l'ascendance puis la descendance dudit couple.

En effet, les actes civils ou religieux tels que les actes de mariage, baptême ou naissance, décès ou sépulture, sont des sources précieuses pour le généalogiste, car en fournissant les informations propres à l'individu dont il est question, elles fournissent généralement des informations complémentaires, tels que le nom des parents de l'individu, d'un frère ou d'une sœur, une situation maritale, un lieu de vie etc. En suivant ce schéma méthodologique, je me suis tout d'abord évertuée à remonter l'ascendance du couple, en me focalisant plus particulièrement sur le marié.

J'ai ensuite tenté de retracer la descendance du couple principal, en choisissant, conformément aux consignes données, un enfant à chaque génération. Il est néanmoins précisé que j'ai parfois cherché des informations complémentaires sur un second descendant, sur lequel des informations pertinentes étaient disponibles.

Une fois l'ascendance et descendance globalement retracée, j'ai cherché les collatéraux c'est-à-dire la fratrie des individus principaux de l'arbre généalogique.

Enfin, j'ai cherché en parallèle de mes recherches purement généalogiques, des informations sur la commune d'habitation du couple principal, en me basant tant sur des informations disponibles sur internet qu'en me rendant en bibliothèques et archives.

D'ailleurs, il est important de préciser qu'une majeure partie de mes recherches s'est effectuée à distance, grâce aux informations disponibles en ligne. J'ai également écrit tant par mail que par courrier aux différents organismes susceptibles de me fournir un document pertinent. Cela a grandement facilité mon travail, dans la mesure où je disposais d'un temps très limité et généralement en dehors des heures d'ouverture habituelles de bureau pour effectuer mes recherches.

Je me suis également rapprochée de différentes associations et notamment de l'association « Toute une histoire » qui m'a conviée à une de leurs réunions mensuelles afin que je présente mon projet de mémoire. Cela m'a permis de rencontrer deux personnes en particulier, qui m'ont fourni des informations et des documents que l'on retrouvera dans ce mémoire.

Ensuite, après avoir construit l'arbre du mieux possible, et afin de donner de la chair aux individus principaux pour tenter d'effleurer un aspect de leur vie à un instant donné, je me suis rendue aux Archives Départementales du Territoire de Belfort à plusieurs reprises afin de dénicher des documents complémentaires variés non numérisés et/ou uniquement consultables en salle de lecture.

Enfin, je me suis rendue à plusieurs reprises sur les lieux de vie du couple marié afin de mieux cerner l'environnement d'hier et d'aujourd'hui.

Concernant la rédaction en elle-même, il est à préciser que n'ayant jamais réalisé un travail généalogique de cette nature, et afin d'optimiser au mieux mon temps j'ai fait le choix de rédiger mes notes sous la forme d'un carnet de bord, lequel a évolué au fur et à mesure de mes avancées, jusqu'à constituer le présent mémoire.

Il semble également utile de rappeler que l'orthographe des prénoms et noms de nos aïeux a longtemps été fluctuante et n'était pas figée dans le marbre comme c'est actuellement le cas. Aussi, dans un souci de clarté, je fais le choix rédactionnel d'opter pour une seule et même orthographe unifiée des prénoms et noms en retenant la plus courante et récente. Les noms des personnes apparaissant dans l'arbre généalogiques seront écrits en majuscules.

Ayant présenté les consignes et la méthodologie retenue, nous allons désormais pouvoir entrer dans le fond du sujet.

INTRODUCTION

Au regard du cahier des charges présenté précédemment et n'ayant jamais réalisé un travail de cette nature, il m'est apparu important de privilégier la proximité des Archives Départementales auxquelles j'allais devoir me confronter afin de pouvoir m'y rendre le plus souvent possible, au fil de mes besoins, échecs, et découvertes.

C'est dans ces conditions que le choix du couple principal à étudier, a d'abord été soumis à un critère purement géographique. Vivant en Alsace qui n'est pas ma région d'origine, j'ai donc envisagé de choisir un couple au hasard, ayant vécu dans ma commune actuelle de résidence.

Néanmoins, après avoir pris contact avec les archives municipales de ladite commune, il s'est avéré que la démarche risquait d'être compliquée car les archives disponibles, en particulier en matière d'état civil étaient particulièrement lacunaires.

J'ai alors élargi mon champ géographique, en choisissant une grande commune haut-rhinoise, limitrophe à mon lieu de résidence, mais encore une fois, l'archiviste de ma commune m'a invitée à la prudence, en me signalant plusieurs difficultés dont il convenait de tenir compte.

En effet, au regard de l'histoire mouvementée de Mulhouse, les archives peuvent se retrouver éparpillées entre la France, l'Allemagne et la Suisse. De fait, les documents sont susceptibles d'être rédigés en diverses langues : français, allemand, ou encore dialectes, outre une paléographie allemande susceptible de compliquer significativement ma bonne compréhension des actes. Enfin et surtout, un projet de reclassement et déplacement des archives étant en cours, plusieurs sources étaient susceptibles de ne pas être disponibles pendant une durée indéterminée.

J'ai alors de nouveau élargi le périmètre géographique et me suis intéressée au Territoire de Belfort, lequel semblait être la meilleure solution d'un point de vue pratique.

Effectivement, ce département jouxtant mon département de résidence, il demeurerait facilement accessible. En outre, les difficultés liées à la langue employée ainsi qu'à la paléographie sont moindres par rapport à celles nettement prévisibles dans le Haut-Rhin.

Or, j'avais appris au détour d'une conversation familiale récente que l'une de mes branches généalogiques comportait des attaches belfortaines. Afin de vérifier la légende familiale, j'ai donc entrepris très succinctement un petit arbre généalogique de la fameuse lignée afin de

vérifier si les informations transmises oralement dans ma famille sont justes, et trouver le couple d'ancêtres pouvant correspondre aux critères de recherche de ce mémoire.

Ainsi, j'ai découvert que la légende était fondée ! Pour autant, sur les quelques individus de ma lignée directe originaires du Territoire de Belfort au XIX^{ème} siècle, aucun ne correspondait à mon besoin, puisqu'il s'agissait soit d'une fille-mère, soit de couples mariés en dehors de la période fixée entre 1833 et 1842.

Je décide alors de rechercher directement dans les fratries de l'un de ces individus dont le nom de famille est BOUILLARD, dans l'espoir de trouver un frère ou une sœur remplissant les critères requis. Je relève trois individus potentiels à étudier : Jean Claude, Etienne, et Marie Anne.

C'est dans ces conditions que je décide, sans autre raison que l'instinct et en accord avec mon directeur de mémoire, d'étudier Jean Claude BOUILLARD, dont je ne sais alors rien, si ce n'est ses date et lieu de mariage, ainsi que l'identité de son épouse, Marie Thérèse PEUQUET.

Ainsi, nous allons avant toute chose présenter le lieu de résidence de ce couple. Nous nous attacherons ensuite à découvrir ledit couple, puis à étudier son ascendance et enfin sa descendance.

1^{ère} partie – Moval d’hier à aujourd’hui

Au fil du mémoire, nous allons découvrir que le couple principal étudié a décidé de s’installer dans la commune dans laquelle il s’est marié, c’est-à-dire Moval.

Nous ferons d’abord un rapide historique de cette commune avant de faire un point sur les armoiries locales, puis nous terminerons par une présentation de la vie locale à l’époque de notre couple marié.

I. Bref historique de l’Alsace et du Territoire de Belfort

Comme nous allons le découvrir tout au fil du mémoire, le couple s’installe dans la commune de Moval en 1835. A cette époque, Moval dépend de l’arrondissement de Belfort et fait partie du département du Haut-Rhin en Alsace, laquelle est alors française.

Cependant, il convient de rappeler le statut particulier de l’Alsace, située aux confins de plusieurs frontières et l’exposant durant des siècles à des périodes de troubles : guerres de territoire, de conquête et de religion n’ont pas épargné cette zone géographique. Ces différentes périodes et les contacts entre diverses populations ont marqué durablement l’Alsace qui revendique encore aujourd’hui ses particularités notamment linguistiques et religieuses.

En effet, l’Alsace est le théâtre de nombreux conflits sur toute la période du Moyen-âge et change de nationalité au fil des victoires et défaites armées.

A la fin de la guerre de trente ans, l’Alsace (incluant notamment Belfort), revient sous domination française et son statut de province appartenant au royaume de France est acté par le traité de paix de Westphalie le 24 octobre 1648¹.

La période de paix fût de courte durée puisqu’en 1673 une nouvelle guerre est amorcée contre Louis XIV par une alliance entre l’empereur d’Allemagne et le roi d’Espagne. Malgré une défense courageuse, l’Alsace est envahie². Les combats se poursuivent sans relâche mais la région reste relativement préservée, ce qui contribuera au développement de sa prospérité.

¹ KAEPELIN Rodolphe, Histoire de l’Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.159

² KAEPELIN Rodolphe, Histoire de l’Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.165

Après 1789, l'Alsace est divisée en deux départements : le Haut-Rhin et le Bas-Rhin³. Belfort devient alors un chef-lieu du district du Haut-Rhin⁴.

Le 17 février 1800 (ou 28 pluviôse an VIII), sous l'impulsion de Napoléon Bonaparte, les districts sont remplacés par les arrondissements et Belfort se mue en sous-préfecture du Haut-Rhin⁵.

Au début du XIX^{ème} siècle, de nouvelles invasions allemandes vont faire perdre une partie des territoires alsaciens⁶.

En 1830, une nouvelle révolution (intérieure cette fois) éclate en France, car le peuple est attaché aux avancées et acquis sociaux issus de 1789 et tient à ce que ceux-ci soient respectés et maintenus. Ce mouvement populaire fût particulièrement suivi en Alsace⁷.

En 1848, la seconde République française est créée. C'est également l'année pendant laquelle l'Alsace fête joyeusement ses 200 ans de retour à la France⁸.

A la fin du XIX^{ème} siècle la France et particulièrement l'Alsace constituent un terreau fertile pour le progrès et le développement tant économique que démographique⁹.

Il est d'ailleurs à noter que les deux départements alsaciens, sont bien développés et à ce à plusieurs niveaux¹⁰.

En premier lieu, les enfants ont accès à l'école et sont instruits même dans les milieux ruraux. De plus, les techniques agricoles utilisées dans la région sont parmi les plus avancées : vignes et cultures et autres exploitations de la terre y sont fructueuses. En parallèle l'industrie, telle que l'industrie textile à Mulhouse contribue au rayonnement économique de la région.

³ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.172

⁴ <https://archives.territoiredebelfort.fr/page/une-breve-histoire-du-territoire>

⁵ <https://archives.territoiredebelfort.fr/page/une-breve-histoire-du-territoire>

⁶ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.176

⁷ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.180-181

⁸ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.183

⁹ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.186

¹⁰ KAEPPÉLIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.196-199

NOUVELLES DE BELFORT
(*Dépêche suisse.*)
Berne, 4 novembre.
Une dépêche adressée de Porrentruy par le colonel Tronchin au département militaire fédéral, ce matin à 10 heures, porte que l'investissement de Belfort par les troupes allemandes a eu lieu; celles-ci occupent fortement les villages de Sévenans, Moval etc., et une vigoureuse canonnade a été dirigée contre le fort de la Justice.
Delle et les villages français de la frontière sont remplis de francs-tireurs et de mobiles en désordre, et il continue à arriver de nombreux fugitifs sur le territoire suisse.
Hier a eu lieu à Damvant, une alerte qui a nécessité une marche en avant de l'alle droite du bataillon (Fribourg) n° 56.
Des mobiles et le 45^e de ligne français ont été repoussés par les troupes allemandes en deçà de Montbéliard.
Les bureaux de douane français de Blamont et Villars-lès-Blamont ont été évacués hier.
Les éclaireurs allemands sont arrivés à Hermoncourt.
Damvant, Grandfontaine et Fahy sont occupés par les troupes suisses.
Porrentruy, 4 novembre.
Belfort est cerné depuis hier. Un bombardement partiel a commencé.

Toutefois en 1870 la guerre franco-prussienne conduit la France à essayer un certain nombre de défaites militaires et un siège commence.

Le peuple se défend, mais l'Alsace est finalement envahie une fois de plus par les troupes allemandes.

Les villes se rendent les unes après les autres, sauf Belfort qui lutte sans relâche contre le siège jusqu'à l'armistice.

*Presse - Nouvelles de Belfort*¹¹

C'est à cette résistance que l'œuvre du Lion de Belfort, monument de plusieurs mètres de hauteur, réalisé par Frédéric-Auguste Bartholdi entre rend hommage¹².



*Lion de Belfort*¹³

En 1871, en signant le traité de Francfort le 10 mai¹⁴, la France finit par céder une partie de la Lorraine ainsi que l'Alsace à l'Allemagne.

¹¹ Le Journal des dépêches de Tours, de Suisse, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie – 6 novembre 1870 (p.1/2) – Retronews

¹² <https://musees.belfort.fr/citadelle/le-lion-de-bartholdi/la-sculpture-1168.html>
<https://www.belfort-tourisme.com/decouvrir/fier-detre-terrifortain/notre-histoire/>

¹³ Frédéric-Auguste Bartholdi, le Lion de Belfort devant la Citadelle de Belfort – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

¹⁴ VOGLER Bernard, Histoire de l'Alsace, éditions Ouest-France, Rennes, 2002, p. 42.

Seule Belfort reste française¹⁵, ainsi que 105 communes dépendant de son arrondissement dont Moval, résistent à l'annexion¹⁶, de sorte que des alsaciens font le choix douloureux de déménager afin de rester français.

A compter de cette date, la scission entre Belfort et les autres villes alsaciennes est consommée.

En effet, bien que l'Alsace redevienne française à l'issue de la première guerre mondiale, les 106 communes demeurées françaises ne peuvent pas être réintégrées au département du Haut-Rhin, en raison de différences d'ordres linguistique et législatif trop importantes. C'est dans ces conditions qu'est finalement créé le Territoire de Belfort par décret du 18 février 1922¹⁷, devenant ainsi le 90^{ème} département français et actant la rupture administrative avec le Haut-Rhin. Le Territoire de Belfort appartient désormais à la région Bourgogne-Franche-Comté.

Encore de nos jours, le Territoire de Belfort demeure marqué par son agriculture, laquelle représente quasiment un tiers de sa surface, soit environ 20 000 hectares, exploités par quelques 200 exploitants agricoles dans les différents domaines agricoles que sont les céréales, les fruits, les légumes et l'élevage, comme le bœuf ou le porc, en passant par le cerf et les escargots, spécialité culinaire bourguignonne¹⁸ !

II. Moval d'hier à aujourd'hui

A. Moval d'hier

Comme indiqué précédemment, la petite commune de Moval, indépendamment des péripéties de l'histoire, est demeurée française depuis de très nombreux siècles. Cela ressort d'ailleurs des documents d'archives consultés et utilisés dans le cadre ce mémoire, lesquels sont rédigés en français ou en latin, mais jamais en allemand ni en dialecte alsacien.

Outre l'Allemagne, Moval est également proche de la Suisse.

¹⁵KAEPPELIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019, p.204-205.

¹⁶ <https://archives.territoiredebelfort.fr/page/une-breve-histoire-du-territoire>

¹⁷ <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actualites/Centenaire-du-Territoire-de-Belfort/L-histoire>

¹⁸ <https://www.agrilocal90.fr>

Or, comme toute commune proche d'une frontière, Moval a parfois été le théâtre d'échanges musclés entre contrebandiers et douaniers, comme en atteste l'extrait de journal ci-dessous daté de mai 1842.

— Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, deux préposés de douanes ont arrêté sur le territoire de la commune de Moval, frontière suisse, un individu porteur d'un ballot renfermant des tissus de coton et une boîte de cigares provenant de l'étranger.

Le lendemain, les deux douaniers conduisaient le délinquant à la gendarmerie de Delle, lorsqu'ils furent tout à coup attaqués par trois hommes cherchant à favoriser la fuite du prisonnier.

Une lutte s'engagea pendant laquelle le contrebandier parvint à s'échapper; il fut bientôt suivi de l'un des assaillans qui était parvenu à s'emparer du fusil de l'un des préposés. Le douanier désarmé poursuivit les fuyards à coups de pierre; il atteignit à la tête le porteur du fusil qui fut étourdi du coup et abandonna l'arme. La ressaisir et la décharger sur le premier fut pour le douanier l'affaire d'un instant. L'individu atteint de plusieurs plombs demeura sur la place, puis il fut transporté à Delle, où ses blessures furent soignées et reconnues peu dangereuses. Quant aux autres assaillans, ils étaient parvenus à s'échapper.

Presse - Contrebandiers¹⁹

Moval est une commune à l'aire géographique particulièrement réduite, située au sud de la ville de Belfort et environnée d'autres villages de taille également modeste.



Sur la carte ci-contre, datant des débuts du XVIIIème siècle, il est possible d'observer que le village (ou plutôt le hameau), se trouve en zone rurale se composant de terres et forêts.

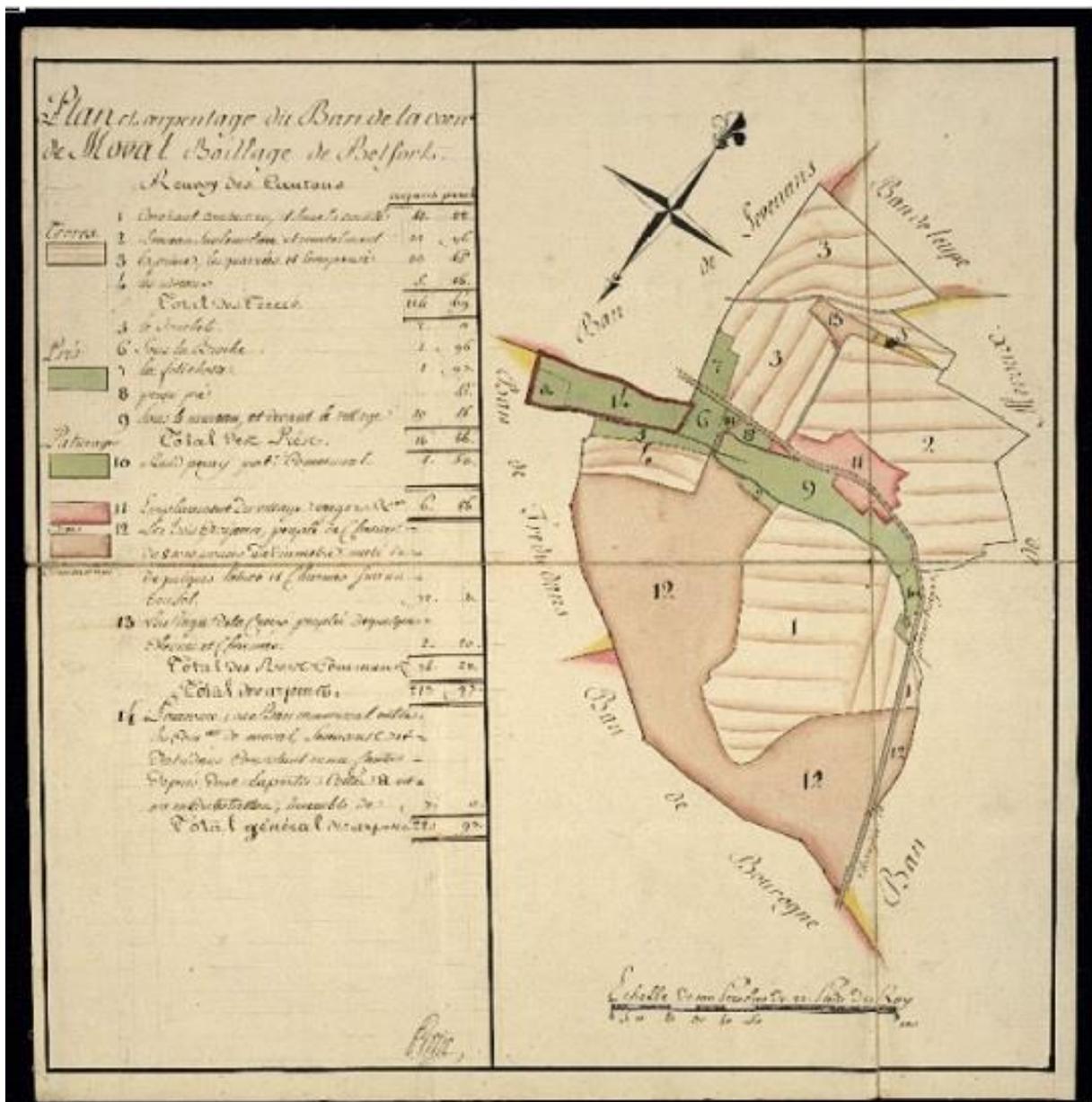
Les villages les plus proches sont Sevenans et Meroux.

Carte ancienne des environs de Belfort²⁰

¹⁹ Journal des débats politiques et littéraires, 28 mai 1842 (p.2/4) – Retronews

²⁰ Plan cadré de « Cartes des environs de Belfort [avec indication de tous les chemins] », issu de « Cartes des environs de plusieurs places entre la Moselle et le Rhin », environ 1700, Bibliothèque nationale de France, Gallica, département Cartes et plans, GE DD-4586 (4 RES) - <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40662379b> - annexe 1

Le plan de finage de 1762 nous permet d'en apprendre davantage sur la composition exacte du hameau. Il apparaît clairement que la zone dédiée aux habitations (zone en rouge numérotée 11) est extrêmement réduite en comparaison aux espaces constitués de terres (zones numérotées de 1 à 4), prés (zones numérotées de 5 à 9), pâturages (zone numérotée 10 mais aussi 14 pour le ban communal situé entre les villages de Moval, Sevenans et Trétudans), et de bois communaux, constitués notamment de chênes, hêtres et charmes (zones numérotées 12 et 13). Il est même précisé que la zone dédiée au village est aussi une zone sur laquelle s'étendent des vergers !



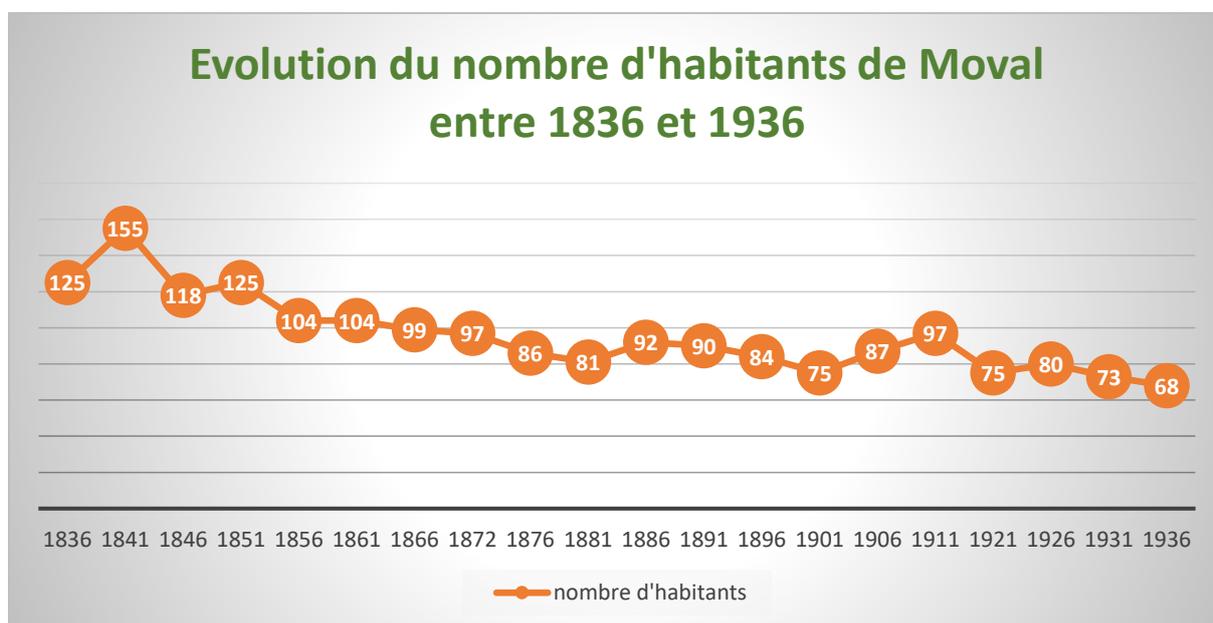
Plan de finage de Moval²¹

²¹AD90 – Plan de finage de Moval 1762 – 1 C 110

B. Moval de 1836 à 1936

La commune de Moval est de taille particulièrement réduite, ce qui explique une présence humaine limitée. Les recensements tenus entre 1836 et 1936²² sont précieux pour déterminer l'évolution de la population sur ces cent années. Il est à noter qu'en 1871 le recensement n'a pas été fait et est remplacé par un recensement en 1872. De même, il n'y a pas de recensement disponible pendant la 1^{ère} guerre mondiale (1916).

Le graphique ci-dessous résume l'évolution du nombre d'habitants sur la base des recensements disponibles.



Ainsi, nous pouvons observer que la population tend à diminuer avec les années. C'est en 1841 que la population atteint son maximum d'habitants, grâce notamment à l'installation d'une brigade de douaniers dans la commune. Dès 1846 le nombre d'habitants diminue consécutivement à la suppression de ladite brigade, au départ de la famille Maudrux vers Meroux, et de la famille Thiébaud dont plusieurs fils effectuent leur service militaire. Moins de 100 ans plus tard en 1936, la population a diminué de plus de la moitié et atteint son plus faible score. En 1851, il est précisé que la hausse du nombre d'habitants est liée à des mariages intervenus dans la commune. Il est dénombré 22 maisons dans le village.

²²AD90 – Recensements de la commune de Moval – 1836 [6 M 198/1], 1841 [6 M 198/2], 1846 [6 M 198/3], 1851 [6 M 198/4], 1856 [6 M 198/5], 1861 [6 M 198/6], 1866 [6 M 198/7], 1872 [6 M 198/8], 1876 [6 M 198/9], 1881 [6 M 198/10], 1886 [6 M 198/11], 1891 [6 M 198/12], 1896 [6 M 198/13], 1901 [6 M 198/14], 1906 [6 M 198/15], 1911 [6 M 198/16], 1921 [6 M 198/17], 1926 [6 M 198/18], 1931 [6 M 198/19], 1936 [6 M 198/20]

En revanche, en 1856 et 1866, il est indiqué que la population a diminué en raison du départ de certaines familles ayant fait le choix d'exporter leur industrie et leur famille dans d'autres communes. En 1876, le nombre de maisons occupées est descendu à 20, puis à 17 en 1926.

Certains recensements ainsi que quelques délibérations du conseil municipal de Moval donnent un éclairage complémentaire de la vie locale.

1) Répartition de la population

En effet, de manière générale, il est possible d'observer une répartition hommes/femmes, veufs/veuves, filles/garçons, globalement équilibrée au fil des années, malgré quelques variations légères (avec notamment une plus grande part de veuves en 1856 et 1866).

2) Origine de la population

La population est très largement, voire certaines années exclusivement de nationalité française comme en 1876 et 1891. En 1851, Il est indiqué que la population est exclusivement française, et qu'un habitant a été naturalisé.

En 1886 et en 1936 un unique étranger réside dans la commune. Puis en 1911 sept ouvriers étrangers à la commune y résident provisoirement, le temps de la réalisation de chantiers temporaires de travaux publics.

3) Religion

En 1841 il est précisé que toute la population est catholique sauf un individu, identifié comme étant protestant. En 1846, que la population est exclusivement catholique.

4) Activité professionnelle

Le recensement de 1851 nous enseigne sans grande surprise compte-tenu du caractère rural de Moval, que l'activité professionnelle des habitants relève pour l'essentiel du domaine agricole, avec de nombreux propriétaires cultivateurs.

5) Santé

De façon plus surprenante, le recensement de 1851 identifie les maladies et infirmités de la population. C'est ainsi que l'on découvre qu'un habitant a un pied bot.

6) Scolarisation

Une délibération du conseil municipal de Moval a retenu mon attention, car il donne un éclairage sur la vie des écoliers au XIX^{ème} siècle²³.

En effet, en 1888, Moval est amenée à se prononcer sur l'opportunité ou non de fusionner son école communale avec celle de Meroux en raison du très faible nombre d'élèves accueillis.

Tout d'abord, M. le Maire rappelle que Moval a construit sa propre « maison d'école » en 1846 afin de créer une école répondant aux exigences des règlements scolaires. Cette école est fréquentée par les enfants du village depuis sa création, et a été équipée de mobilier adapté en 1888. L'institutrice bénéficie également d'un mobilier spécifique. L'infrastructure est globalement bien entretenue.

En 1888, 16 enfants sont scolarisés à Moval. S'il est vrai que ce chiffre est bas, il convient néanmoins de le corrélérer au nombre d'habitants du hameau. Par ailleurs, le conseil municipal argue du fait que la population tend à augmenter (ce qui est juste au regard des recensements de 1881 et 1886).

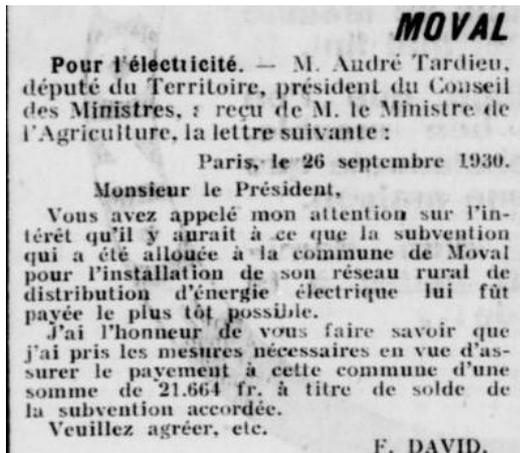
Or, les élus relèvent que la fusion des deux écoles constituerait un retour en arrière non souhaitable. Il est alors rappelé qu'avant la création de l'école, les petits movalois s'instruisaient à Meroux. Toutefois, leur parcours scolaire était lacunaire, du fait des frais engendrés et d'une présence en cours irrégulière, notamment liée aux kilomètres à effectuer à pied par tous temps pour rejoindre les bancs de l'école.

En conséquence, le conseil municipal repousse l'idée d'une fusion des écoles de Moval et Meroux. En 1924, la question se posera de nouveau, et de nouveau, à l'unanimité, le conseil municipal s'y opposera²⁴.

²³ AD90 – Ecole de Moval 1888-1924 – 1 T 68 – annexe 2

²⁴ AD90 – Ecole de Moval 1888-1924 – 1 T 68 – annexe 2

C. Moval d'aujourd'hui



Presse - électricité²⁵

Le début du XXème siècle est synonyme (entre autres) de progrès.

Cela se traduit notamment par l'arrivée et l'expansion du réseau d'électricité à Moval.

**Société de Transports Automobiles
de la Région de Belfort et Hte-Alsace**

Horaire Ligne de BELFORT à DELLE

BELFORT	8.00	11.00	17.30
Danjoutin	8.04	11.04	17.34
Botans	8.10	11.10	17.40
Sevenans	8.14	11.14	17.44
Moval	8.18	11.18	17.48
Bourogne	8.26	11.26	17.56
Morvillars	8.30	11.30	18.00
Grandvillars	8.35	11.35	18.05
Joncherey	8.41	11.41	18.11
DELLE	8.45	11.45	18.15
\			
DELLE	8.45	13.00	18.30
Joncherey	8.49	13.04	18.34
Grandvillars	8.55	13.10	18.40
Morvillars	9.00	13.15	18.45
Bourogne	9.04	13.19	18.49
Moval	9.12	13.27	18.57
Sevenans	9.16	13.31	19.01
Botans	9.20	13.35	19.05
Danjoutin	9.26	13.41	19.11
BELFORT	9.30	13.45	19.15

Presse - Transports²⁶

De même, les patelins belfortains sortent de leur isolement grâce au développement des transports en commun.

Ainsi, il devient plus aisé de rejoindre les autres villages, mais aussi et surtout, de gagner les grandes villes comme Belfort et Delle, sources d'emploi.

²⁵ Le Républicain de Belfort – 1 octobre 1930 (p.3/4) – Retronews

²⁶ Le Républicain de Belfort – 8 mars 1933 (p.4/4) – Retronews

En 1939 le doryphore envahit la France et contamine de nombreux départements en s'attaquant massivement aux cultures agricoles. Moval n'y échappe pas²⁷.



Presse – Offensive sur le Rhin²⁸

Ce ne sera malheureusement pas la seule attaque à retenir en 1939...Il est ironique de noter que c'est probablement cette invasion de coléoptères qui donnera le surnom de « doryphores » aux allemands peu de temps après le début de l'occupation allemande durant la seconde guerre mondiale, soldats comme insectes ayant la réputation de manger les pommes de terre qui ne leur appartiennent pas...

Meroux et les villages alentours seront finalement libérés à l'automne 1944. Les combats s'intensifient alors, et les vivres étant réquisitionnés, environ 13 500 enfants du Territoire de Belfort, dont 16 de Meroux seront évacués vers la Suisse grâce au soutien de la Croix Rouge et des familles Viellard (côté France) et Burrus (côté Suisse) pour les derniers mois de la guerre. Une reconstitution est organisée chaque 8 mai dans la commune et à laquelle j'ai eu l'occasion d'assister (voir annexe 3).

Trois décennies plus tard, Moval est rattachée à Meroux par fusion-association, devenant ainsi Meroux-Moval le 15 juillet 1972. Le 1^{er} janvier 1997, Moval est détachée de Meroux et retrouve sa forme ancienne. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2019, la décision a été prise d'associer de nouveau Moval à Meroux en devenant une commune déléguée au sein de l'ensemble Meroux-Moval²⁹. Depuis 2019 les habitants de la commune actuelle de Meroux-Moval s'appellent les mervalois et mervaloises³⁰.

De nos jours, Meroux-Moval se compose de 1398 habitants et s'étend sur une aire de 10km², outre 200 hectares de forêts, qui lui permettent de conserver son caractère rural d'antan³¹.

²⁷ Journal Officiel de la république française – 27/04/1939 (p.9/32) – Retronews – annexe 4

²⁸ L'Écho d'Alger – 26/11/1944 – Retronews

²⁹ www.insee.fr

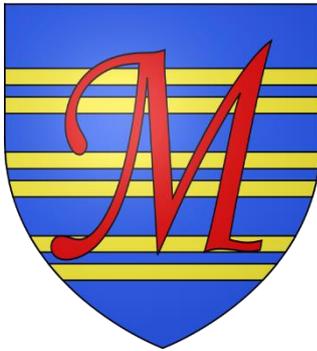
³⁰ Compte-rendu du conseil municipal de Meroux-Moval du 13/06/2019 – meroux-moval.fr (consulté le 16/04/2023)

³¹ meroux-moval.fr (consulté le 16/04/2023)

III. Quelques notions d'héraldique

L'héraldique est la science ayant pour objet l'étude des armoiries. Les armoiries sont des emblèmes répondant aux règles très codifiées du blason et étant rattachées à un individu, une famille, une organisation professionnelle, une communauté régionale etc.

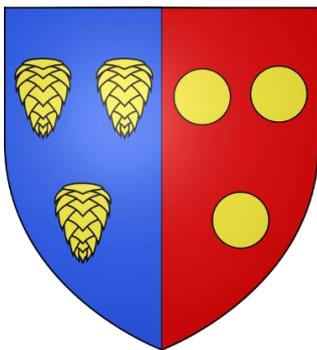
Il m'a été difficile de trouver des traces des anciennes armoiries de Moval. Néanmoins, la Mairie du village de Meroux-Moval a longtemps utilisé à des fins d'illustration de ses documents tels que les comptes-rendus du Conseil Municipal, les anciennes armoiries de Moval et Meroux.



Armoiries de Moval³²

Ainsi, il est intéressant de noter que les armoiries de Moval se blasonnaient comme suit :

« *D'azur à trois jumelles d'or, broché d'un M de gueules* ».



Armoiries de Meroux³³

Les armoiries de Meroux quant à elles, se blasonnaient jusqu'à récemment comme suit :

« *Parti : au 1er d'azur à trois pommes de pin renversées d'or, au 2e de gueules à trois besants d'or* ».

³² Commune de Moval : D'azur à trois jumelles d'or broché d'un M de gueules – Auteur Chatsam – 2011 – sous licence Creative Commons – Wikipedia.org

³³ Commune de Meroux : Parti : au premier d'azur à trois pommes de pin versées d'or, au second de gueules à trois besants d'or – Auteur Chatsam – 2011 – sous licence Creative Commons – Wikipedia.org

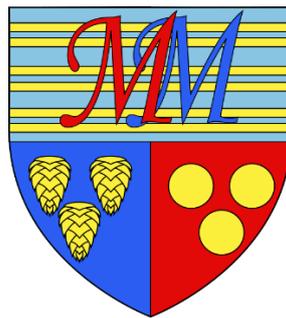


Armoiries de Vézelois³⁴

Il est à noter que des armoiries plus anciennes de Meroux se confondaient avec celles de Vézelois et se blasonnaient comme suit :

« *D'azur à trois pommes de pin d'or, le pédoncule vers le chef* ».

Enfin, depuis 2019 Meroux-Moval a fusionné ses anciennes armoiries pour en former de nouvelles, qui ne respectent néanmoins pas tout à fait les strictes règles du blason³⁵.



Logo actuel de Meroux-Moval³⁶

En effet, il n'y a en principe pas de variation de teinte dans les émaux ; l'usage de deux sortes d'azur (l'un clair et l'autre foncé) est donc erroné. Par ailleurs, les règles du blason interdisent de poser une couleur sur une couleur (ce qui est notamment le cas avec le « M » d'azur, posé sur le champ également d'azur). C'est la raison pour laquelle je fais le choix de ne pas blasonner ce qui s'apparenterait plus à un logo qu'une armoirie à proprement parler.

³⁴ D'HOZIER Charles-René – VOLUMES RELIES du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles D'HOZIER. (1697-1709). I Alsace – édition 1701-1800 – Armoiries de la communauté d'habitants de Meroux et Vézelois – Bibliothèque Nationale de France, Gallica - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1105860>

³⁵ Compte-rendu du conseil municipal de Meroux-Moval du 13/06/2019 meroux-moval.fr (consulté le 16/04/2023)

³⁶ Commune de Meroux-Moval : Coupé de Bleu céleste à trois jumelles d'or, à deux lettres capitales M de gueules et d'azur, brochant ; et d'un parti d'azur à trois glands versés d'or, et de gueules à trois besants d'or – Auteur Jean-Mahmoud – 2020 – sous licence Creative Commons – Wikipedia.org

IV. La vie au hameau

A. Bâtiments, monuments et infrastructures

Il est important de préciser que très peu de bâtiments et constructions sont notables sur l'aire historique d hameau de Moval compte-tenu de sa très faible surface d'une part, et de sa moindre densité de population d'autre part.

Ainsi, eu égard à la proximité directe avec le village de Meroux et du rassemblement récent des deux communes, un bref aperçu des bâtiments principaux de l'actuel Meroux-Moval s'impose également.

1) L'église Saint Nicolas

Comme nous l'avons vu précédemment, la religion principale si ce n'est exclusive des locaux était la religion catholique. Pour autant, point d'église à Moval ! Les movalois du XIXème siècle avaient donc pour habitude de se rendre dans les églises des villages voisins que sont notamment Meroux et Bermont.



Eglise St Nicolas - extérieur



Eglise St Nicolas - intérieur³⁷

A Meroux se trouve l'église St Nicolas, de style néogothique et datant de 1887.

³⁷ Eglise Saint Nicolas de Meroux-Moval – photographies de Claude ANTONELLI – 2023

2) Le calvaire



Calvaire³⁸

Le terme de « calvaire » désigne une croix exposée en plein air, laquelle a pour fonction de commémorer la Passion du Christ¹. Celui de Meroux-Moval est situé sur la place de la Mairie. Il semblerait qu'il ait été édifié sur l'ancien emplacement d'une église désormais détruite de Meroux.

3) La vierge



Vierge³⁹

En quittant le village pour se rendre vers les prés verdoyants environnants, se dresse une statue de la Vierge écrasant le serpent sous son pied. Elle a été érigée après la seconde guerre mondiale, en hommage aux enfants de la commune ayant combattu. Il se murmure qu'à l'intérieur du socle, un bocal contiendrait des messages dont le contenu demeure secret.

³⁸ Calvaire de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

³⁹ Statue de la Vierge de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

4) Le lavoir



Lavoir⁴⁰

Le lavoir est au centre du village originel de Meroux et daté de 1870. Autrefois, le lavoir était un lieu public alimenté en eau courante et utilisé pour laver le linge, mais aussi parfois pour abreuver les bêtes. Il est toujours en état d'usage mais désormais déserté.

5) L'ouvrage militaire



Ouvrage de Meroux⁴¹

Un ouvrage est un édifice militaire constituant un élément autonome d'une fortification, susceptible de résister à une attaque, y compris dans l'hypothèse d'un encerclement. Celui-ci fait partie des fortifications défensives de Belfort et a été construit entre 1908 et 1913. Il est intégralement constitué de béton armé. Aujourd'hui désarmé, il est affecté à des activités sportives et associatives.

6) La gare TGV



Gare TGV de Meroux-Moval⁴²

Il est possible de deviner au loin la présence d'une ancienne gare désaffectée de Meroux. Elle n'est cependant pas comparable avec l'actuelle gare TGV de Meroux-Moval, dont l'aspect ultra contemporain contraste avec l'architecture traditionnelle du village. Elle permet notamment de relier la France et la Suisse, augmentant l'attractivité de la commune et donc le nombre d'habitants.

⁴⁰ Lavoir de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

⁴¹ Ouvrage de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023
<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/ouvrage-de-meroux>

⁴² Gare TGV de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

7) La valse des Mairies

Anciennement appelées maisons communes, les mairies se sont multipliées entre Meroux et Moval.

Il n'y a désormais plus trace de la maison commune de Moval correspondant à la période de mariage du couple principal étudié, mais celle édifiée en 1873 a été utilisée en tant que mairie jusqu'en 2019, lors de la fusion des deux communes.



Ancienne maison commune de Moval⁴³

A Meroux, plusieurs des bâtiments situés aux alentours de la place principale du village ont servi un jour de mairie. Ces bâtiments, toujours présents aujourd'hui pour certains, servent désormais d'habitation, ou d'école.



Ancienne maison commune de Meroux⁴⁴

⁴³ Ancienne mairie de Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

⁴⁴ Ecole de Meroux-Moval, ancienne maison commune de Meroux – Photographie de Claude ANTONELLI – 2023

Il est d'ailleurs encore inscrit sur l'un des bâtiments de l'actuelle école « mairie » et « salle d'asile » (la salle d'asile étant l'équivalent de l'école maternelle d'autrefois).

En outre, l'armoirie présente sur le fronton ne correspond pas aux armoiries étudiées précédemment, mais son état actuel ne facilite pas le déchiffrement.



Ancienne mairie de Meroux⁴⁵



Mairie actuelle de Meroux-Moval⁴⁶

Enfin, la mairie actuelle de Meroux-Moval se compose d'un bâtiment contemporain d'une part, et de locaux situés dans l'ancien presbytère d'autre part, dans lequel se trouve encore l'ancien four à pain du village.

⁴⁵ Ecole de Meroux-Moval, ancienne Mairie de Meroux – Photographie de Claude ANTONELLI – 2023

⁴⁶ Actuelle Mairie de Meroux-Moval – photographie de Claude ANTONELLI – 2023

B. Activité économique principale au temps jadis : l'agriculture

L'agriculture a constitué pour Moval et les villages alentours l'activité majoritairement écrasante de la population locale pendant plusieurs siècles.

Pour Moval, cela ressort notamment des recensements où il est aisé d'observer qu'une grande partie de la population exerce le métier de cultivateur, et travaille de façon générale la terre. Nous découvrirons tout au long de ce mémoire que d'autres documents nous permettent de confirmer le caractère agricole et rural de la commune.

En observant la configuration de Meroux-Moval dans son ensemble actuel, force est de constater qu'elle demeure marquée par ce passé paysan.

En effet, de très nombreuses habitations actuelles sont constituées d'anciens corps de ferme. Ceux-ci ont été rénovés, certains divisés en appartements et tous jouxtent à présent des habitations plus modernes.

En outre, même si la densification de la population a entraîné une diminution des jardins, potagers et autres terres cultivables, il n'en demeure pas moins que le village reste entouré de grandes zones vertes. Ces vastes espaces se composent essentiellement de prés et de champs, lesquels sont encore exploités aujourd'hui par une irréductible poignée d'agriculteurs.

Ainsi, la population actuelle de Meroux-Moval, laquelle dispose de nombreux moyens modernes pour travailler tant en matière de transport que de télétravail, n'a plus la nécessité absolue de cultiver la terre pour subvenir à ses besoins, d'où la raréfaction des professionnels de l'agriculture dans le village.

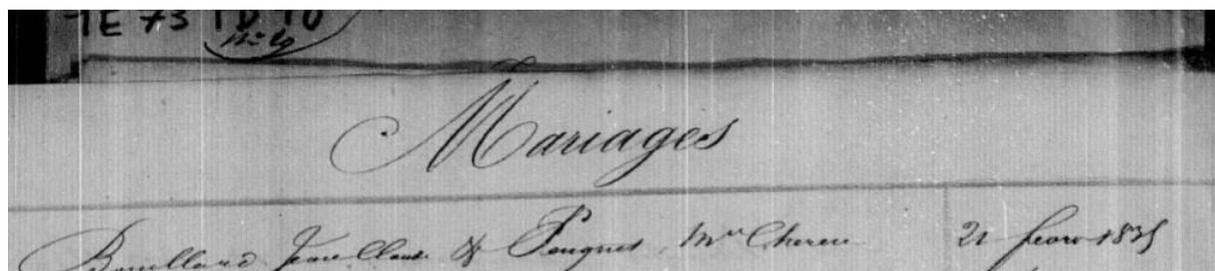
Le contexte géographique et social de jadis jusqu'à nos jours étant maintenant posé, nous pouvons désormais nous intéresser plus particulièrement à notre couple de movalois.

2^{ème} partie – Unis pour la vie

Il est temps à présent de faire connaissance avec le couple choisi. Faisons les présentations de nos mariés, Marie Thérèse PEUQUET et Jean Claude BOUILLARD !

I. Le mariage de Marie Thérèse et Jean Claude

Les toutes premières recherches de ce mémoire débutent par une lecture des tables décennales de Moval⁴⁷.



Mariages

Bouillard Jean Claude [et] Peuquet M[ari]e Thérèse 21 février 1835

Ces tables nous permettent de confirmer la composition du couple, ainsi que sa date de mariage.

En outre, il est intéressant de relever qu'en 1835, seuls deux couples dont celui-ci se marient à Moval, ce qui est cohérent avec ce que nous avons vu précédemment : la commune est petite et est constituée de peu d'habitants⁴⁸. A partir des tables décennales, nous allons pouvoir accéder aux actes de mariage, aux bans, et à bien d'autres éléments encore.

A. La publication des bans

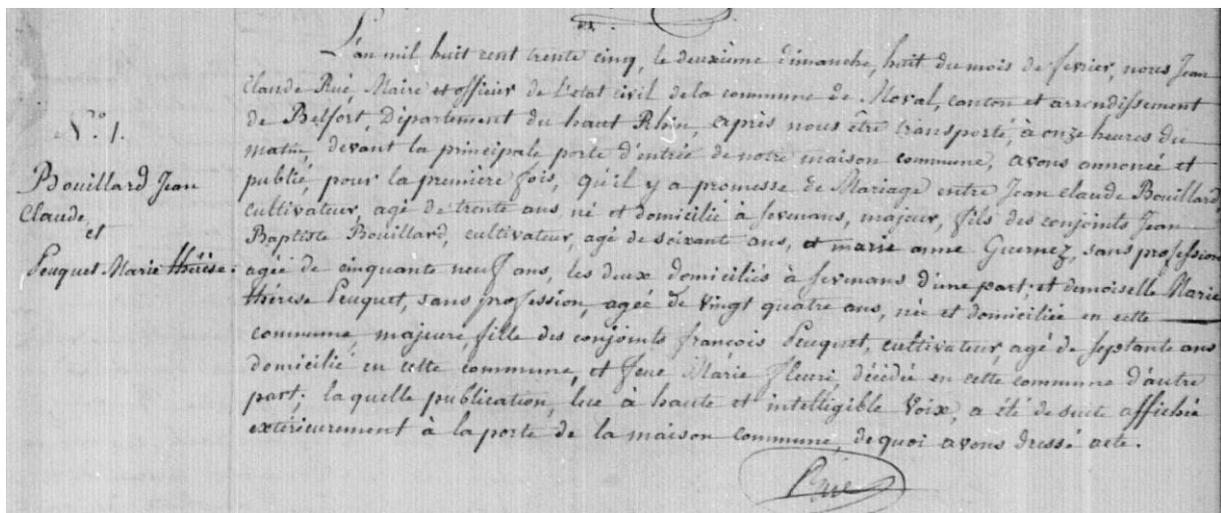
La publication des bans est un moyen de publicité visant à faire connaître les intentions d'un couple de s'unir par le mariage. Cette publicité a pour objet de laisser l'opportunité à une tierce personne d'intervenir et de s'opposer à l'union.

⁴⁷ AD90 – TD Moval 1793-1882 – 1 E 73 TD 1-10 (p.26/37)

Grâce à l'acte de mariage ci-après, nous apprenons que pas moins de quatre publications des bans ont été faites : deux dans la commune de l'époux à Sevenans, deux dans la commune de l'épouse à Moval, les quatre comportant les mêmes informations et ayant été émis les mêmes jours, à la même heure, c'est-à-dire à onze heures du matin, les deux dimanches 8 et 15 février de l'année 1835.

Ce premier acte est déjà source d'informations sur les époux et leurs parents (concernant les nous y reviendrons ultérieurement).

A titre d'exemple, le premier ban acté à Moval⁴⁹ se présente comme suit :



N°1 Bouillard Jean Claude et Peuquet Marie Thérèse

L'an mil huit cent trente-cinq, le deuxième dimanche, huit du mois de février, nous Jean Claude Rué maire et officier de l'état-civil de la commune de Moval, canton et arrondissement de Belfort, département du Haut Rhin, après nous être transporté à onze heures du matin devant la principale porte d'entrée de notre maison commune, avons annoncé et publié pour la première fois qu'il y a promesse de mariage entre Jean Claude Bouillard cultivateur âgé de trente ans, né et domicilié à Sevenans, majeur, fils des conjoints Jean Baptiste Bouillard, cultivateur, âgé de soixante ans, et Marie Anne Guernez, sans profession âgée de cinquante neuf ans, les deux domiciliés à Sevenans d'une part ; et demoiselle Marie Thérèse Peuquet, sans profession, âgée de vingt quatre ans, née et domiciliée en cette commune, majeure, fille

⁴⁹AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73/1-3 (p.264/476)

des conjoints François Peuquet, cultivateur, âgé de septante ans, domicilié dans cette commune, et feue Marie Fleuri, décédée en cette commune d'autre part ; laquelle publication, lue à haute et intelligible voix, a été de suite affichée extérieurement à la porte de la maison commune, de quoi avons dressé acte.

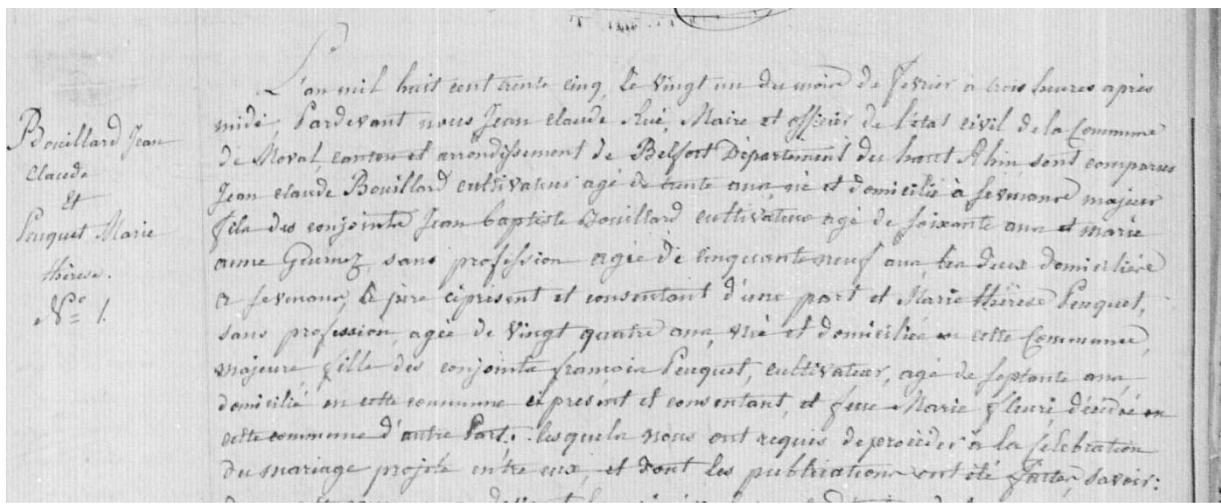
Rué

Nos jeunes mariés ne sont donc pas si jeunes que cela puisque Jean Claude est déjà trentenaire. Il exerce la profession de cultivateur à Sevenans. Marie Thérèse quant à elle est âgée de 24 ans, et elle n'exerce pas de profession.

B. Le grand jour

1) Le mariage civil

Finalement, les bans nous informent sur l'essentiel, car comme nous allons maintenant l'observer, l'acte de mariage⁵⁰ en lui-même reprend ces mêmes données sans les préciser davantage. Toutefois, des informations subsidiaires peuvent également y être relevées.



Bouillard Jean Claude et Peuquet Marie Thérèse – N°1

L'an mil huit cent trente-cinq, le vingt un du mois de février à trois heures après midi, par-devant nous Jean Claude Rué maire et officier de l'état civil de la commune de Moval, canton et arrondissement de Belfort, département du Haut Rhin, sont comparus Jean Claude Bouillard

⁵⁰AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73/1-3 (p.227/476)

cultivateur âgé de trente ans, né et domicilié à Sevenans, majeur, fils des conjoints Jean Baptiste Bouillard, cultivateur âgé de soixante ans et Marie Anne Guernez sans profession, âgée de cinquante neuf ans, les deux domiciliés à Sevenans, le père ci présent et consentant d'une part, et Marie Thérèse Peuquet, sans profession, âgée de vingt quatre ans, née et domiciliée en cette commune, majeure, fille des conjoints François Peuquet, cultivateur, âgé de septante ans, domicilié en cette commune ci présent et consentant, et feu Marie Fleuri, décédée en cette commune d'autre part ; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites savoir :

dans cette commune devant la principale porte d'entrée de la maison commune
 les dimanches huit et quinze du mois susdit de février, chaque fois à onze heures
 du matin, les mêmes publications ont été faites dans la commune de Sevenans
 canton et arrondissement de Belfort les mêmes dimanches huit et quinze février
 à onze heures du matin devant la principale porte d'entrée de la maison
 commune ainsi qu'il le conste par le certificat délivré par le Maire de
 Sevenans le vingt un février présent jour. aucune opposition audit mariage
 ne nous ayant été déguisée, faisant droit à leur requête, après avoir fait
 lecture du projet de l'acte de mariage et de toutes les
 pièces annexes au présent acte qui ont été préalablement paraphées par nous et
 les futurs époux, savoir: les actes de naissance des futurs époux et enfin le certifi-
 cat de publications et de non opposition délivré par le Maire de Sevenans; nous avons
 donné au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent s'y prendre pour mari
 et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
 sous déclaration au nom de la loi que Jean Claude Bouillard et Marie Thérèse
 Peuquet sont unis par le mariage. De tout quoi avons dressé acte en présence
 de Jean Claude Ferret, notaire, instituteur primaire, âgé de soixante ans, domicilié
 à Neuvicq, ami de l'époux, de Pierre Joseph Moubat, charpentier, âgé de vingt six
 ans, domicilié à Noval, ami de l'époux, deuxième témoin, de George Peuquet,
 manœuvre, âgé de cinquante huit ans, domicilié à Noval, oncle de l'époux,
 troisième témoin et de Jean Claude Douquet, cultivateur, âgé de trente quatre ans,
 domicilié à Noval, quatrième témoin, ami de l'épouse, lesquels après qu'il leur en a été
 donné lecture, l'ont signé avec nous, les parties contractantes et les Pères des époux.
 Jean Claude Bouillard et Marie Thérèse Peuquet
 Moubat, Ferret, Douquet, Peuquet

les dimanches huit et quinze du mois susdit de février, chaque fois à onze heures du matin, les mêmes publications ont été faites dans la commune de Sevenans, canton et arrondissement de Belfort, les mêmes dimanches huit et quinze février à onze heures du matin, devant la principale porte d'entrée de la maison commune ainsi qu'il le conste par le certificat délivré par le maire

de Sevenans le vingt un février présent jour ; aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage et de toutes les pièces annexées au présent acte qui ont été préalablement paraphées par nous et les futurs époux d'avoir : les actes de naissance des futurs époux et enfin le certificat de publications et de non-opposition délivré par le maire de Sevenans ; nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons déclaré au nom de la loi que Jean Claude Bouillard et Marie Thérèse Peuquet sont unis par le mariage. De tout quoi avons dressé acte en présence de Jean Claude Ferréol Petit, instituteur primaire âgé de soixante ans, domicilié à Meroux, ami de l'époux, de Pierre Joseph Mouhat, charpentier, âgé de vingt six ans, domicilié à Moval, ami de l'épouse, deuxième témoin, de Georges Peuquet, manœuvre, âgé de cinquante huit ans, domicilié à Moval, oncle de l'épouse, troisième témoin et de Jean Claude Bouquet, cultivateur, âgé de trente-quatre ans, domicilié à Moval, quatrième témoin, ami de l'épouse, lesquels après qu'il leur en a été donné lecture, l'ont signé avec nous, les parties contractantes et les pères des époux.

Cet acte de mariage nous apprend que les publications des bans ont été faites dans les règles et n'ont pas donné lieu à une quelconque tierce opposition. Après que toutes les pièces ont eu fait l'objet d'une vérification, l'officier d'état civil s'est alors emparé du Code Civil pour en lire les articles dédiés au mariage à Marie Thérèse et Jean Claude. L'un après l'autre, ils se sont dit oui pour la vie, devant leurs familles et amis, témoins de leur union civile. Tous, époux, pères, et témoins signent.

Il est intéressant de relever que Jean Claude a une très jolie écriture et écrit parfaitement ses prénoms et nom, alors que la signature de son père, bien que correcte, est plus grossière et emploie une orthographe différente. Nous pouvons en déduire que l'instruction reçue par Jean Claude a été plus qualitative que celle de son père.

En revanche, la signature de Marie Thérèse est beaucoup moins lisible. Elle reste cependant plus recherchée que celle de son père, que l'on pourrait qualifier de nos jours d'enfantine.

Il est utile de préciser que l'acte de mariage mentionne les trois communes les plus proches : Meroux, Moval, Sevenans. Je vais alors réaliser une première battue, laquelle me permet de confirmer que le jeune couple une fois marié, s'est finalement installé dans le hameau de Moval.

2) Le mariage religieux

Eu égard à la pratique catholique existante dans la commune, je me suis rapprochée du diocèse de Belfort-Montbéliard pour vérifier si le couple s'était également uni devant Dieu.

Effectivement, l'acte de mariage religieux, rédigé en latin, nous apprend que les bans (religieux cette fois) ont été publiés et qu'aucun empêchement n'a été détecté. Le mariage en lui-même a été célébré le même jour que le mariage civil, en l'église de Meroux⁵¹. J'en déduis qu'il s'agit selon toutes vraisemblances, de l'église aujourd'hui disparue, dont l'emplacement est encore représenté par le calvaire édifié sur la place du village, comme nous l'avons vu précédemment.

Vive les mariés ! la vie à deux peut commencer !

C. La vie maritale

Jean Claude a quitté son village natal de Sevenans pour rejoindre sa bien-aimée originaire de Moval.

Les nouveaux époux s'installent ensemble et comme nous l'indique le recensement de 1836, trois générations cohabitent sous le même toit.

En effet, le couple, qui accueille rapidement son premier enfant, partage la ferme familiale avec le père de Marie-Thérèse et son grand frère Jacques. Tous travaillent aux champs et sont cultivateurs. A partir de 1846 Jacques s'étant marié et ayant fondé sa propre famille, le frère et la sœur ne sont plus colocataires, mais demeurent voisins, laissant l'opportunité à leurs enfants déjà nés et à venir de grandir ensemble et jouer entre cousins.

A présent, penchons-nous sur chacun des épousés.

II. Jean Claude BOUILLARD

A. Naissance et décès

Comme l'indique son acte de naissance⁵² ci-après, Jean Claude est né le 11 nivôse An XIII, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1805, à Sevenans, ce qui coïncide bien avec l'âge indiqué sur son acte

⁵¹ Diocèse Belfort Montbéliard – Acte de mariage religieux BOUILLARD PEUQUET – 21/02/1835 – Meroux – annexe 5

⁵² AD90 – Etat Civil Sevenans 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 - 3 (p.7-8/514)

de mariage. Son acte de naissance nous permet de confirmer qu'il ne s'agit pas d'un homonyme, grâce à la mention de ses parents. Il est à noter que cet acte n'est signé que par les témoins, et non par le papa de Jean Claude, pourtant venu déclarer la naissance de son fiston.

Le jour d'aujourd'hui onze nivôse an treize de la République française
 Une et indivisible à neuf heures du matin
 Par devant moi Jean Claude Dubail maire de la commune de Sevenans
 et luy et comparu en la maison commune du dit Sevenans le
 Citoyen Jean Baptiste Bouilliard laboureur audit lieu laquelle
 laquelle assisté de Etienne Courtot laboureur âgé de vingt
 quatre ans domicilié audit Sevenans et de Jean Claude Dubail
 Laboureur âgé de quarante un ans domicilié audit Sevenans le
 quelle m'a déclaré à moi dit Jean Claude Dubail maire que
 Gerner son épouse en légitime mariage a couché d'un enfant
 male

Le onze nivôse an treize à neuf heures du matin laquelle j'ai donné
 le pré nom de Jean Claude Bouilliard d'après cette déclaration que
 le Citoyen Etienne Courtot et Jean Claude Dubail le jeune sertiiffien
 conforme à la vérité et à la représentation qui m'a été faite
 de l'enfant dénomé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me
 sont délégués le présent acte que Jean Baptiste Bouilliard
 père de l'enfant et les deux témoins Courtot et Dubail ont
 signé avecque moi en la maison commune de Sevenans le
 jour moi assigné devant assigné / Etienne Courtot et Jean
 Claude Dubail
 maire de la République

Ce jour d'aujourd'hui onze nivôse an treize de la République française une et indivisible à neuf heures du matin par devant moi Jean Claude Dubail maire de la commune de Sevenans et [...] et comparu en la maison commune du dit Sevenans le citoyen Jean Baptiste Bouilliard, laboureur audit lieu, laquelle laquelle assisté de Etienne Courtot, laboureur âgé de vingt quatre ans, domicilié audit Sevenans et de Jean Claude Dubail, laboureur âgé de quarante un ans domicilié audit Sevenans le quelle m'a déclaré à moi dit Jean Claude Dubail, maire que Mariane Gerner son épouse en légitime mariage a couché d'un enfant le onze nivôse an treize à neuf heures du matin laquelle il a donné le pré nom de Jean Claude Bouilliard. D'après cette déclaration que le citoyen Etienne Courtot et Jean Claude Dubail le jeune sertiiffien conforme à la vérité et à la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénomé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Baptiste Bouilliard père de l'enfant et

les deux témoins Courtot et Dubail ont signé avecque moi en la maison commune de Sevenans [...] moi auque devant a signé.

Concernant sa mort, en succombant le 24 avril 1879⁵³, il est le premier défunt de l'année à Moval. L'acte de décès de Jean Claude nous informe sur des bribes de sa vie. Tout d'abord, nous découvrons qu'il vivait jusqu'alors dans sa maison. Il est également précisé qu'il est veuf et que ses deux parents sont décédés à Sevenans. Enfin, nous apprenons qu'il a une descendance, puisque c'est son fils Célestin, accompagné de l'un de ses cousins du côté maternelle, Constant Peuquet, qui fait la déclaration auprès du maire.

N°1.
Bouillard
Jean Claude décédé
le 24 avril 1879.

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt quatre
avril, à dix heures du matin, par-devant nous Eugène Rué, Maire
et officier de l'état civil de la commune de Moval, canton et arrondissement
de Belfort, département du Haut Rhin, sont comparus Célestin
Bouillard, cultivateur, âgé de trente deux ans et Constant Peuquet,
cultivateur, âgé de trente trois ans, les deux domiciliés en cette commune
lesquels nous ont déclaré que ce jour d'hui, vingt quatre avril, à
cinq heures du matin, Jean Claude Bouillard, cultivateur, âgé
de soixante quatorze ans, né à Sevenans, domicilié en cette commune
fils de feu les conjoints Jean Baptiste Bouillard et Marie Anne
Guernez, décédés à Sevenans, et veuf de feu Thérèse Peuquet,
décédée en cette commune, est décédé dans sa maison, en cette
commune. En suite de cette déclaration, après nous être transportés
sur les lieux et nous être assurés de ce décès, nous en avons dressé
le présent acte qui est été déclaré, dont le premier est fils
du décès et le second, neveu, ont signé avec nous, après qu'il leur
en a été donné lecture.

Célestin Bouillard
Constant Peuquet
Eugène Rué

N°1 Bouillard Jean Claude décédé le 24 avril 1879

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le vingt quatre avril, à dix heures du matin par-devant nous Eugène Rué maire et officier de l'état-civil de la commune de Moval, canton et arrondissement de Belfort, département du Haut Rhin, sont comparus Célestin Bouillard, cultivateur, âgé de trente deux ans et Constant Peuquet, cultivateur, âgé de trente trois ans, les deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que ce jour d'hui, vingt-quatre avril, à cinq heures du matin, Jean Claude Bouillard, cultivateur, âgé de soixante-quatorze ans, né à Sevenans, domicilié en cette commune fils de feu les conjoints Jean Baptiste Bouillard et Marie Anne Guernez, décédés à Sevenans, et veuf de feu Thérèse Peuquet, décédée en cette commune, est décédé dans sa maison, en cette commune. En suite de cette déclaration, après

⁵³ AD90 – Etat civil Moval 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.52/159)

nous être transporté sur les lieux et nous être assuré de ce décès, nous en avons dressé le présent acte, que lesdits déclarants, dont le premier est fils du décédé et le second, neveu, ont signé avec nous, après qu'il leur en a été donné lecture.

Bouillard Peuquet Le maire

B. Fratrie

Puisqu'il s'agit de la base sur laquelle je me suis appuyée pour choisir le couple étudié, dès le début de mes recherches, je sais que Jean Claude BOUILLARD a plusieurs frères et sœurs. Comme nous l'avons vu précédemment, les parents de Jean Claude BOUILLARD sont établis à Sevenans, je reprends donc les recherches dans les tables décennales de Sevenans pour trouver sa fratrie.

La méthodologie appliquée est la suivante : je relève tous les « BOUILLARD » nés, mariés, décédés dans la commune entre 1793 et 1882⁵⁴, pour ensuite les vérifier un par un. Je constate quelques divergences entre les tables décennales et les actes de naissances, avec parfois des omissions. Ayant fait une large recherche, j'aurais eu tendance à penser que j'avais trouvé toute la fratrie grâce à ces documents. Pourtant, sachant que je souhaitais initialement partir sur un certain François BOUILLARD, je ne peux que constater qu'il manque à l'appel. Je pars donc sur une recherche plus large, tant sur les actes d'état civil que sur Geneanet et Filae.

C'est ainsi que page après page, je reconstitue la fratrie de Jean Claude BOUILLARD :

- Marguerite BOUILLARD : Elle semble être l'aînée, seule enfant appartenant encore au XVIIIe siècle, puisqu'elle voit le jour le 3 pluviôse an VII, soit le 22 janvier 1799⁵⁵.
- François BOUILLARD : Il est bien né à Sevenans le 18 frimaire an X (soit le 9 décembre 1801).

Toutefois sa naissance n'est pas répertoriée dans les tables décennales, ni dans le registre d'état-civil des naissances. Néanmoins, je trouve quand même l'individu dans les tables décennales, lesquelles indiquent un mariage avec une certaine Marie Françoise FRANCOIS en date du 29

⁵⁴AD90 – TD Sevenans 1793/1882 – 1 E 94 TD 1 - 11

⁵⁵ AD90 – NAISSANCES 1793-1803 – 1 E 94 N 1 – 8 (p.22/38)

juin 1828 à Chatenois les Forges⁵⁶, puis le fameux acte de mariage correspondant⁵⁷, riche d'informations.

François BOUILLARD est alors âgé de 26 ans et exerce la profession de laboureur. Il est bien le fils de Jean Baptiste BOUILLARD et de Marie Anne GUERNEY. L'épouse de François est originaire de Danjoutin, âgée de 22 ans (née le 21 pluviôse an treize, soit le 10 février 1805), fille d'Etienne FRANCOIS cordonnier de profession, et de feu Marguerite LEJEUNE. Il est par ailleurs à noter que Jean Claude BOUILLARD, point de départ de ce mémoire et frère de François BOUILLARD fût témoin de ce mariage.

Je suis par ailleurs intriguée par un acte. En effet, je trouve également un François BOUILLARD né le 18 frimaire an IX (donc 1800) à Sevenans, fils de Jean Baptiste BOUILLARD et de Marie Anne ROSSELOT...⁵⁸ A ce jour, je ne peux, sauf à entreprendre de plus amples recherches ultérieurement, que formuler des hypothèses : soit il s'agit d'une étrange coïncidence et notre François BOUILLARD a un homonyme, soit il s'agit d'une simple erreur administrative sur l'année et le nom de la mère.

- Jean Pierre BOUILLARD : Il est né le 21 nivôse an XI, soit le 11 janvier 1803⁵⁹.
- Georges BOUILLARD : Il est né le 26 avril 1807⁶⁰.
- Marie Anne BOUILLARD : Elle est née le 7 mai 1809⁶¹.
- Etienne BOUILLARD : Il est né le 6 juillet 1811⁶².
- Joséphine BOUILLARD : Elle est née le 27 mars 1814⁶³.
- Séraphine BOUILLARD : Elle est née le 21 décembre 1816⁶⁴.
- Marie Françoise BOUILLARD : Malheureusement je ne trouve pas son acte de naissance dans les archives civiles, ni son acte de baptême malgré la demande effectuée auprès du diocèse.

Je déduis néanmoins qu'elle est née aux alentours de 1819. En effet, elle apparaît bien sous le prénom de Françoise en tant que fille de ce couple parental sur le recensement de Sevenans en

⁵⁶ AD90 – TD 1792-1882 – 1 E 22 TD 1 – 10 (p.65/125)

⁵⁷ AD90 – NDM - 1820-1839 1 E 22/2 (p.269/402)

⁵⁸ AD90 – NAISSANCES 1793-18031 E 94 N 1 – 8 (p.27/38)

⁵⁹ AD90 – NAISSANCES 1793-1803 – 1 E 94 1 – 8 (p.36-37/38)

⁶⁰ AD90 – NDM 1803-1869 –1 E 94 NDM 1 - 3 (.16/514)

⁶¹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 – 3 (p.25/514)

⁶² AD90 – NDM 1803-1869 –1 E 94 NDM 1 - 3 (p.34/514)

⁶³ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 - 3 (p.43/514)

⁶⁴ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 - 3 (p.49/514)

1836⁶⁵ alors qu'elle est âgée de 17 ans. Je trouve en outre son acte de décès qui confirme l'identité de ses parents chez lesquels elle décède le 8 décembre 1837⁶⁶.

C. La vie en actes de Jean Claude

1) Son patrimoine

Je comprends que Jean Claude est cultivateur à Moval alors qu'il a grandi dans le village d'à côté. S'est-il constitué un patrimoine ?

Pour débiter mes investigations sur la vie et le patrimoine de Jean Claude, je décide de me tourner du côté des hypothèques et demande son relevé de formalités avant 1956⁶⁷. Le relevé de formalité, autrement appelé état hypothécaire, est un document sur lequel sont répertoriés toutes les hypothèques et mutations sur un immeuble. J'y observe plusieurs acquisitions, des acquêts, une vente et des expropriations.

CASE N° 509				Cultivateur à Moval					
88	27	4 juin 1839	acquis	60	117	128	4 juin 1839	60	
88	28	18 août		550	117	129	18 août	550	
110	34	17 août 1844		245 ff	161	9	17 août 1844	245 ff	
132	120	14 X 1847		150	177	126	20 août 1847	165	
352	31	6 janvier 58	acq	1500	207	69	14 X 1847	150	
461	22	27 janvier 72	acq	510	406	352	6 janvier 58	1500	
476	28	31 janv. 74	Acquis	655	62	57	27 janvier 72	510	Mort 1876
493	20	26 oct 78	expr.	..	115	69	31 janv. 74	655	Mort 1876
498	24	24 juin 1876	acquis	100	331	21	24 juin 1876	100	
512	112	2 Mars 1878	exprop.						
516	59	8 Août 1878	vente	1067					

Relevé de formalités de Jean Claude

Fort de cela, je décide de compléter mes recherches par un petit tour dans les matrices cadastrales. Les matrices cadastrales font partie de la documentation cadastrale permettant d'obtenir des informations sur l'identité d'un propriétaire, et les parcelles lui appartenant. Il s'avère que la liste alphabétique comporte de nombreux « Bouillard » et « Brouillard » !

⁶⁵ AD90 – Recensements Sevenans – 1836 – 6 M 219/1

⁶⁶ AD90 – 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 – 3 (p.238/514)

⁶⁷ AD90 – relevés de formalités avant 1956 – 4 Q 6 / 85 (case 509)

Je retrouve Jean Claude, auquel est attribué le numéro de folio 121⁶⁸. Or, son folio est intégralement complété, et il s'agit visiblement d'une exception au regard des autres folios présents dans le registre.

En effet, sur son folio, n'apparaissent pas moins de 41 matrices, la très grande majorité étant composée de terres, mais aussi de prés, vergers, sols, jardins et enfin d'une maison.

En m'appuyant sur le plan cadastral de Moval⁶⁹, je constate que Jean Claude a effectivement été un très grand propriétaire terrestre, de nombreuses parcelles cadastrales lui étant attribuées.



Comme nous pouvons le voir sur la matrice et l'extrait de cadastre ci-contre, du fait de la petitesse du hameau, il n'y a pas de section, mais uniquement un numéro de plan.

Il est attribué le numéro 172 à la maison de Jean Claude, qu'il acquiert auprès de M. Lablottière

Emplacement de la maison de Jean Claude Bouillard

Il augmentera son patrimoine tout au long de sa vie, de 1845 jusqu'en 1878. Les anciens propriétaires sont généralement des membres de sa famille (notamment son beau-père et son père) ou des voisins.

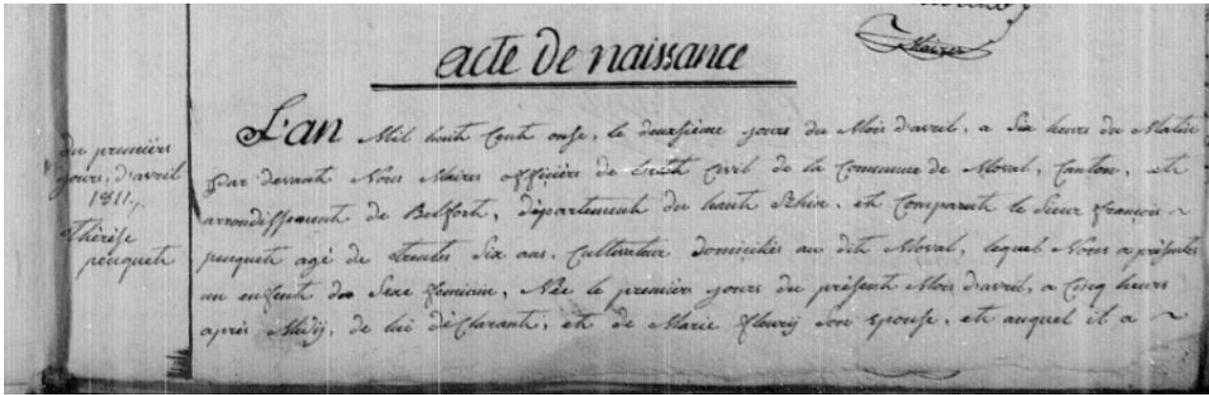
Or, qui dit patrimoine, dit succession !

2) Sa succession

Sur sa succession, nous manquons malheureusement de détails, car une grande partie des archives concernées s'est avérée momentanément indisponible pour cause de numérisation.

⁶⁸ AD90 – Matrices bâties et non bâties de Moval 1829-1914 – 3 P 429 – folio 121 – annexe 6

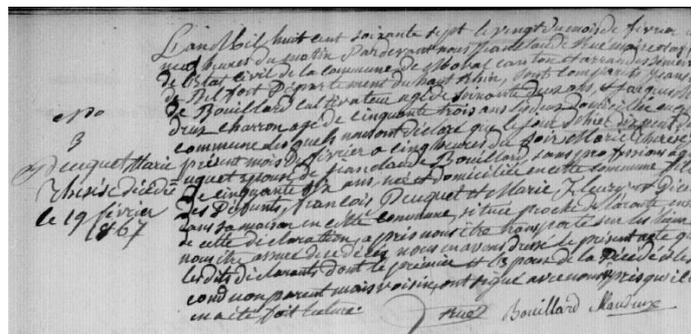
⁶⁹ AD90 – Plan cadastral de Moval 1827 – 3 P 95 (p.1/2) – annexe 7



Acte de naissance du premier jour d'avril 1811 Thérèse Peuquet

L'an mil huit cent onze, le deuxième jour du mois d'avril, à six heures du matin par devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Moval, canton et arrondissement de Belfort, département du Haut Rhin, est comparu le sieur François Peuquet âgé de trente six ans, cultivateur, domicilié au dit Moval, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, née le premier jour du présent mois d'avril, à cinq heures après midi, de lui déclarant, et de Marie Fleuri son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Thérèse, les dites déclaration et présentation faite en présence des sieurs Jean Pierre Bresson âgé de quarante six ans, et François Maudrux fils, âgé de trente un ans, les deux cultivateur, et domiciliés aux dits Moval, et ont les père et témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'ils leur en a été fait lecture. constatés suivant la loi par l'officier public susdit.

Marie Thérèse meurt dans sa maison à Moval le 19 février 1867⁷³. Il s'agit du dernier décès enregistré à Moval en 1867, alors que celui-ci intervient en plein hiver, preuve s'il en fallait encore une, de la petitesse de la commune.



⁷³ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.370/476)

N°3 Peuquet Marie Thérèse, décédée le 19 février 1867

L'an mil huit cent soixante-sept, le vingt du mois de février à neuf heures du matin par devant nous, Jean Claude Rué, maire et officier de l'état civil de la commune de Moval, canton et arrondissement de Belfort, département du Haut-Rhin, sont comparus Jean Claude Bouillard, cultivateur âgé de soixante deux ans, et Jacques Ma[u]drux, charron, âgé de cinquante trois ans, les deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier dix-neuf du présent mois de février à cinq heures du soir, Marie Thérèse Peuquet, épouse de Jean Claude Bouillard, sans profession, âgée de cinquante-six ans, née et domiciliée en cette commune, fille des défunts François Peuquet et Marie Fleury, est décédée dans sa maison en cette commune, située proche de la route, en suite de cette déclaration, après nous être transporté sur les lieux et nous être assuré de ce décès, nous en avons dressé le présent acte que lesdits déclarants dont le premier est l'époux de la décédée et le second non parent mais voisin, ont signé avec nous après qu'il leur en a été fait lecture.

J Rué Bouillard Maudrux

Ainsi, nous apprenons que lorsque Marie Thérèse s'éteint, ses deux parents sont déjà décédés. Nous obtenons également une information sur la localisation de la maison, identifiée comme étant celle « située proche de la route », et voisine de la maison du sieur Maudrux, charron de profession (il s'agit d'un artisan spécialisé dans le travail du bois et du métal).

B. Fratrie

Pour la fratrie de la mariée, ses parents s'étant mariés à Moval en 1800, je débute mes recherches dans les tables décennales de Moval, je recueille tous les PEUQUET indiqués dans les naissances, et ensuite je vérifie un par un les actes de naissances. Cependant, les noms présents dans les tables décennales et ceux indiqués dans les actes de naissance ne coïncident pas systématiquement. En outre tous les registres de 1813, 1814 et 1815 sont manquants⁷⁴.

Je trouve malgré tout deux frères et deux sœurs.

- Jean Claude PEUQUET : Il est né à Moval le 15 floréal an IX, soit le 05/05/1801⁷⁵ (bien que les tables décennales ne le mentionnent pas).

⁷⁴ AD90 - 1803-1869 - 1 E 73 NDM 1-3 (p.32/476)

⁷⁵ AD90 - NAISSANCES 1793-1803 - 1 E 73 N 1 - 4 (p.9/16)

Il meurt à l'âge de 9 ans le 9 juin 1810 à Moval⁷⁶.

- Jacques PEUQUET : Il est né à Moval le 14 fructidor an X, soit le 01/09/1802⁷⁷ (bien que les tables décennales ne le mentionnent pas).

Je le retrouve également dans les recensements de Moval, lesquels indiquent qu'il est devenu cultivateur. A partir de 1846 il est marié et père de deux enfants⁷⁸.

- Elisabeth PEUQUET : Elle est née à Moval le 26 floréal an XII, soit le 16/05/1804⁷⁹.

Elle meurt petite fille le 25 mai 1807 à Moval⁸⁰.

- Marianne PEUQUET : Elle est née à Moval le 7 frimaire an XIV, soit le 28/11/1805⁸¹ et y meurt le 14 juin 1810⁸², soit à peine quelques semaines après son grand frère Jean Claude.

Triste fût le printemps 1810 pour la famille Peuquet...

C. La vie en actes de Marie Thérèse

Malheureusement, les recherches concernant la vie de Marie Thérèse vont s'avérer compliquées, si ce n'est vaines.

Comme pour son mari, j'effectue une recherche de relevés de formalités avant 1956⁸³. Néanmoins, sous sa case n°418, le relevé de Marie Thérèse est parfaitement vide.



Relevé de formalités

⁷⁶ AD90 – NDM Moval 1803-1869 – 1 E 73 /1-3 (p.61/476)

⁷⁷ AD90 – NAISSANCES 1793-1803 – 1 E 73 N 1 – 4 (p.12/16)

⁷⁸ AD90 – Recensements de la commune de Moval – 1846 [6 M 198/3]

⁷⁹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.5/476)

⁸⁰ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 1-3 (p.53/476)

⁸¹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 1-3 (p.12/476)

⁸² AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 1-3 (p.61/476)

⁸³ AD90 - 4 Q 6 / 109 (case 418)

Ainsi, si à n'en pas douter la vie de Marie Thérèse fût bien remplie, il est difficile d'en retrouver une trace. Il est probable que l'esprit « girl power » et la notion d'indépendance de la femme ne soient pas encore dans les mœurs du Moval du XIXème siècle...

Les présentations avec notre couple principal étant faites, nous allons maintenant pouvoir nous pencher sur leur ascendance, pour lesquels nous disposons déjà des premières données.

3^{ème} partie – Ascendance et immuabilité

Ayant récupéré les noms des deux parents de nos deux mariés, nous présenterons rapidement les parents et grands-parents de Marie Thérèse, et nous développerons plus spécifiquement l'ascendance agnatique (c'est-à-dire la parenté ascendante masculine) de Jean Claude.

I. 1^{ère} génération ascendante : les parents des mariés

Nous commencerons par les parents de la mariée puis ceux du marié.

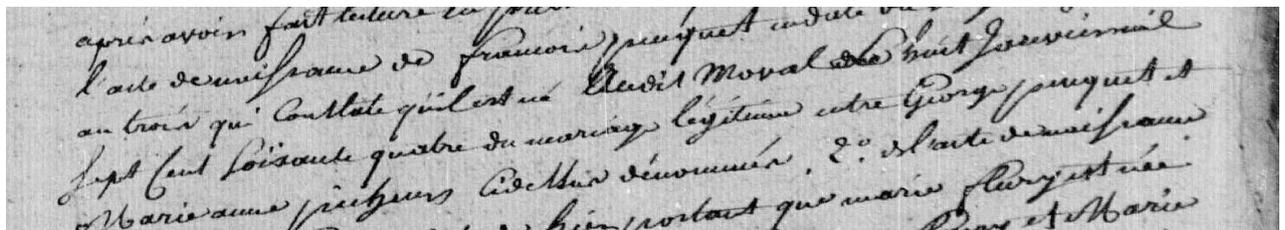
A. Pour la mariée : François PEUQUET et Marie FLEURY

Une rapide recherche sur le site web Filae en changeant l'orthographe du nom de Marie en « FLEUR ? » me permet de trouver une indication sur leur lieu de mariage. Cela me permet ensuite d'accéder à leur acte de mariage⁸⁴ : Marie et François se marient le 10 Floréal an VIII soit le 30 avril 1800 à Delle.

1) François PEUQUET

a) Identité

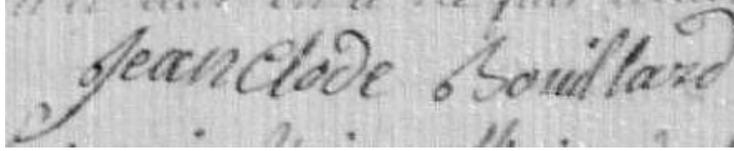
L'acte de mariage de François indique qu'il est né le 8 janvier 1764 à Moval où il vit encore, et qu'il exerce la profession manouvrier. Il est le fils de George PEUQUET décédé, et Marie Anne PEICHEUR.



[...] constate qu'il est né dudit Moval le huit janvier mil sept cent soixante-quatre, du mariage légitime entre George Peuquet et Marie Anne Peicheur [...].

⁸⁴ AD90 – 1793-1803 – 1 E 33 M 1 – 9 (p.244/276)

François est le premier mort de Moval en 1838, le 5 janvier 1838 à l'âge de 74 ans. C'est son fils Jacques PEUQUET et son gendre Jean Claude BOUILLARD (orthographiant pour l'occasion son prénom « Jean Clode ») qui déclarent son décès⁸⁵.

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script. The signature reads "Jean Clode Bouillard". The ink is dark and the paper appears aged and slightly textured.

b) Fratrie

Tout comme je n'ai pas trouvé trace du baptême du petit François PEUQUET, je ne trouve pas trace de sa fratrie... sur les sites participatifs, comme Geneanet, les informations sont parcellaires, et en tout état de cause, sans sources indiquées. J'utilise alors le site web Lisa90. Il s'agit d'un site géré par une association composée de chercheurs amateurs mettant en valeur des archives du Territoire de Belfort. Il permet notamment d'effectuer des recherches par nom, prénom, date... C'est ce qui va me permettre petit à petit de débloquent la situation et de trouver une petite fratrie.

- Jean Pierre PEUQUET

Ce manœuvre décède à Moval à son domicile, à l'âge de 68 ans (ce qui suppose une naissance vers 1765), le 7 janvier 1835 à cinq heures du matin⁸⁶.

A son décès il était déjà veuf de Jeanne Baptiste MOUILLESEAUX, et a eu au moins une fille puisque c'est son gendre Jean Antoine WALTHER, né aux alentours de l'année 1800 et vitrier de profession, qui déclare son décès.

- Marie Françoise PEUQUET

Elle se marie le 14 septembre 1784 à Bourogne, avec Jean Claude RUEE du village de Chèvremont, fils de Jean Pierre RUEE et Claudine GOFFINET⁸⁷. Cet acte confirme bien l'identité des parents de la mariée. Il est à noter que les mères de chacun des mariés sont décédées au moment de l'union. Cependant il n'y a pas d'information quant à l'âge de Marie Françoise.

⁸⁵ AD90 – 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.193/476)

⁸⁶ AD90 – 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.188/476)

⁸⁷ AD90 – BMS 1732-1792 – 17 Ed GG 2 (p.209/331)

2) Marie FLEURY

a) Identité et succession

A son mariage, Marie FLEURY est âgée de 31 ans et domiciliée à Vellescot. Elle est orpheline car il est précisé que ses parents Jacques FLEURY et Marie Anne PIERSON sont déjà décédés.

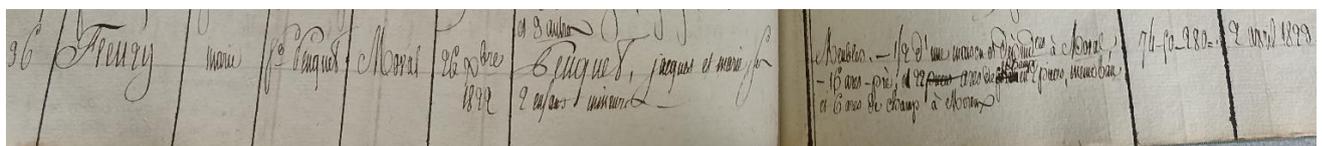
Concernant sa naissance, je cherche dans les actes de baptêmes de l'année 1769, en vain dans un premier temps. J'effectue alors une nouvelle recherche via Lisa90. C'est ainsi que je retrouve sa trace.

Elle n'est pas née à Moval, mais à proximité de la commune de Grosne, tout comme sa fratrie. En effet, elle est baptisée sous les prénoms d'Anne Marie FLEURY le 17 mai 1769⁸⁸.

Par déduction grâce aux actes précédemment cités, Marie décède entre 1811 et 1835 à Moval. Effectivement, son décès est mentionné aux tables décennales, en date du le 26 décembre 1822⁸⁹. Son acte de décès⁹⁰ précise encore qu'elle décède à 50 ans à son domicile « au numéro 2 ». Son mari et Jacques Maudrux un voisin, procèdent à la déclaration du décès.

Tiens tiens... Marie PEUQUET décède dans sa maison à Moval, Marie Thérèse PEUQUET sa fille aussi... et à chaque fois il y a un Maudrux pour voisin... Si les générations passent, les familles restent !

En effectuant une recherche sur les TSA⁹¹, je constate que la défunte transmet à ses héritiers Jacques et Marie, ses deux enfants vivants encore mineurs, des meubles, la moitié d'une maison et de dépendances, ainsi que des terres agricoles comme des prés et champs aux alentours de Meroux.



TSA Marie Fleury

Malheureusement, les recherches sur la succession de Marie FLEURY s'arrêtent ici pour une question d'archives momentanément indisponibles pour cause de numérisation.

⁸⁸ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.190/287)

⁸⁹ AD90 – TD – 1793-1882 – 1 E 73 TD 1 – 10 (p.20/37)

⁹⁰ AD90 – 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.159/476)

⁹¹ AD90 – 3 Q.9/3

b) Fratries

b.1) Sa fratrie germaine

Encore une fois, grâce à Lisa90 je trouve les frères et sœurs germains (c'est-à-dire ayant le même père et la même mère) suivants :

- Marguerite FLEURY : Elle décède à l'âge de deux ans, le 29 octobre 1768⁹².
- Marie Catherine FLEURY : Baptisée le 03/03/1768, elle décède prématurément le 12 juin 1769⁹³.
- (Anne) Marie FLEURY : Elle occupe la troisième place dans la fratrie.
- François FLEURY : Il est baptisé le 12 avril 1771⁹⁴.
- Marie Catherine FLEURY : Baptisée le 11 mai 1773⁹⁵, elle décède en bas âge le 4 mai 1774⁹⁶.
- Jeanne Marie FLEURY : Elle est baptisée le 7 juin 1778⁹⁷.

b.2) Son quasi-frère

Outre cette première fratrie, Marie FLEURY va avoir d'autres frères et sœurs, consécutivement au remariage de sa mère avec un certain Pierre SAMSON, comme nous le verrons ultérieurement.

En effet, Pierre SAMSON a eu un fils issu de son mariage avec Françoise SCHOENEBERG, que l'on peut ainsi qualifier de quasi-frère (c'est-à-dire élevé avec Marie FLEURY mais sans parent en commun).

- Jean Pierre SAMSON : Il est baptisé le 29 juin 1780⁹⁸.

Mais la fratrie ne s'arrête pas là !

⁹² AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.144/287)

⁹³ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.183/287)

⁹⁴ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.198/287)

⁹⁵ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.206/287)

⁹⁶ AD90 – Sépultures (1708-1774), confirmations (1706-1771 – 55 Ed GG 6 (p.169/199)

⁹⁷ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.236/287)

⁹⁸ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.248/287)

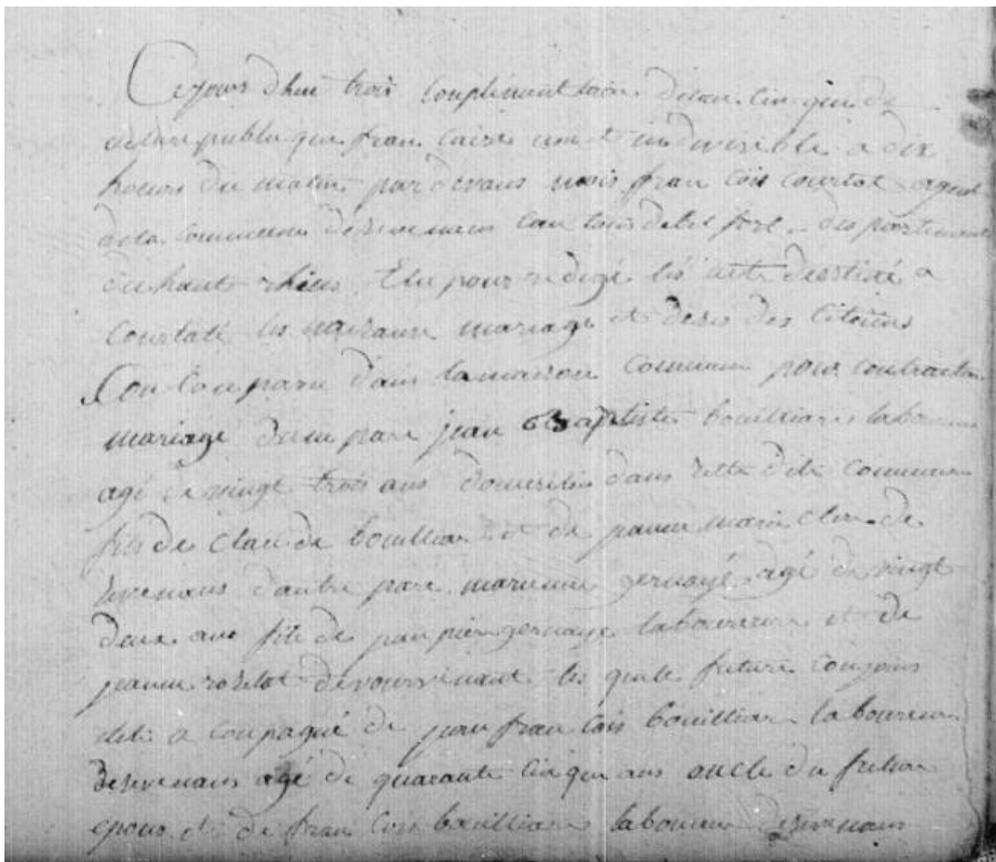
b.3) Sa fratrie utérine

De l'union charnelle de sa mère et de son beau-père Pierre SAMSON, deux autres frère et sœur cette fois qualifiés d'utérins (la mère est identique, mais le père est différent) vont venir agrandir la famille.

- Nicolas SAMSON : Il est baptisé le 28 octobre 1782⁹⁹.
- Marie Jeanne SAMSON : Elle est baptisée le 14 février 1784¹⁰⁰.

B. Pour le marié : Jean Baptiste BOUILLARD et Marie Anne GUERNEY

Comme nous l'avons déjà vu, la famille Bouillard est originaire de Sevenans. En effet, les parents de Jean Claude se marient le 3^e jour complémentaire (33 Fructidor) de l'An V, soit le 19/09/1797, à Sevenans¹⁰¹.



⁹⁹ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.260/287)

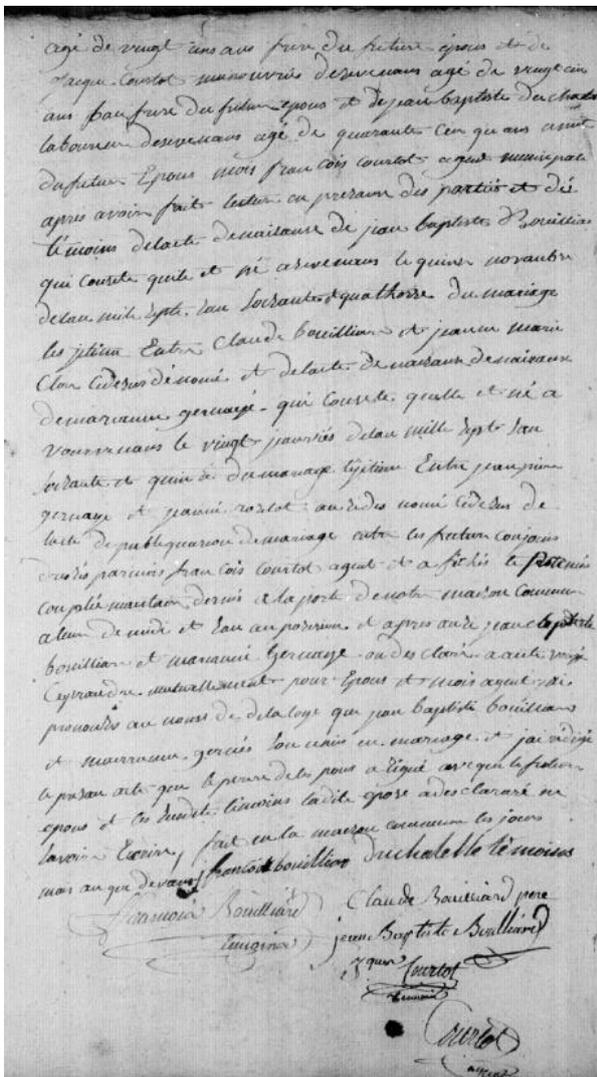
¹⁰⁰ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.267/287)

¹⁰¹ AD90 – MARIAGES 1793-1803 – 1 E 94 M 1 – 6 (17-18/25)

Ce jourd'hui trois complémentaire de l'an cinq de la république française une et indivisible à dix heures du matin par devant nous François Courtot agent de la commune de Sevenans canton de Belfort département du Haut Rhin. Elu pour rédiger les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens son comparu dans la maison commune pour contracter mariage ;

d'une part Jean Baptiste Bouilliar laboureur âgé de vingt trois ans, domicilié dans cette dite commune fils de Claude Bouilliar et de Jeanne Marie Clerc de Sevenans ;

d'autre part Marianne Gernayé âgé de vingt deux ans file de Jean Piere Gernayé laboureur, et de Jeanne Roselot de Vourvinnant lesquels future conjoints [...] a accompagné de Jean François Bouilliar laboureur de Sevenans âgé de quarante cinq ans oncle du futur épous et de François Bouilliar laboureur de Sevenans



âgé de vingt un ans frère du futur épous et de Jacques Courtot manouvrier de Sevenans âgé de vingt un ans bau frère du futur épous et de Jean Baptiste Du [...] laboureur de Sevenans âgé de quarante cinq ans ami du futur épous, moi François Courtot agent municipal, après avoir fait lecture en présance des parties et des témoins de l'acte de naissance de Jean Baptiste Bouilliar qui [...] qu'il est né à Sevenans le quinze novanbre de l'an mille septé san soixante et quathorze du mariage lesjitime entre Claude Bouilliar et Jeanne Marie Clerc ci desus dénomé et de l'acte de naissance de naissance de Marianne Gernayé qui [...] qu'elle et né à Vourvenans le vingt janviés de l'an mille septé san soixante et quinse du mariage légitime entre Jean Piere Gernayé et Jeanne Roselot

au dides nomé cidesus de l'acte de publiquation de mariage entre les futurs conjoins dresés par mois François Courtot agent et affichés le premier complémentaire dernies à la porte de notre maison commune à leur de midi et [...] ; et après audi Jean Baptiste Bouilliar et Marianne Gernayé on des claré à aute voix ce prendre mutuellement pour épous et mois agent j'ai prononcé au nom de la loye que Jean Baptiste Bouilliar et Marianne Gernés son unis en mariage et j'ai rédigé le présan acte que le perre de l'épous a signé aveque le futur épous et ces susdicte témoins ladite épose a desclararé ne savoir écrire, fait en la maison commune les jours mois an que devant François Bouilliar Duchatelle témoins.

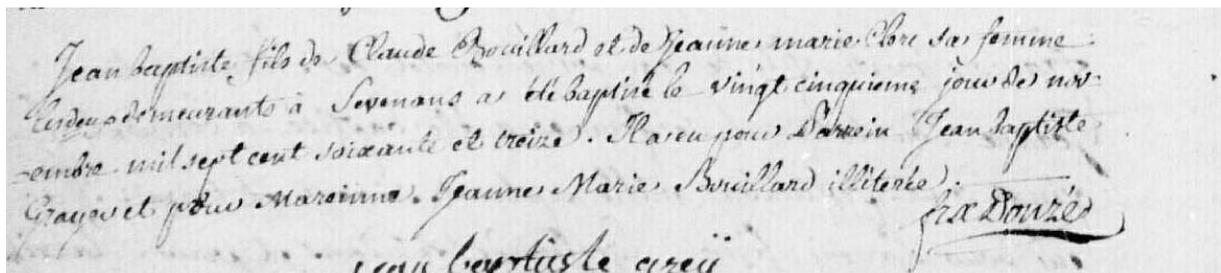
Cet acte nous fournit de nombreuses informations, tant sur les mariés concernés par cet acte, que sur leurs ascendants.

1) Jean Baptiste BOUILLARD

a) Identité et patrimoine

Au moment de son mariage, Jean Baptiste BOUILLARD est âgé de 23 ans et est laboureur de profession. Aussi, pour retrouver son acte de baptême, il convient de chercher du côté de Sevenans et de la paroisse de Bermont, aux alentours de 1774.

Effectivement, il est baptisé le 25 novembre 1773 en la paroisse de Bermont¹⁰².



Jean Baptiste, fils de Claude Bouillard et de Jeanne Marie Clerc sa femme, les deux demeurant à Sevenans a été baptisé le vingt cinquième jour de novembre mil sept cent soixante treize. Il a eu pour Parrein Jean Baptiste Grayou et pour mareinne Jeanne Marie Bouillard, illéterée

¹⁰² AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.62/140)

Il semble que la marraine soit une parente puisqu'elle s'appelle Jeanne Marie BOUILLARD, peut-être s'agit-il de sa tante paternelle ? Le lien de parenté n'est pas précisé. En revanche, il est mentionné qu'elle est illettrée.

Il meurt le 27 avril 1845 à Sevenans, veuf de Marie Anne GUERNEY (il ne s'est donc pas remarié), et la déclaration de son décès a été faite par son fils Georges BOUILLARD¹⁰³.

Concernant son patrimoine, la matrice cadastrale dans laquelle le folio 6¹⁰⁴ lui est consacré, nous pouvons relever qu'il est propriétaire de plusieurs parcelles, se composant d'une maison et de quelques terres. L'écart avec le nombre de parcelles possédées par son fils Jean Claude est flagrant.

b) Fratrie

Je lui trouve une grande fratrie baptisée en la paroisse de Bermont.

- Marie Anne BOUILLARD : Elle a été baptisée le 8 janvier 1770¹⁰⁵.
- Jean François BOUILLARD : Il est baptisé le 22 février 1872¹⁰⁶.

Celui-ci a pour parrain et marraine son oncle François BOUILLARD et sa tante Catherine CLERC.

- François BOUILLARD : Il est baptisé le jour de sa naissance le 1^{er} octobre 1777¹⁰⁷.

Ses parrain et marraine sont François BOUILLARD et Françoise BOUILLARD, tous les deux illettrés. Le lien de parenté précis n'est pas indiqué.

- Jean Pierre BOUILLARD : Il est né et baptisé le 3 avril 1780¹⁰⁸.

Ses parrain marraine sont Jean Pierre BOUILLARD et Catherine COURTOT.

- Claude BOUILLARD : Il est né et baptisé le 8 octobre 1782¹⁰⁹.

Ses parrain marraine sont Claude DUBAIL et Catherine BOUILLARD.

¹⁰³ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 - 3 (p.255/514)

¹⁰⁴ AD90 – Matrices bâties et non bâties de Moval 1829-1914 – 3 P 429 – folio 6 – annexe 8

¹⁰⁵ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.263/373)

¹⁰⁶ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.55/140)

¹⁰⁷ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.80/140)

¹⁰⁸ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.89/140)

¹⁰⁹ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.95/140)

- Lucille BOUILLARD : Elle est née et baptisée le 5 décembre 1785¹¹⁰.
- Marie Anne BOUILLARD : Elle est née et baptisée le 28 novembre 1788¹¹¹.

Sa marraine est Marie Anne BOUILLARD. Compte-tenu du fait qu'elle naît 18 ans après une première Marie Anne, j'envisage deux possibilités : soit la première Marie Anne de 1770 meurt prématurément, soit elle est la marraine de sa petite sœur. Cette seconde hypothèse me semble la plus probable.

- Marguerite BOUILLARD : Elle est née et baptisée le 26 janvier 1791¹¹².

Elle meurt néanmoins à l'âge de 3 mois¹¹³.

2) Marie Anne GUERNEY

a) Identité et mortelle omission

Son acte de mariage indique qu'elle a 22 ans en 1797, donc elle est née vers 1775. Effectivement, son acte de baptême confirme sa naissance le 26 septembre 1775 en la paroisse de Bermont¹¹⁴.

Son acte de mariage nous apporte une précision quant à son niveau d'instruction limité, car il est précisé qu'elle ne sait pas écrire, ce qui contraste avec les hommes composant sa belle-famille, lesquels ont signé de leur plus belle écriture.

Marie Anne n'a pas fait l'objet d'une déclaration de décès à l'état-civil, de sorte que l'un de ses enfants, son fils Georges BOUILLARD, se trouva en difficulté lorsqu'il voulut se marier.

En effet, il lui a été réclamé de prouver le décès de sa mère, or celui-ci n'ayant pas été enregistré par oubli, il ne pouvait pas prendre épouse.

En conséquence, il a été contraint de faire inscrire par voie de jugement en 1847 le décès de sa mère intervenu 5 ans plus tôt en 1842¹¹⁵.

¹¹⁰ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.104/140)

¹¹¹ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.114/140)

¹¹² AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.130/140)

¹¹³ AD90 – Sépultures 1784-1792 – 11 Ed GG 4 (p.132/143)

¹¹⁴ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p.69/140)

¹¹⁵ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 – 3 (p.261/514)

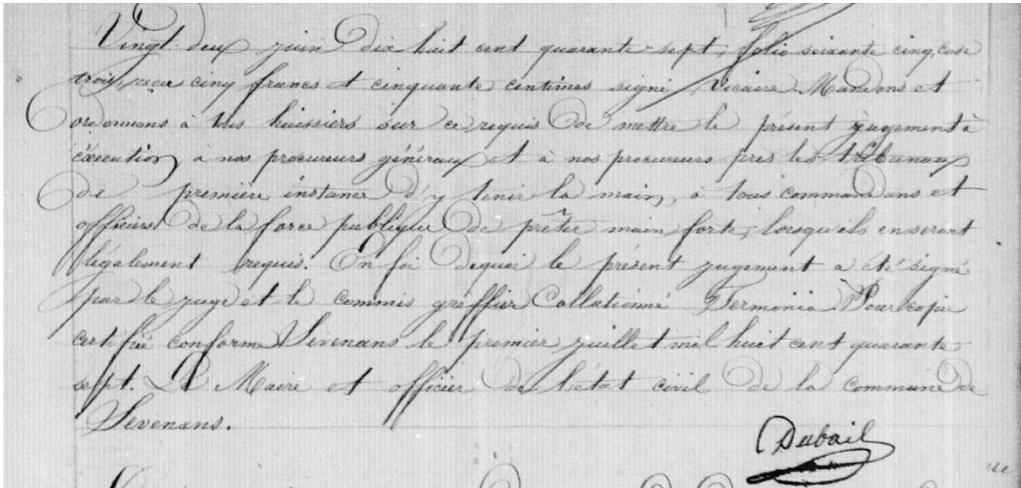
Louis Philippe, Roi des Français, à tous
présens et à venir salut. Faisons savoir que le
Tribunal de première instance de l'arrondissement de Belfort
Département du Haut-Rhin, séant au dit lieu, a rendu
le jugement suivant, Sur la requête à lui présentée et dont la teneur
suit; A Messieurs Messieurs les président et juges composant le tribunal
civil de Belfort Georges Bouillard, cultivateur demeurant à Sevenans,
à l'honneur de vous exposer: que Marie-Anne Guerny, épouse de
Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans à l'âge de soixante
sept ans, le dix-huit août mil huit cent quarante deux, à neuf
heures du matin, que par omission il n'a point été dressé acte de ce
décès sur les registres des actes de l'état-civil. Que voulant contracter
mariage, il se trouve dans l'impossibilité de justifier ce décès, pourquoi
il recourt à votre autorité pour qu'il vous plaise Messieurs, par la présente
requête et les documents produits, Déclarer que Marie Anne Guerny
épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans, le dix huit
août mil huit cent quarante deux. Ordonne l'inscription du jugement
sur les registres de l'année courante de la commune de Sevenans. A la mention

Louis Philippe Roi des français, à tous présens et à venir salut. Faisons savoir que le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Belfort département du Haut Rhin, séant au dit lieu a rendu le jugement suivant, sur la requête à lui présentée et dont la teneur suit : à messieurs messieurs les président et juges composant le tribunal, civil de Belfort Georges Bouillard, cultivateur demeurant à Sevenans, a l'honneur de vous exposer : que Marie Anne Guerny, épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans à l'âge de soixante sept ans, le dix huit août mil huit cent quarante deux, à neuf heures du matin que par omission il n'a point été dressé acte de ce décès sur les registres des actes de l'état-civil, que voulant contracter mariage, il se trouve dans l'impossibilité de justifier ce décès, pourquoil recourt à votre autorité pour qu'il vous plaise Messieurs, par la présente requête et les documents produits, déclarer que Marie Anne Guerny épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans le dix huit août mil huit cent quarante deux. Ordonne l'inscription du jugement sur les registres de l'année courante de la commune de Sevenans. A la mention

en marge de ceux correspondant à la date du décès. Vous rendrez justice. Signé Lalloz. Soit communiqué à Monsieur le Procureur du Roi Belfort le dix neuf juin dix huit cent quarante sept. Signé Gallimard. Le Procureur du Roi a après avoir pris communication déclaré n'y avoir lieu d'empêcher, Belfort le vingt un juin dix huit cent quarante sept. Signé Thévenot. Vu par le tribunal civil de Belfort la requête d'une part. [...] Monsieur Ruboit juge faisant les fonctions de Président le titulaire absent et le premier juge occupé en son cabinet ensemble Monsieur le Procureur du Roi en ses conclusions et après en avoir délibéré. Attendu que de l'exposé en la dite requête et des documens produits, il résulte que Marie Anne Guernez épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans le dix huit août dix huit cent quarante deux, que ce décès n'ayant pas été constaté sur les registres de l'état civil, il importe à l'impétrant de faire régulariser cette omission. Le tribunal déclare que Marie Anne Gernez épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans le dix huit août dix huit cent quarante deux, Ordonne que le présent jugement sera inscrit sur les registres de l'état civil de l'année courante de la commune de Sevenans, et que mention d'icelui sera faite en marge de ceux correspondant à la date du décès. Ainsi jugé et prononcé à Belfort le vingt deux juin dix huit cent quarante sept, à l'audience publique, du tribunal civil étant au dit lieu M. Ruboit juge faisant fonctions de Président le titulaire absent, M. Samson juge et M. Fournier suppléant. Signé à la minute M. Ruboit juge et M. Morogé commis greffier. Registres à Belfort

en marge de ceux correspondant à la date du décès. Vous rendrez justice. Signé Lalloz. Soit communiqué à monsieur le procureur du roi, Belfort le dix neuf juin dix huit cent quarante sept signé Gallimard. Le procureur du roi après avoir pris communication déclare n'y avoir lieu d'empêcher, Belfort le vingt un juin dix huit cent quarante sept. Signé Thévenot. Vu par le tribunal civil de Belfort. la requête d'autre part. [...] monsieur Ruboit juge faisant les fonctions de président le titulaire absent et le premier juge occupé en son cabinet ensemble monsieur le procureur du roi en ses conclusions et après en avoir délibéré. Attendu que de l'exposé en la dite requête et des documens produits, il résulte que Marie Anne Guernez épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans le dix huit août dix huit cent quarante deux, que ce décès n'ayant pas été constaté sur les registres de l'état-civil, il importe à l'impétrant de faire régulariser cette omission. Le tribunal déclare que Marie Anne Gernez épouse de Jean Baptiste Bouillard est décédée à Sevenans le dix huit août dix huit cent quarante deux. Ordonne que le présent jugement sera inscrit sur les registres de l'état-civil de l'année courante de la commune de Sevenans, et que mention d'icelui sera faite en marge de ceux correspondant à la date du décès. Ainsi jugé et prononcé à Belfort le vingt deux juin dix huit cent quarante sept, à

l'audience publique du tribunal civil séant au dit lieu siégeant Messieurs Ruboit juge faisant fonctions de président, le titulaire absent Jamesson, juge et Fournier suppléant. Signé à la minute Rubois juge Morogé commis greffier. Registré à Belfort



Vingt deux juin mil huit cent quarante sept, folio soixante cinq case trois pour cinq francs et cinquante centimes signé [...] Mandons et ordonnans à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandans et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le juge et le commis greffier ; collationné termonia [...] certifiée conforme. Sevenans le premier juillet mil huit cent quarante sept. Le Maire et officier de l'état-civil de la commune de Sevenans. Dubail

le vingt deux juin dix huit cent quarante sept, folio soixante cinq case trois pour cinq francs et cinquante centimes signé [...] Mandons et ordonnans à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandans et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le juge et le commis greffier ; collationné termonia [...] certifiée conforme. Sevenans le premier juillet mil huit cent quarante sept.

Le maire et officier de l'état-civil de la commune de Sevenans. Dubail

b) Fratrie

Concernant la fratrie de Marie Anne, il convient d'orienter les recherches en fonction des date et lieu de mariage de ses parents. Une recherche rapide sur Geneanet confirme mon intuition : il faut chercher du côté de la paroisse de Bermont dans les années 1760 et suivantes. Par acquis de conscience, je vérifie aussi les tables décennales au-delà de 1790, qui ne révèlent aucune autre naissance associée aux parents de Marie Anne GUERNEY.

Ainsi, la fratrie de Marie-Anne se compose comme suit :

- Joseph GUERNEY : Il est baptisé le 23 novembre 1767¹¹⁶.
- François GUERNEY : Il est baptisé le 17 janvier 1770¹¹⁷.
- Jean Pierre GUERNEY : Il est baptisé le 28 novembre 1772¹¹⁸.
- Marguerite GUERNEY : Elle est née le 3 février 1778¹¹⁹.
- Marie Barbe GUERNEY : Elle est baptisée le 4 avril 1781¹²⁰.
- Marie Françoise GUERNEY : Elle est baptisée le 6 février 1784¹²¹.
- Georges GUERNEY : Il est baptisé le 28 janvier 1787¹²².

A présent, concentrons-nous sur les grands-parents de Marie Thérèse et Jean Claude.

II. 2^{ème} génération ascendante : les grands-parents des mariés

A. Pour la mariée : Jacques FLEURY et Marie Anne PIERSON

Comme découvert précédemment dans l'acte de mariage de Marie FLEURY, ses parents sont Marie Anne PIERSON et Jacques FLEURY. Ils sont déjà décédés au moment du mariage de leur fille.

Marie Anne se retrouve veuve jeune avec des enfants en bas âge, et un petit dernier encore à naître ! C'est probablement la raison pour laquelle elle fera le choix de se remarier quelques années plus tard, le 28 janvier 1782, avec Pierre SAMSON¹²³, un manouvrier de Vellescot¹²⁴ lui-même veuf (à deux reprises, de sorte qu'il s'agit tout de même de sa troisième union après les mariages contractés avec Marie Françoise VINE puis Françoise SCHENEBERG¹²⁵).

Pierre meurt à Grosne le 29 novembre 1784¹²⁶, laissant de nouveau Marie Anne PIERSON veuve avec ses jeunes enfants.

¹¹⁶ AD90 –Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.256/373)

¹¹⁷ AD90 –Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.263/373)

¹¹⁸ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p. 58/140)

¹¹⁹ AD90 –Baptêmes, mariages, sépultures 1684-1792 – 22 Ed GG 3 – 5 (p.130/335)

¹²⁰ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p. 92/140)

¹²¹ AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p. 99/140)

¹²² AD90 – Baptêmes 1772-1792, mariages – 11 Ed GG 3 (p. 108/140)

¹²³ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.79/287)

¹²⁴ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.248/287)

¹²⁵ AD90 – Baptêmes, mariages – 55 Ed GG 3 (p.73/287)

¹²⁶ AD90 – Sépultures – 55 Ed GG 4 (p.40/198)

Marie Anne ne se remarie pas et meurt à son tour le 23 décembre 1793, son décès étant déclaré par son frère François PIERSON et son neveu Antoine PIERSON¹²⁷.

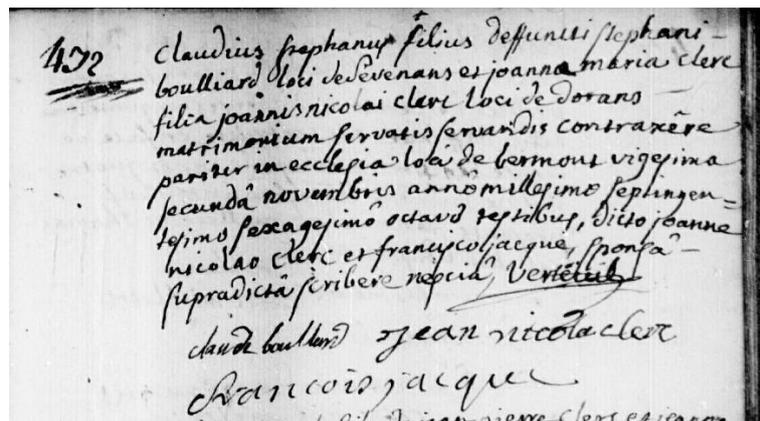
B. Pour la mariée : Georges PEUQUET et Marie Anne PEICHEUR

Georges PEUQUET et Marie Anne PEICHEUR se sont unis à Bourogne d'où est originaire Marie-Anne le 7 janvier 1755¹²⁸.

Malgré diverses recherches, il m'est toutefois difficile d'en découvrir davantage sur ce couple, et ce d'autant plus que l'orthographe particulièrement fluctuante du nom de Marie Anne (Peicheur, Paicheur...) complique d'autant plus les investigations.

C. Pour le marié : Claude Etienne BOUILLARD et Jeanne Marie CLERC

Claude Etienne et Jeanne Marie se sont mariés dans la paroisse de Bermont le 22 novembre 1768¹²⁹. Leur acte de mariage, rédigé en latin, indique seulement les noms des pères des mariés ainsi que leur village d'origine, sans mentionner les noms des mères. Le père de Claude Etienne est déjà décédé lors du mariage de son fils.



Claudius Stephanus filius defuncti Stephani Boulliard loci de Sevenans et Joanna Maria Clerc filia Joannis Nicolai Clerc loci de Dorans matrimonium servatis servandis contraxerunt pariser

¹²⁷ AD90 – DECES 1793-1803 – 1 E 101 D 1 - 11 (p.4/53)

¹²⁸ AD90 – Baptêmes, mariages, sépultures 1732-1792 – 17 Ed GG 2 (p.166/331)

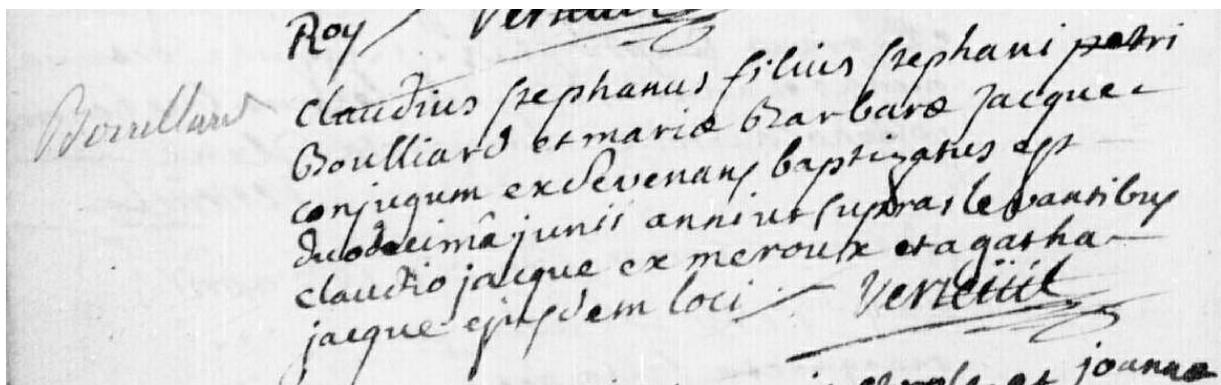
¹²⁹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.222/373)

in ecclesia loci de Bermont vigesima secundi novembris annon millesimo septingen septimo sexagesimo octavo septibus dicto Joanno Nicolao Clerc et Fransci Jacque [...]supradicti scribere [...]

1) Claude Etienne BOUILLARD

a) Identité

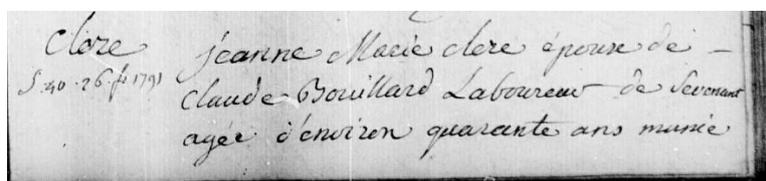
Claude Etienne BOUILLARD a été baptisé le 12 juin 1746 à Sevenans en la paroisse de Bermont¹³⁰.



Bouillard

Claudius Stephanus filius Stephani Petri Bouilliard et Mariae Barbara Jacque conjugum ex Sevenans baptizatus est duodecima junii anniis supras levantibus Claudio Jacque ex meroux et Agatha Jacque [...] loci

C'est l'acte de décès de Jeanne Marie qui nous confirme que Claude Etienne est laboureur à Sevenans dont voici un extrait :



Jeanne Marie Clere épouse de Claude Bouillard laboureur de Sevenans Agée d'environ quarante ans munie [...].

¹³⁰ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.140/373)

Claude Etienne n'a pas encore 45 ans lorsqu'il devient veuf, et il semblerait qu'il ne se soit jamais remarié ensuite.

En revanche, j'éprouve des difficultés à trouver trace de son décès malgré d'après recherches dans les tables cantonales... En vérifiant les tables des successions et absences, il est possible qu'il soit mort au cours de l'année 1798¹³¹, mais sans certitude.

En effet, il est question d'un Etienne BOUILLARD, et non d'un Claude BOUILLARD... Or si son prénom est bien Claude Etienne, je le trouve généralement sous le seul prénom de Claude, et non d'Etienne... Je décide alors de rechercher les actes de mariages de certains de ses enfants, pour tenter de confirmer sa date de décès.

Or, en vérifiant l'acte de mariage de son fils Jean François, qui épouse un 26 janvier une certaine « Chatrine » (probablement « Catherine ») GAUTRET (fille de Nicolas GAUTRET et Marie ROSSEZ), je constate qu'outre son frère Jean Baptiste, son père est également présent, les trois compères signant l'acte de mariage en...1808¹³² ! J'étais donc bien sur une fausse piste...

Seule certitude, Claude Etienne meurt après le 25 janvier 1808...

b) Fratrie

Concernant les frères et sœurs de Claude Etienne, je lui découvre plusieurs frères et sœurs tous baptisés en la paroisse de Bermont :

- Marie Anne BOUILLARD : Elle est baptisée le 24 février 1748¹³³.
- Claude BOUILLARD : Elle est baptisée le 4 juillet 1749¹³⁴.
- Jean François BOUILLARD : Il est baptisé le 23 avril 1751¹³⁵.
- Jeanne Marie BOUILLARD : Elle est baptisée le 23 janvier 1753¹³⁶.
- Jean François BOUILLARD : Il est baptisé le 25 mars 1754¹³⁷.

Cela semble sous-entendre que son frère né en 1751 et portant le même prénom est probablement décédé en bas âge.

¹³¹ AD90 – TSA A-H 1791 – 1813 – 3 Q 10/1 (p7/116)

¹³² AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 – 3 (p.122/514)

¹³³ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.143-373)

¹³⁴ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.145-373)

¹³⁵ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.149-373)

¹³⁶ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.152-373)

¹³⁷ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.155-373)

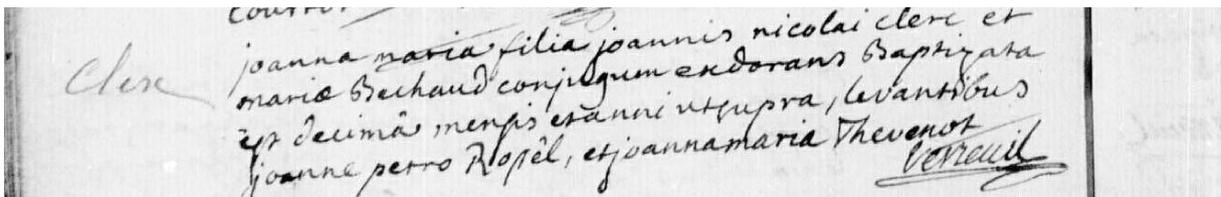
Il est à noter que je trouve également au fil de mes recherches, un frère dénommé François BOUILLARD. En effet, grâce à l'acte de baptême de Jean-François BOUILLARD, fils de Jeanne Marie CLERC et Claude Etienne BOUILLARD, je sais que ce dernier a un frère, François BOUILLARD. Cependant, en cherchant les actes de baptême, je ne trouve pas de François, uniquement des Jean-François et une Française... j'en déduis qu'il doit probablement s'agir du Jean-François né en 1754.

- Françoise BOUILLARD : Elle est baptisée le 14 décembre 1755¹³⁸.
- Marie Catherine BOUILLARD : Elle est baptisée le 4 avril 1758¹³⁹.
- Jean Pierre BOUILLARD : Il est baptisé le 17 septembre 1759¹⁴⁰.

2) Jeanne Marie CLERC

a) Identité

Jeanne Marie CLERC est baptisée le 10 février 1749 à Dorans¹⁴¹.



Clerc

Joanna Maria filia Joannis Nicolai Clerc et Mariae Bechaud conjugum ex Dorans baptizata est decima mensis et anni ut supra levantibus Joanne Perro Ropel et Joanna Maria Thévenot

Elle meurt vers 40 ans le 26 janvier 1791¹⁴² dans la paroisse de Bermont, munie des sacrements, et est enterrée dès le lendemain. De toute évidence, elle meurt en donnant la vie à sa petite Marguerite BOUILLARD. Son mari est alors laissé veuf avec ses enfants à élever.

Il est intéressant de noter que ce n'est pas son mari qui déclare son décès. Était-il dévasté par la mort de sa femme ? Était-il auprès de ses enfants et plus particulièrement de son nourrisson tout juste né ?

¹³⁸ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.159-373)

¹³⁹ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.165-373)

¹⁴⁰ AD90 - Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.169-373)

¹⁴¹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.145/373)

¹⁴² AD90 – Sépultures 1784-1792 – 11 Ed GG 4 (p.130-131/143)

b) Fratrie

Jeanne Marie a trois sœurs et un frère :

- Marguerite CLERC : Elle est baptisée le 27 novembre 1736¹⁴³.
- Elisabeth CLERC : Elle est baptisée le 12 octobre 1738¹⁴⁴.
- Jean François CLERC : Il est baptisé le 25 février 1742¹⁴⁵.
- Catherine CLERC : Elle est baptisée le 26 mars 1754¹⁴⁶.

D. Pour le marié : Jeanne ROSSELOT et Jean Pierre GUERNEY

Grâce à l'acte de mariage de leur fille, nous avons déjà remarqué que Jean Pierre GUERNEY est laboureur. L'acte de mariage de Jean Pierre et Jeanne est riche en information.

En effet, outre le fait que le mariage a lieu le 17 février 1767 en la paroisse de Bermont¹⁴⁷, nous y découvrons que Jean Pierre est le fils de feu Jean GUERNEY du village de Vourvenans. Jeanne est la fille de Jean Baptiste ROSSELOT. Son acte de naissance nous précise qu'elle est née le 25 janvier 1746 et que sa mère est Jeanne Baptiste COURTOT.

Or, l'intérêt essentiel que je porte à ce couple réside dans le fait qu'il a obtenu une dispense pour troisième et quatrième degré de consanguinité et d'affinité.

Une dispense de consanguinité est nécessaire lorsque des cousins, plus ou moins proches souhaitent se marier alors même que cela est en principe interdit par le droit canonique. Ils sont donc cousins. Mais pas seulement ! Une dispense d'affinité est nécessaire notamment lorsqu'il existe un lien d'affinité spécifique entre les futurs époux (parrain et marraine d'un même enfant, ou un veuf se remarquant avec sa belle-sœur par exemple).

Les recherches pour remonter cette piste sont passionnantes mais néanmoins longues et fastidieuses. A ce jour, il me reste à poursuivre mes recherches ascendantes d'une part, et d'autre part, tenter d'obtenir via les archives départementales et/ou le diocèse, copie de la double dispense.

¹⁴³ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.119/373)

¹⁴⁴ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.122/373)

¹⁴⁵ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.130/373)

¹⁴⁶ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.155/373)

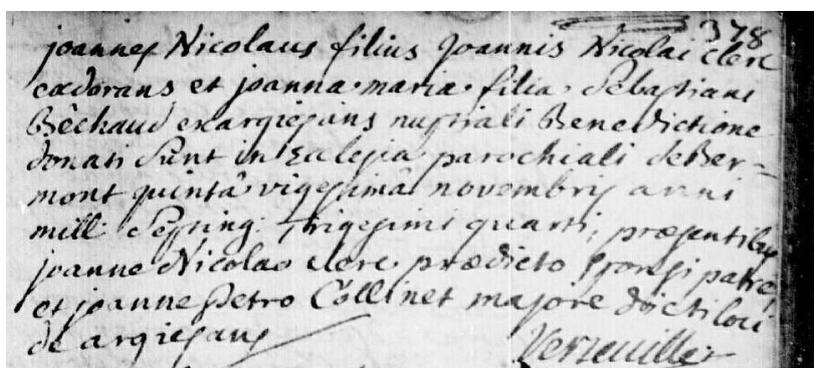
¹⁴⁷ AD90 – BMS – 11 Ed GG 2 (p.219/373)

Les huit grands-parents du couple ayant été présentés, à partir de la génération suivante nous nous concentrerons uniquement sur l'ascendance du marié, principalement en ligne agnatique.

III. 3^{ème} génération ascendante : les arrière-grands-parents

A. Marie BECHAUD et Jean Nicolas CLERC

Marie et Jean Nicolas se marient dans la paroisse de Bermont le 25 novembre 1734¹⁴⁸ et sont domiciliés dans la commune de Dorans (comme vu précédemment dans l'acte de mariage de leur fille).



Joannes Nicolaus filius Joannis Nicolai Clerc ex dorans et Joanna Maria filia Sebastiani Béchaud ex Argièsans nuptiali Benedictione donati sunt in ecclesia parochiali de Bermont quinta vigesima novembris anni milli septi trigesimi quarti presentibus Joanne Nicolas Clerc prodiecto [...] patre et Joanne Petro Collinet [...] dicti loci de Argièsans

Marie (ou Jeanne Marie) est donc la fille de Sébastien BECHAUD, originaire d'Argièsans. Quant à son époux Jean Nicolas, il est le fils d'un autre Jean Nicolas CLERC, originaire de Dorans.

B. Marie Barbe JACQUES et Etienne Pierre BOUILLARD

Malheureusement sur ce couple, les informations viennent à manquer.

¹⁴⁸ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.195/373)

En effet, si nous connaissons leur identité ainsi que leur statut marital grâce aux actes rencontrés précédemment, pour autant, point de trace de leur mariage !

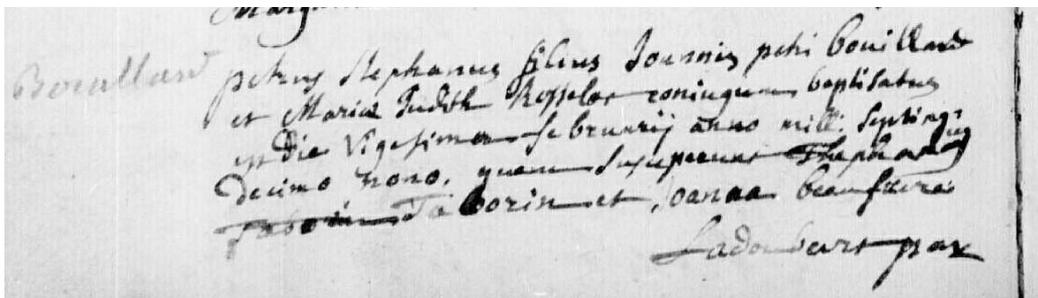
Je m'oriente vers Geneanet et constate que certains utilisateurs indiquent une date de mariage, plus ou moins précise d'un internaute à l'autre, sans pour autant que ne soit précisée la source utilisée. Par ailleurs, toujours sur Geneanet, je constate que Marie Barbe Jacques aurait été unie à un autre homme dont elle aurait eu un ou plusieurs enfants, avant d'épouser Etienne Pierre BOUILLARD en secondes noces et d'avoir de nouveau des enfants de ce second lit.

Toutefois, en dépit d'âpres recherches, y compris aux archives départementales, à ce jour, les informations ci-dessus présentées ne peuvent être confirmées.

1) Etienne Pierre (ou Pierre Etienne) BOUILLARD

a) Identité

Etienne Pierre, également parfois dénommé Pierre Etienne, est baptisé le 20 février 1719¹⁴⁹ à Sevenans.



Bouillard

Petrus Stephanus filius Joannis Petri Bouillard et Mariae Judith Rosselot conjugum baptizatus est die vigesima februaryi annos milli septimo decimo nono [...].

Etienne Pierre BOUILLARD décède avant le 22 novembre 1768 car il est déjà mort au moment du mariage de son fils Claude Etienne BOUILLARD. Effectivement, son acte de décès indique une mort en date du 26 décembre 1763 dans la Paroisse de Bermont¹⁵⁰.

¹⁴⁹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.79/373)

¹⁵⁰ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-178411 Ed GG 2 (p.336/373)

b) Fratries

Les fratries d'Etienne Pierre sont variées, car comme nous le verrons ensuite, son père a eu une seconde relation matrimoniale.

b.1) sa fratrie germaine

Tout d'abord, il a deux sœurs et deux frères que l'on peut qualifier de germains, c'est-à-dire, issus des deux mêmes parents, donc de Jean-Pierre BOUILLARD et Judith ROSSELOT :

- Jeanne Baptiste BOUILLARD : Elle est baptisée le 18/10/1709¹⁵¹.
- Pierre Etienne BOUILLARD : Il est baptisé le 04/08/1712¹⁵².

Il est important de noter que ce frère a les mêmes prénoms que notre Etienne Pierre (présenté comme Pierre Etienne sur son acte de baptême). L'hypothèse la plus probable est donc que ce Pierre Etienne né en 1712 décède avant 1719 (année de naissance d'Etienne Pierre), néanmoins je ne trouve pas la trace de son décès me permettant de confirmer cette supposition.

- Jean François BOUILLARD : Il est baptisé le 04/09/1714¹⁵³.
- Marie Anne BOUILLARD : Elle est baptisée le 14/05/1724¹⁵⁴.

b.2) sa fratrie consanguine

Du second mariage de Jean Pierre BOUILLARD avec Marie Agnès HUELIN, que nous étudierons ci-après, sont nés les frère et sœur consanguins (c'est-à-dire du même père, mais d'une mère différente) suivants :

- Marie Anne BOUILLARD : Elle est baptisée le 22/08/1755¹⁵⁵.

C'est la deuxième enfant que Jean Pierre dote de ces prénoms. Encore une fois la question se pose de savoir si sa grande sœur serait déjà décédée au moment de sa naissance, ou bien si la petite aurait pu être nommée en référence à la grande. Dernière hypothèse et c'est celle que je privilégierais, le prénom a été choisi en référence à sa marraine, Marie Anne COURTOT.

Enfin, l'acte de baptême de Marie Anne nous donne une information majeure : son père est désigné comme étant « majoris in Sevenans », c'est-à-dire maire de Sevenans. Nous y reviendrons ultérieurement.

¹⁵¹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-178411 Ed GG 2 (p.58/373)

¹⁵² AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-178411 Ed GG 2 (p.64/373)

¹⁵³ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-178411 Ed GG 2 (p.67/373)

¹⁵⁴ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-178411 Ed GG 2 (p.92/373)

¹⁵⁵ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.159/373)

- Jean Baptiste BOUILLARD : Il est baptisé le 19/07/1759¹⁵⁶.

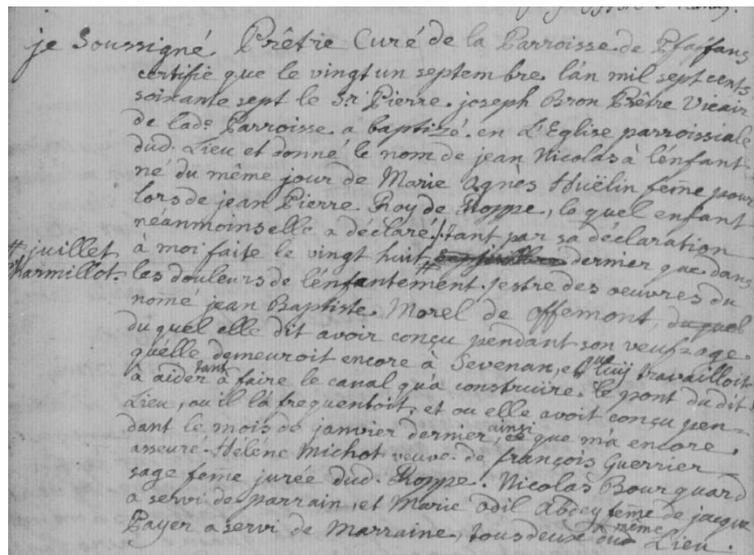
b.3) son frère utérin illégitime

C'est par hasard, en cherchant d'autres enfants issus d'un potentiel remariage, qu'au fil des archives, je découvre avec surprise un enfant illégitime, c'est-à-dire qui n'est pas né d'un couple légitimement marié :

- Jean Nicolas HUELIN : Il est baptisé le 21/09/1767¹⁵⁷.

En effet, il porte le nom de sa mère, laquelle a toutefois dénoncé le père « dans les douleurs de l'enfantement », c'est-à-dire qu'elle a crié le nom du père pendant l'accouchement. Il s'agit de Jean Baptiste MOREL, un ouvrier qu'elle a fréquenté pendant son veuvage alors qu'elle vivait toujours à Sevenans.

Cet acte nous apprend donc qu'après le décès de Jean Pierre BOUILLARD, elle épouse Jean Pierre ROY en secondes nocces, auquel elle n'a donc pas fait porter le poids de cette naissance...



Je soussigné prêtre curé de la paroisse de Phaffans certifie que le vingt un septembre l'an mil sept cents soixante sept le s[ieu]r Pierre Joseph Bron prêtre vicair de la paroisse a baptisé en l'église paroissiale dud[it] lieu et donné le nom de Jean Nicolas à l'enfant né du même jour de Marie Agnès Huëlin feme pour lors de Jean Pierre Roy de Roppe, lequel enfant néanmoins elle a déclaré tant par sa déclaration à moi faite le vingt huit [rature] dernier que dans les douleurs de l'enfantement estre des œuvres du nommé Jean Baptiste Morel de Offemont, ~~duquel~~ duquel elle dit avoir conçu pendant son veufage qu'elle demouroit encore à Sevenan, et que lui

¹⁵⁶ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.168/373)

¹⁵⁷ AD90 – Baptêmes 1749-1767 – 80 Ed GG 5 (p.196/198)

travaillait à aider tant à faire le canal qu'à construire le point dudit lieu, où il la fréquentoit et où elle avoit conçu pendant le mois de janvier dernier, ainsi que m'a encore assuré Hélène Michot veuve de François Guerrier sage femme jurée dud[it] Roppe. Nicolas Bourquard a servi de parrain et Marie Odil Abdey feme de Jacque Payer a servi de marraine, tous deux du même lieu.

Je me pose nécessairement la question de savoir pourquoi elle n'a pas tenté de faire porter la naissance à son second époux légitime, ainsi que le contexte dans lequel cette femme s'est retrouvée. S'agit-il d'un problème de date, d'une honnêteté sans faille, d'une dénonciation dans le village, d'un acte volontaire et assumé ?

Nous verrons ultérieurement qu'il se passe moins de 9 mois (environ 4 mois et demi) entre le mariage avec Pierre ROY et cette naissance. Tout est donc possible. Le nouveau mari était-il au courant de cette relation et qu'un petit polichinelle s'était glissé dans le tiroir de sa promesse ? Ou bien cela a-t-il créé une tension entre les époux lorsque la grossesse n'a plus pu être dissimulée ? Nul ne saurait le dire.

b.4) ses quasis-frères et sœurs

Enfin, du dernier mariage de la belle-mère d'Etienne Pierre BOUILLARD avec Jean Pierre ROY, point de progéniture répertoriée. Cela s'explique peut-être par l'âge déjà avancé du mari (qui en est tout de même à son troisième mariage¹⁵⁸).

Cependant, Jean Pierre ROY a eu quatre enfants de ses unions précédentes.

- Jean Pierre ROY¹⁵⁹: Il est le fruit de son union avec Catherine BARTH¹⁶⁰, sa première épouse.

Avec sa deuxième épouse Marie VINEZ¹⁶¹, il a eu trois enfants : Marie Anne¹⁶², Marie Elisabeth¹⁶³, et Jean Pierre (dit « Jean Claude ») ROY¹⁶⁴.

¹⁵⁸ AD90 – Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.107/186)

¹⁵⁹ AD90 – Mariages 1748-1773 – 80 Ed GG 9 (p.68/131)

¹⁶⁰ AD90 - Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.107/186)

¹⁶¹ AD90 – Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.107/186)

¹⁶² AD90 - Baptêmes 1749-17678 – 0 Ed GG 5 (p.61/198)

AD90 – Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.24/186)

¹⁶³ AD90 - Baptêmes 1749-17678 – 0 Ed GG 5 (p.82/198)

AD90 - Sépultures 1736-1765 – 80 Ed GG 13 (p.268/281)

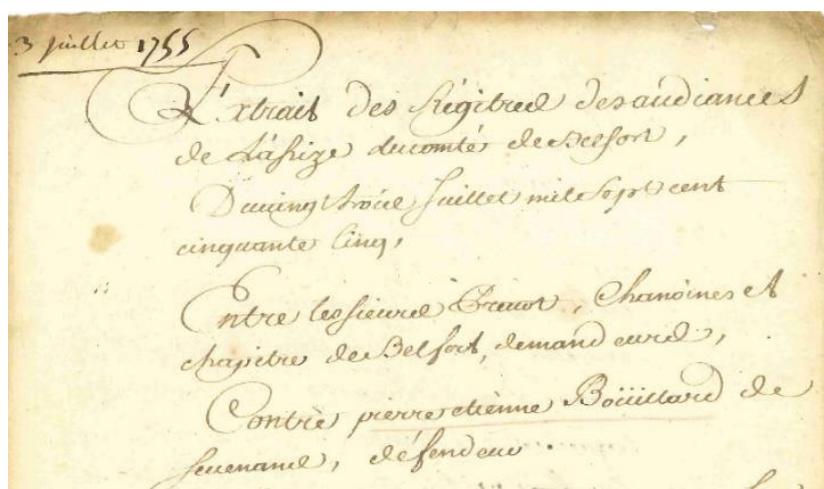
¹⁶⁴ AD90 - Baptêmes 1749-17678 – 0 Ed GG 5 (p.118/198)

AD90 – Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.126/186)

c) Un conflit autour du pain tranché par la justice

Toute famille a au moins un criminel dans son arbre généalogique. Pour la famille Bouillard, nous l'avons enfin trouvé ! Il s'agit de Pierre Etienne, et d'une sombre histoire de farine !

En effet, Pierre Etienne BOUILLARD de Sevenans a fait l'objet d'une condamnation en justice en 1755 pour avoir fait moudre son grain dans un moulin de Botans plutôt que de Danjoutin¹⁶⁵.



3 juillet 1755

Extrait des registres des audiences de [...] du comté de Belfort du vingt trois juillet mille sept cent cinquante cinq entre les sieurs Prevot, chanoines et chapitre de Belfort, demandeurs contre Pierre Etienne Bouillard de Sevenans, défendeur.

¹⁶⁵ AD90 – 1 G 64

Les demandeurs concluent à ce que le
 défendeur soit condamné en cent livres de
 dommages et intérêts envers leur meunier
 du moulin banal de Danjoutin résultant
 de ce qu'il a fait moudre les grains
 pour la consommation de son ménage dans
 d'autres moulins qu'enceluy du Danjoutin
 notamment enceluy de Botans d'où [...] de
 farine [...] du vingt cinq mars dernier à
 l'amende et aux dépens.
 Me Donzé pour les défendeurs conclut
 au renvoy de la demande avec dépens.

Les demandeurs concluent à ce que le
 défendeur soit condamné en cent livres de
 dommages et intérêts envers leur meunier du
 moulin banal de Danjoutin résultant de ce
 qu'il a fait moudre des grains pour la
 consommation de son ménage dans d'autres
 moulins qu'enceluy de Botans d'où [...] de
 farine [...] du vingt cinq mars dernier à
 l'amende et aux dépens.

M[âtr]e Donzé pour les défendeurs conclut
 au renvoy de la demande aux dépens.

Parties ouies, conclusionel de me Roussel
 comme procureur final pour l'absence de
 me Thomas. Nous grandmaître de la chère du comté de Belfort,
 accord donné [...] aux demandeurs du déport
 fait par le défendeur des reproches qu'il ons
 à fournir contre les témoins de leur enquête
 en conséquence ordonne qu'icelle sera lue à
 toutes fins, [et] au fond vu lad[it]e enquette,
 [...] condamne led[it] défend[eu]r en trente
 livres de dommages et intérêts envers le
 meunier lesdits demandeurs à l'amende
 ordinaire et aux dépens liquidés à trente
 trois livres onze sous quatre deniers.

Parties ouies, conclusionel de m[âtr]e
 Roussel commi et procureur final pour
 l'absence de m[âtr]e Thomas. Nous
 grandmaître de la chère du comté de Belfort,
 accord donné [...] aux demandeurs du déport
 fait par le défendeur des reproches qu'il ons
 à fournir contre les témoins de leur enquête
 en conséquence ordonne qu'icelle sera lue à
 toutes fins, [et] au fond vu lad[it]e enquette,
 [...] condamne led[it] défend[eu]r en trente
 livres de dommages et intérêts envers le
 meunier lesdits demandeurs à l'amende
 ordinaire et aux dépens liquidés à trente
 trois livres onze sous quatre deniers.

Signé au registre, Donzé.

Le défendeur des reproches qu'il avoit fournis
 contre l'ordonnance de l'enquête, en
 conséquence ordonne qu'icelle sera lue
 à toutes fins, [et] au fond vu lad[it]e enquette,
 [...] condamne led[it] défend[eu]r en trente
 livres de dommages et intérêts
 envers le meunier lesdits demandeurs
 à l'amende ordinaire et aux dépens
 liquidés à trente trois livres onze
 sous quatre deniers. Signé au
 registre Donzé
 Bourquenot J. J.

Cet acte est une illustration du système féodal typique, dans lequel les paysans étaient encore soumis à certaines obligations, dont celle d'utiliser les banalités de leur seigneurie.

En effet, les banalités sont des redevances que le seigneur, encore présent pendant l'époque moderne, a le droit de percevoir sur les infrastructures de la seigneurie telles que le pressoir, le four à pain, ou comme en l'espèce, le moulin !

2) Marie Barbe JACQUES

Comme indiqué ci-dessus, sans trouver l'acte (ou les actes) de mariage de Marie Barbe, ni même une trace de sa naissance, les recherches concernant ses parents et sa fratrie s'avèrent délicates et jusqu'alors infructueuses.

Je trouve néanmoins son acte de décès en date du 6 décembre 1783¹⁶⁶. L'âge indiqué de la défunte est 70 ans, donc sous réserve que cet âge soit exact, nous pouvons estimer que sa naissance a eu lieu aux alentours de l'année 1713, sans pouvoir néanmoins l'affirmer avec certitude, car les actes de décès sont souvent approximatifs sur l'âge des défunts.

A présent, nous allons nous pencher sur la quatrième génération ascendante. Il convient de préciser que les recherches s'avèrent plus compliquées et moins bien sourcées.

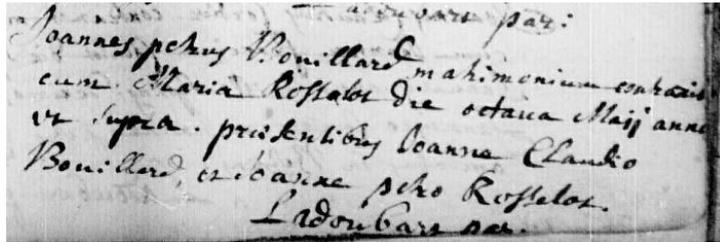
En effet, jusqu'alors les actes de mariage précisaient généralement les noms d'un ou des parents de chaque époux.

Or, à partir de cette génération le nom des parents n'est plus aussi souvent précisé, ce qui peut induire un risque d'erreur et d'approximation plus important.

¹⁶⁶AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.370/373)

IV. 4^{ème} génération ascendante : Judith ROSSELOT et Jean Pierre BOUILLARD

Judith et Jean Pierre se marient en premières noces le 8 mai 1708 dans la paroisse de Bermont¹⁶⁷.



Joannes Petrus Bouillard matrimonium contraxit cum Maria Rosselot die octava maii anno ur supra praesentibus Joana Claudio Bouillard et Joanne Petro Rosselot

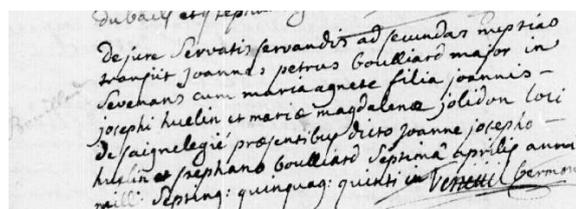
A. Jean Pierre BOUILLARD

1) Identité

Jean Pierre BOUILLARD est baptisé le 28 mars 1689¹⁶⁸. Ses parents sont Catherine LOPINAT et Jean François BOUILLARD. Concernant d'éventuels frères et sœurs, je ne lui découvre aucune fratrie.

2) Son second mariage

Plusieurs années après le décès de sa première épouse Judith, et comme rapidement évoqué précédemment, Jean Pierre se remarie une seconde fois avec Marie Agnès HUELIN, fille de Jean Joseph HUELIN et Marie Madeleine JOLIDON le 7 avril 1755¹⁶⁹.



¹⁶⁷ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.181/373)

¹⁶⁸ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.79/373)

¹⁶⁹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.209/373)

De jure servatis servandis ad secundas nuptias transiit Joannes Petrus Boulliard major in Sevenans cum Maria Agnese filia Joannis Josephi Huelin et Maria Magdalena Jolidon loci de Saignelegié presentibus dicto Joanne Josepho Huelin et Stephano Boulliard septima aprilis anni milli septing quinquag quinti in Bermont.

Ensemble ils auront des enfants (tels que présentés dans la fratrie d'Etienne Pierre BOUILLARD) qu'ils élèvent à Sevenans jusqu'au décès de Jean Pierre le 9 juillet 1765.

Durant son veuvage Marie Agnès, entretiendra une brève aventure avec un ouvrier rencontré et elle se remariera finalement avec Jean Pierre ROY, le 6 mai 1767¹⁷⁰. Marie Agnès meurt en 1786¹⁷¹.

3) Monsieur le maire au sein de la communauté rurale à l'époque moderne

Sur les actes de l'année 1755 comme son acte de mariage et l'acte de naissance de sa fille Marie Anne, nous apprenons que Jean Pierre est maire de Sevenans. Si le terme est toujours d'actualité, le sens du mot en revanche diffère.

A l'époque moderne, il convient de rappeler que les habitants sont regroupés sous forme de communautés rurales, composées de paysans dépendants (c'est-à-dire ceux ayant besoin des autres pour travailler et vivre) tels que les journaliers ou manouvriers d'une part ; et de paysans indépendants d'autre part (souvent dénommés laboureurs ou métayers). Ils sont généralement propriétaires et relativement aisés. Cette seconde catégorie bien que minoritaire est pourtant celle qui participe activement à l'exercice du pouvoir économique et politique local.

La notion de maire correspond alors à un office royal (c'est-à-dire qu'il a été acheté) dont le rôle est plus protocolaire que réel, le pouvoir au sein des communautés rurales s'exerçant de façon collégiale.

Ainsi, nous pouvons estimer que Jean Pierre faisait partie des paysans indépendants les plus aisés de la communauté rurale à laquelle il appartenait, et qu'il a probablement souhaité évoluer socialement en achetant cet office de maire.

¹⁷⁰ AD90 – Mariages 1748-1773 – 80 Ed GG 9 (p.92/131)

¹⁷¹ AD90 – Sépultures 1765-1793 – 80 Ed GG 14 (p.26/102)

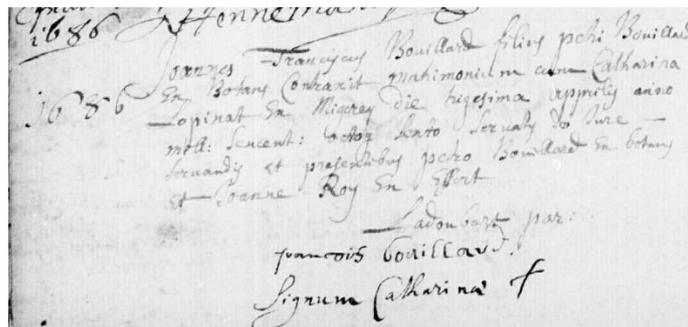
B. Judith ROSSELOT

Marie Judith ROSSELOT est baptisée le 8 septembre 1684¹⁷². Ses parents sont Adam ROSSELOT et Françoise COURTOT. Elle meurt munie des sacrements le 18 mai 1741 à Sevenans¹⁷³.

V. 5^{ème} génération ascendante : Catherine LOPINAT et Jean François BOUILLARD

Le fils de Catherine et Jean François (Jean Pierre) est baptisé en 1689, donc en principe le mariage de ses parents est antérieur à cette date.

Je trouve effectivement leur mariage en date du 30 avril 1686 en la paroisse de Bermont¹⁷⁴.



1686

Joannes Franciscus Bouillard filius Petri Bouillard ex Botans contraxit matrimonium cum Catharina Lopinat ex Migerey die vigesima aprilis anno milli sexcent octo sexto servati de jure servandis et praesentibus Petro Bouillard ex Botans et Joanne Roy ex Essert.

Cela nous permet d'apprendre que le père de Jean François est Pierre BOUILLARD. C'est la seule information sur les ascendants que l'acte donne.

¹⁷² AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.5/373)

¹⁷³ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.318/373)

¹⁷⁴ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.172/373)

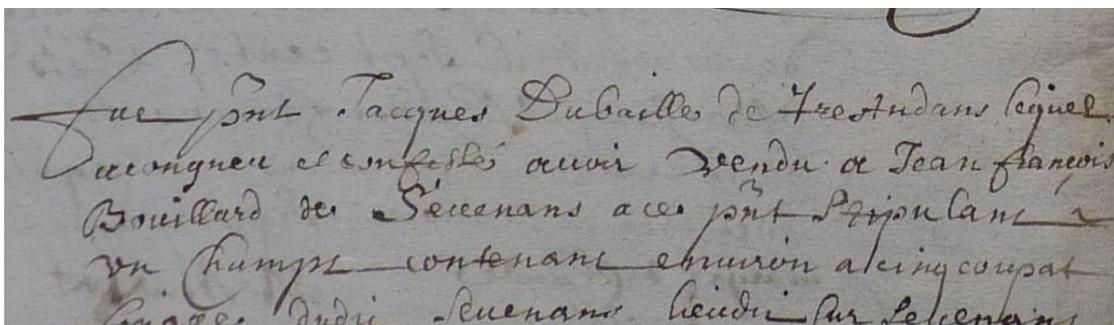
A. Jean François BOUILLARD

Malheureusement, je ne parviens pas à trouver l'acte de baptême de cet individu.

Son acte de mariage nous précise qu'il est originaire de Botans. Avec l'acte de sépulture de son épouse, je déduis qu'il a fait sa vie sur la commune de Sevenans.

Cela semble se confirmer lorsque je découvre un acte de vente en juin 1693 par lequel Jean François acquiert un champ ainsi qu'un verger auprès de madame Filiesque, veuve de Jean Claude Charmée et assistée de son frère Jean Pierre Philiesque¹⁷⁵.

En 1700, il achète un autre champ en 1700 auprès de Jacques Dubaille¹⁷⁶ dont voici un extrait :



Fût p[rése]nt Jacques Dubaille de Tresdudans, lequel a cogneu et confessé avoir vendu à Jean François Bouillard de Sevenans à ce p[rése]nt [...]un champ contenant environ à cinq coupat [...].

Il décède à Sevenans le 20 janvier 1733¹⁷⁷.

B. Catherine LOPINAT

Son acte de mariage nous apprend qu'elle est originaire de « Migerey », qui correspond aujourd'hui à la commune de Méziré. Des recherches via Lisa90, me permettent de trouver son acte de baptême.

Elle est baptisée dans la commune de Grandvillars le 12 avril 1657¹⁷⁸. Ses parents sont Jeanne et Jacques LOPINAT, de Méziré. Catherine décède à Sevenans le 22 octobre 1722¹⁷⁹.

¹⁷⁵ AD90 2 E 01 / 001-302, 336 : Notariat et tabellionés A. R. : Belfort (comté et ville, tabellioné général) – dépouillé par Lisa90 – annexe 9

¹⁷⁶ AD90 2 E 01 / 001-302, 336 : Notariat et tabellionés A. R. : Belfort (comté et ville, tabellioné général) – dépouillé par Lisa90

¹⁷⁷ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.312/373)

¹⁷⁸ AD90 – Baptêmes 1654-1738, mariages 1654-1748 – 53 Ed GG 2 – 3 (p.5/223)

¹⁷⁹ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.302/373)

VI. 6^{ème} génération ascendante : l'incertitude

Comme vu précédemment, nous savons que Jean François Bouillard a pour père Pierre Bouillard, et qu'il est originaire de Botans. Nous n'avons en revanche, aucune indication sur la mère de Jean François.

Eu égard à ce qui précède, les éléments suivants ne peuvent pas être parfaitement vérifiés, et donc doivent être considérés avec toutes les réserves qui s'imposent, face au manque de données.

En effet, en faisant de multiples recherches via notamment Lisa90, je ne trouve pas d'autre individu au nom de Pierre BOUILLARD (y compris en utilisant d'autres alternatives d'orthographe) à Botans sur cette période.

Or, en cherchant l'acte de sépulture de Jean François BOUILLARD, je trouve par hasard l'acte de sépulture d'une certaine Claude MOUILLESEAUX, femme de Pierre BOUILLARD, de Botans, décédée à l'âge de 66 ans le 24 novembre 1684¹⁸⁰. Il est donc très probable qu'il s'agisse de la mère de Jean François BOUILLARD.

En approfondissant la recherche je constate que Claude et Pierre se sont mariés le 2 février 1648¹⁸¹. Claude est la fille du défunt Nicolas MOUILLESEAUX. De cette union, vont naître plusieurs enfants. Malheureusement, aucun ne semble correspondre à Jean François.

Ma conviction est qu'il s'agit du bon couple parental, mais sans sources suffisantes pour pouvoir le confirmer, la prudence est de mise et me contraint à mettre définitivement fin à mes recherches en ligne ascendante.

Nous pouvons désormais nous intéresser aux descendants de Marie Thérèse et Jean Claude.

¹⁸⁰ AD90 – Baptêmes 1684-1772, mariages 1684-1771, sépultures 1684-1784 – 11 Ed GG 2 (p.273/373)

¹⁸¹ AD90 – Baptêmes 1647-1684, mariages 1648-1684, sépultures 1659-1684 – 11 Ed GG 1 (p. 49/74)

4^{ème} partie – Descendance et transmission

Après avoir étudié l'ascendance de Jean Claude BOUILLARD et Marie Thérèse PEUQUET, étudions maintenant la descendance de ce couple marié en 1835.

Concernant les moyens employés pour retrouver les descendants de ce couple, j'ai utilisé de nombreuses sources, que j'ai recoupées les unes avec les autres.

Sans être exhaustive, je peux citer pour l'essentiel les tables décennales et les recensements, les informations obtenues via les mairies (et notamment la communication des actes de décès), et les échanges avec un contemporain de la famille Bouillard. A titre supplétif, j'ai également utilisé les sites internet spécialisés tels que Geneanet et Filae, et effectué diverses recherches via les moteurs de recherches.

I. 1^{ère} génération descendante : les enfants

La vie au grand air, l'absence de contraception efficace, la religion, le poids des coutumes, l'inexistence des réseaux sociaux... Nombreuses sont les raisons possibles pour lesquelles Marie Thérèse et Jean Claude ont multiplié les naissances, comme bien d'autres couples de leur génération. Faisons leur connaissance !

A. Victor BOUILLARD

Grâce au recensement de Moval de 1836, je trouve un premier garçon, Victor BOUILLARD, âgé d'un an. Il est donc né vers 1835. Victor BOUILLARD apparaît de nouveau sur le recensement de Moval en 1841 et 1846, et il est toujours le seul enfant indiqué du couple. En 1851 le recensement indique qu'il a désormais 16 ans, mais il n'est plus fils unique ! Deux autres enfants sont nés. Si Victor continue d'apparaître sur les recensements suivants comme enfant à charge de ses parents puis en qualité de cultivateur, à partir de 1866 il n'y apparaît plus¹⁸²...

¹⁸² AD90 – Recensements de la commune de Moval – 1836 [6 M 198/1], 1841 [6 M 198/2], 1846 [6 M 198/3], 1851 [6 M 198/4], 1856 [6 M 198/5], 1861 [6 M 198/6], 1866 [6 M 198/7]

En vérifiant les tables décennales, je constate qu'aucun Victor BOUILLARD n'est né aux alentours de 1835 à Moval. Cependant, il y est fait mention de Victor BOUILLARD, décédé à Moval en mars 1862, ce qui coïncide parfaitement avec les recensements¹⁸³.

Je trouve finalement son acte de décès.

Effectivement, Victor, ce jeune homme célibataire décède à 27 ans à peine et devient le premier défunt de l'année 1862 à Moval¹⁸⁴. Sa mort a été déclarée par son père alors âgé de 56 ans, et chez qui il s'est éteint à deux heures de l'après-midi du 20 Mars 1862, ainsi que par le voisin Jacques Maudrux.

Avec la date approximative de naissance, je décide de chercher l'acte de naissance de Victor, sur les villages alentours, en commençant par Sevenans d'où sont originaires les Bouillard.

Sur les tables décennales de Sevenans, beaucoup de Bouillard ! Je repère le prénom de Victor, et parvient à déchiffrer la date du 1^{er} mai 1835. Je trouve enfin son acte de naissance¹⁸⁵ me permettant de confirmer le tout...et de comprendre que ses parents ont de toute évidence fêté Pâques avant les Rameaux !

En effet, le mariage entre Jean Claude et Marie-Thérèse est célébré le 21 février 1835 et leur premier enfant légitime naît le 1^{er} mai de la même année, soit à peine 2 mois et demi plus tard.

B. Jacques BOUILLARD

Jacques est né le 23 Novembre 1838 à 10h du matin, au domicile de ses parents, à Moval, dans la maison « située proche de la route »¹⁸⁶. Son acte de naissance nous permet de rappeler et d'apprendre un certain nombre de faits.

Tout d'abord, nous apprenons que Jean Claude son père est toujours cultivateur. Marie Thérèse quant à elle est manouvrière, c'est-à-dire qu'elle effectue des travaux agricoles.

Pierre Joseph MOUHAT charpentier de 29 ans, et Jacques ENEE cultivateur de 44 ans sont deux voisins du couple, témoins de cette naissance.

¹⁸³ AD90 – TD 1793-1882 – 1 E 73 TD 1 – 10 (p.30/37)

¹⁸⁴ AD90 - 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.362/476)

¹⁸⁵ AD90 – 1803-1869 – 1 E 94 NDM 1 – 3 (p.187/514)

¹⁸⁶ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.152/476)

Malheureusement, le petit Jacques ne survivra que 6h. son oncle et son père seront contraints de déclarer son décès¹⁸⁷ deux heures après avoir sa déclaration de naissance.

C. Un enfant né sans vie BOUILLARD

Il n'y a pas de trace de cet enfant dans les actes de naissances mais uniquement dans les actes de décès car celui-ci est mort-né à une heure du matin le 26 juillet 1841¹⁸⁸. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle son acte de décès ne mentionne pas de prénom. On apprend seulement qu'il s'agissait d'un garçon et que le petit corps sans vie a été porté devant les agents de l'état-civil par Catherine Ouvrard, sage-femme illettrée, accompagnant Jean Claude et son beau-frère Jacques PEUQUET.

D. Marguerite Joséphine BOUILLARD

Cette petite fille est née à 6 heures du matin le 18 juin 1843¹⁸⁹ au domicile de ses parents. Elle est déclarée à l'état civil par son père et son oncle Jacques. Elle ne vivra pas longtemps puisque 3 mois plus tard, elle clôture les décès de l'année 1843 à Moval, par sa mort le 25 septembre à trois heures de l'après-midi¹⁹⁰.

E. Emile BOUILLARD

Emile naît le 6 avril 1845 à Moval à 7 heures du matin au domicile de ses parents¹⁹¹. Sa mère est indiquée comme étant manouvrière. Une fois n'est pas coutume, oncle Jacques ne se déplace pas avec Jean Claude pour déclarer la naissance.

Emile décèdera le 3 juillet 1845 à Moval¹⁹² à l'âge de trois mois, au domicile de ses parents, et clôture ainsi la liste des défunts de cette année dans la commune.

¹⁸⁷ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.194/476)

¹⁸⁸ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.343/476)

¹⁸⁹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.281/476)

¹⁹⁰ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.347/476)

¹⁹¹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.285/476)

¹⁹² AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.351/476)

F. Célestin BOUILLARD

1) Identité

Célestin est né le 15 juin 1846 à Moval (il n'apparaît pas sur le recensement de 1846) à 11 heures du matin¹⁹³. Là aussi Marie Thérèse est indiquée comme étant manouvrière. C'est encore Jean Claude et oncle Jacques (dont la famille s'agrandit également en parallèle comme nous le montrent les recensements successifs) qui viennent faire la déclaration vers 16 heures.

En cherchant dans les tables décennales et les recensements, je constate (non sans joie !) que Célestin va peu à peu grandir et finir par atteindre l'âge adulte.

2) 1866 : son parcours militaire

Célestin fait partie de la classe 1866¹⁹⁴. Il est inscrit d'office et porte le numéro de tirage au sort 62. Si nous ne disposons pas de descriptif physique, nous savons néanmoins qu'il sait lire et écrire (mais pas compter).

Il est également précisé qu'il n'a pas servi car il est « soutien de famille ». Dans la mesure où ses parents sont encore en vie à ce moment-là, mais relativement âgés, nous pouvons émettre l'hypothèse que le labeur agricole était devenu trop difficile pour ses parents et qu'il devait les aider au quotidien pour continuer à faire tourner l'exploitation familiale.

NOMENCLATURE d'ordre.	1 ^{er} Nom. 2 ^e Prénoms. 3 ^e Surnoms.	1 ^{er} Date et lieu de la naissance et résidence personnelle des jeunes gens. 2 ^e Noms, prénoms et domicile des père et mère.	TABLE des JEUNES GENS.		PROFESSION: 1 ^{er} des jeunes gens. 2 ^e de leurs père et mère.	RENSEIGNEMENTS sur LES JEUNES GENS INSCRITS AU PRÉSENT TABLEAU.	
			Mètre.	Millimètres.		Indiquer s'ils ont été inscrits: 1 ^{er} d'office; 2 ^e sur leur demande ou sur celle de leurs parents ou tuteurs.	Indiquer, pour les omis des classes antérieures: 1 ^{er} la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge. 2 ^e la date du jugement, s'ils ont été condamnés pour fait d'omission.
1	2	3	4	5	6	7	8
	11	Né le 15 juin 1846 à Moval canton de Neufport département de l'Yonne résidant à Moval canton de Neufport département de l'Yonne fils de Bouillard Jean Claude et de Péguet Marie Thérèse domiciliés Moval.			1 ^{er} cultivateur 2 ^e M.	1 ^{er} d'office 2 ^e	1 ^{er} 2 ^e

¹⁹³ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.287/476)

¹⁹⁴ AD90 – 1 R 64

MOTIFS D'EXEMPTION OU DE DISPENSE QUE LES JEUNES GENS OU CEUX QUI LES REPRESENTENT NE PROPOSENT DE FAIRE VALOIR DEVANT LE CONSEIL DE REVISION.		DEGRE D'INSTRUC- TION des JEUNES GENS		SIGNATURE des Jeunes gens.	EXAMEN ET RECTIFICATION du tableau PAR LE PREFET.		TIRAGE AU SORT. — NUMERO echu à chacun des JEUNES GENS.	RESULTAT DES OPERATIONS du CONSEIL DE REVISION		OBSERVATIONS. (Indiquer si l'inscrit, dans le cas où il serait étranger, a fait la déclaration prescrite par la loi.)
INDICATION des MOTIFS.	OBSERVATIONS du MAIRE. du PREFET.	(A)	Indication 1° des réclamations élevées. 2° des rectifications opérées.		MOTIFS de la décision du PREFET.	Jusqu'à la clôture de la liste du contingent		Postérieurement à la clôture de la liste du contingent	1° Décision. 2° Motifs. 3° Indication des jeunes gens exemp- lés comme impro- pres au service.	
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
<i>me Bay</i>			1-2.		1° . 2°		69.	1° 2°		<i>N'a pas servi (sauf en famille)</i>

Registre militaire

3) 1879 : le début de la vie de famille

Célestin ouvre le bal en étant le premier marié de l'année 1879 à Moval.

Il épouse en effet Catherine GETE le 20 mai 1879¹⁹⁵, sans contrat de mariage, et après publications des bans devant la principale porte d'entrée de la maison communale à deux reprises (le dimanche).

Catherine est âgée de 29 ans au moment du mariage, et née à Meroux le 14 août 1849. Sur le recensement de Moval en 1881, elle est cependant dénommée « Christine ». Les parents de Catherine sont François GETE (régulièrement appelé Jean François dans divers actes tels que les actes de naissance de ses enfants et son acte de décès du 02/06/1880¹⁹⁶), un cultivateur de 62 ans et Marie Anne MAUDRUX, sans profession et âgée de 57 ans en 1879. Ils sont présents et consentent à ce que leur fille prononce le « oui » qui l'unit à Célestin devant la loi.

Il est amusant de noter que les témoins sont des homonymes...Puisqu'il s'agit de Célestin BOUILLARD menuisier de 33 ans domicilié à Danjoutin, et Jean Claude BOUILLARD également menuisier de 51 ans. Ce sont les cousins germains de Célestin. Etaient également présents Célestin GETE cultivateur de 46 ans qui est l'oncle de la mariée, et Théodore GETE cultivateur de 23 ans, petit frère de la mariée, ces deux proches étant domiciliés à Meroux.

Ce dernier n'est pas l'unique frère de Catherine, qui est issue d'une grande fratrie :

- Théophile Jacques GETE : Il est né à Meroux le 10/05/1846¹⁹⁷.

¹⁹⁵ AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.92-93/159) – annexe 10

¹⁹⁶ AD90 – 1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.111/256)

¹⁹⁷ AD90 – TD 1843-1852 Meroux

AD90 – NDM 1833-1848 – 1 E 68 NDM 3 (p.57/266)

- Marie Justine GETE : Elle est née à Meroux le 22/12/1847¹⁹⁸.
- Marie Victorine GETE : Elle est née à Meroux le 26/11/1851¹⁹⁹.
- Théodore GETE : Il est né à Meroux le 29/11/1856²⁰⁰. C'est lui qui est présent au mariage de Catherine et Célestin.
- Marie Louise GETE : Elle est née à Meroux le 24/11/1858²⁰¹.
- Marie Philomène GETE : Elle est née à Meroux le 07/01/1861²⁰²
- Auguste GETE : Il est né à Meroux le 02/06/1863²⁰³.

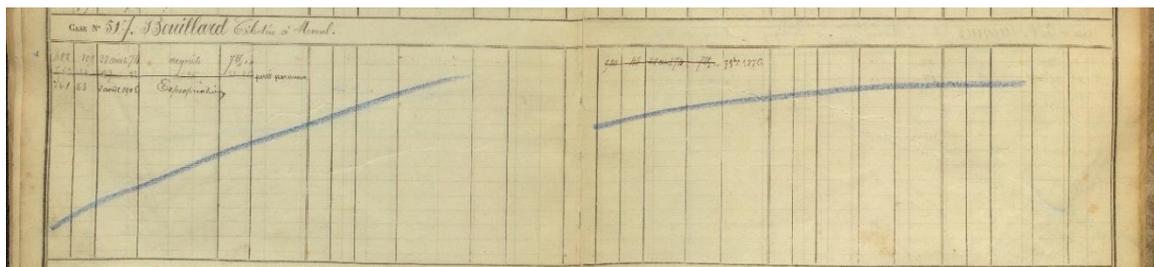
Le père de Célestin est le grand absent de cette cérémonie, car il est décédé quelques semaines à peine avant l'union de son fils.

4) La vie en actes de Célestin

Après ce mariage, les recensements nous permettent de constater que le couple s'installe à Moval, fonde sa famille et cohabite avec Emile, le petit frère de Célestin.

Au regard de son folio n°32 des matrices cadastrales²⁰⁴ et de celui de son père, il semblerait que la maison de son père Jean Claude lui est revenue.

Je fais une demande de relevés de formalités pour Célestin BOUILLARD²⁰⁵ sur lequel apparaît un acquêt, une vente ainsi qu'une expropriation (qui semble intervenir plusieurs années après son décès).



Relevé de formalités

¹⁹⁸ AD90 – NDM 1833-1848 – 1 E 68 NDM 3 (p.63/266)

¹⁹⁹ AD90 – NDM 1849-1869 – 1 E 68 NDM 4 (p.40/360)

²⁰⁰ AD90 – NDM 1849-1869 – 1 E 68 NDM 4 (p.122/360)

²⁰¹ AD90 – NDM 1849-1869 – 1 E 68 NDM 4 (p.154/360)

²⁰² AD90 – NDM 1849-1869 – 1 E 68 NDM 4 (p.207/360)

²⁰³ AD90 – NDM 1849-1869 – 1 E 68 NDM 4 (p.239/360)

²⁰⁴ AD90 – Matrices bâties et non bâties de Moval 1829-1914 – 3 P 429 – folio 32 – annexe 11

²⁰⁵ AD90 - 4 Q 6 / 190 (case 517)

Par ailleurs, nous apprenons que Célestin poursuit l'activité familiale et est devenu cultivateur. C'est la raison pour laquelle nous retrouvons des actes d'achat de terres à cultiver.

En effet, en accédant au répertoire général de l'enregistrement pour le bureau de Belfort²⁰⁶, je découvre pour Célestin, une adjudication devant notaire et plusieurs actes sous seing privé.

Répertoire général

Concernant l'acte notarié du 13 août 1874 rédigé par maître Pequignot²⁰⁷, il s'agit d'une adjudication, (c'est-à-dire une mise aux enchères) de biens appartenant à la famille Maudru, représentée par François Maudru, maréchal ferrant de Mauvial, et à laquelle la famille Bouillard participe. Ainsi, l'article 6 de l'acte nous apprend qu'un champ de 32 ares, situé à Mauvial au lieu-dit de la Perrière est adjugé à Célestin, ainsi qu'à sa sœur Justine (que nous découvrirons ultérieurement) et son frère Emile, pour un montant de 725 francs (hors charges). C'est l'occasion d'observer les signatures de la fratrie, sagement alignées les unes après les autres (et de relever l'oubli du « r » sur la dernière).

Signatures de la fratrie Bouillard

Concernant les actes sous seing privé, nous pouvons notamment relever l'acte de vente du 3 avril 1887 par Justine à son frère Célestin, d'un champ d'environ 13 ares situé au lieu-dit « En la Sauce », pour 150 francs²⁰⁸.

²⁰⁶ AD90 – 3 Q 12/7

²⁰⁷ AD90 – 2 E 8/104 – extraits annexe 12

²⁰⁸ A90 – 3 Q 2/81 – annexe 13

5) Les orphelins de Catherine et Célestin

J'apprends dans le fil de mes recherches que Catherine décède le 19 septembre 1882 à Moval²⁰⁹. Cinq ans plus tard, Célestin décède à son tour, le 8 avril 1887 à Moval²¹⁰ à l'âge de 41 ans dans sa maison de Moval. Ils laissent derrière eux deux enfants.

Leurs deux enfants vivants, Emile Alphonse Joseph (dit « Alphonse ») et Marie Philomène (dite « Philomène ») sont encore très jeunes au moment du décès de leurs parents. Ils héritent de leur père, comme l'indique la table des successions et absences du bureau de Belfort en 1887²¹¹.



TSA Célestin Bouillard

Malheureusement, mes recherches sur la succession s'arrêtent ici, du fait de l'indisponibilité temporaire des archives concernées pour numérisation.

Outre l'héritage, la question se pose de savoir qui élève les enfants après 1887.

Au regard du recensement de 1891 de Meroux²¹², il semble que Marie Philomène ait été recueillie par sa grand-mère maternelle, Marie Anne MAUDRUX (épouse GETE), laquelle vit notamment avec ses enfants déjà adultes. Cela se confirme avec le recensement de 1896 de Meroux, sur lequel Marie Philomène BOUILLARD âgée de 14 ans vit avec son oncle Théophile GETE. La situation perdure encore en 1901 et ce jusqu'au mariage de Marie Philomène.

10	Moullereau	Marie	58	cultivateur	veuf
11	Moullereau	Marie Anne	54	cultivateur	chef de ménage
12	Gete	Théophile	47	cultivateur	époux
13	Gete	Henri	38	"	"
14	Gete	Auguste	17	maréchal	"
15	Gete	Philomène	14	cultivateur	"
16	Gete	Antoine	33	"	"
17	Gete	Joséph	8	"	"
18	Moullereau	Julienne	11	"	"
17-34	Joséph	François	21	cultivateur	époux

95	Gete	Alphonse	13	cultivateur	leur fils
96	Gete	Théophile	52	cultivateur	chef de ménage
97	Gete	Philomène	95	s.p.	sa sœur
98	Gete	Victorine	38	s.p.	sa sœur
99	Gete	Joséph	7	s.p.	fils de sa sœur
100	Bouillard	Philomène	14	s.p.	leur nièce
101	Gete	Auguste	34	maréchal	chef de ménage

Extrait des recensements

²⁰⁹ AD90 – 1901-1920 – 1 E 68 NDM 7 (p.184/275)

²¹⁰ AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.64/159)

²¹¹ AD90 – 1885-1890 – 3 Q 10/22 (p.15/186)

²¹² AD90 – 1891 – 6 M 193/12 (p.6/24)

Quant à Emile Alphonse BOUILLARD, les recensements indiquent qu'il est recueilli et élevé par son oncle Emile BOUILLARD à Moval au moins depuis 1891, et que les deux hommes ne se quitteront plus²¹³.

G. Emile BOUILLARD

Il naît le 22 juin 1847 à Moval²¹⁴ à 10 heures du matin au domicile de ses parents. Les témoins sont encore Jacques et un autre cultivateur. Il meurt dès le 28 juin de la même année²¹⁵.

H. Joséphine BOUILLARD

D'après l'état-civil, Joséphine naît le 18 octobre 1848 à Moval dans la maison de ses parents²¹⁶. Je ne trouve pas son acte de décès même en élargissant géographiquement la recherche. Sur Geneanet est indiqué que l'enfant serait décédée la même année à « Trétudans », mais il faut impérativement vérifier.

En approfondissant mes recherches, je découvre que l'actuelle commune de Trévenans est en fait une contraction du nom de deux villages : Trétudans et Vourvenans. Je relance donc mes recherches dans les AD de Belfort sur la commune de Trévenans.

En vérifiant les tables décennales je constate que de nombreuses personnes portant le nom PEUQUET ou BOUILLARD y sont répertoriées et je repère notamment une abréviation pouvant correspondre au joli prénom de « Joséphine ».

Je trouve l'acte de décès²¹⁷ et là un problème se pose... L'identité des parents coïncide, la naissance cinq jours plus tôt donc en date du 18 octobre à Moval coïncide, l'âge de la mère coïncide mais... l'âge du père est erroné, et surtout, il est indiqué que Joséphine meurt en septembre... alors qu'elle est réputée née en octobre de la même année !

S'agit-il d'une homonymie ou bien d'une erreur de l'officier d'état-civil ?

²¹³ AD90 – Recensements de la commune de Moval –1891 [6 M 198/12], 1896 [6 M 198/13], 1901 [6 M 198/14], 1906 [6 M 198/15], 1911 [6 M 198/16], 1921 [6 M 198/17], 1926 [6 M 198/18]

²¹⁴ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.289/476)

²¹⁵ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.334/476)

²¹⁶ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.291/476)

²¹⁷ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 97 NDM 1 – 3 (p.454/624)

En vérifiant les recensements suivants des communes de Moval et Trévenans point de trace de la petite Joséphine. Je constate simplement que le couple semble s'occuper de ses enfants (garçons et fille) donc l'hypothèse d'un enfant éventuellement placé ailleurs ne semble pas être l'hypothèse à privilégier.

Je me rapproche alors du diocèse de Belfort Montbéliard pour tenter de démêler le vrai du faux.

Le diocèse me remet les actes de baptême et décès dont il dispose²¹⁸. La petite Joséphine est baptisée le 19 octobre 1848, ce qui coïncide avec la date de naissance fournie par l'état-civil. Son acte religieux de décès précise en marge que le décès a eu lieu 5 jours après sa naissance, soit le 23 octobre 1848. La sépulture du nourrisson est à Trétudans.

Il s'agit donc bien d'une erreur de plume de la part de l'officier d'état-civil. La petite fille n'a pas eu l'opportunité de vivre plus de quelques jours en ce triste mois d'octobre 1848.

I. Marie Justine BOUILLARD

Marie Justine naît en 1850 à Moval le 25 juin²¹⁹.

A l'occasion d'une autre recherche, je constate qu'elle grandit, devient cultivatrice et se marie le 9 novembre 1879 à Morvillars, avec François Xavier MERCIER un cultivateur de 24 ans originaire de cette commune²²⁰. Il est le fils d'Etienne MERCIER 60 ans et Marie Anne SCHOENBERG 60 ans eux aussi domiciliés à Morvillars.

Son acte de décès intervenu le 16 juillet 1917²²¹ à son domicile de Morvillars laisse son Xavier veuf à 62 ans, et nous apprend qu'elle a notamment eu un fils. Celui-ci s'appelle Jules MERCIER, est âgé de 33 ans et est adjudant-chef au 5^e régiment de Spahis, en permission au moment du décès de sa mère.

Marie Justine (dite « Justine ») meurt avant son frère Jacques Emile, de sorte que ce sont ses enfants qui héritent de sa part, comme nous le verrons ultérieurement. Cela nous indique par la même occasion les enfants qu'elle a eu : en plus de Jules, nous pouvons relever Gustave, Marie, Marthe et Louise MERCIER²²².

²¹⁸ Diocèse de Belfort Montbéliard – Actes de baptême et sépulture de Joséphine BOUILLARD – 1848 – annexe 14

²¹⁹ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.295/476)

²²⁰ AD90 – NDM 1870-1900 – 1 E 72 NDM 4-5 (p.199/450)

²²¹ AD90 – NDM 1901-1920 – 1 E 72 NDM 6 (p.143/342)

²²²AD90 – 3 Q 3 / 155 – extrait annexe 15

J. Jacques Eugène BOUILLARD

Il est né le 1^{er} juillet 1851²²³ au domicile de ses parents. Il décède à peine onze jours plus tard le 12 juillet 1851²²⁴. Il est l'unique défunt de la commune de toute l'année 1851.

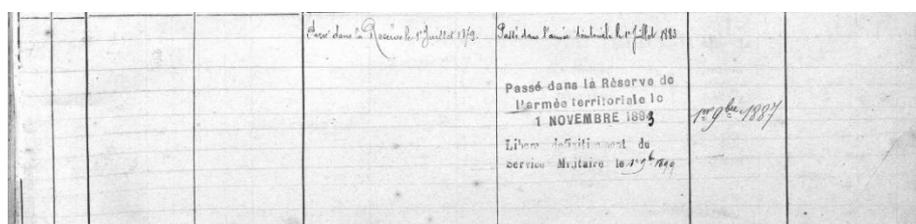
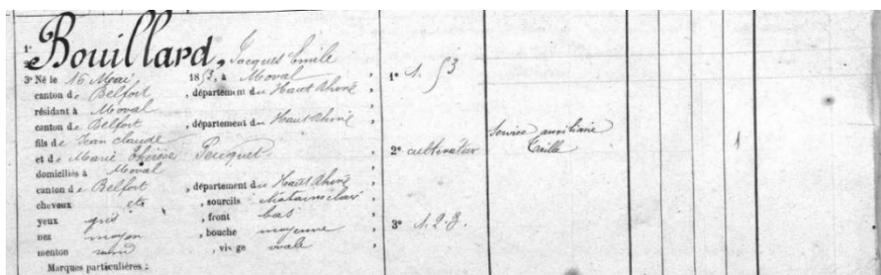
K. Jacques Emile BOUILLARD

1) Identité

Jacques Emile (dit « Emile ») naît effectivement le 16 mai 1853 à Moval au domicile de ses parents²²⁵. C'est le dernier enfant du couple dont je trouve une trace. Ses parents ont alors respectivement 48 ans pour son père et 42 ans pour sa mère.

2) 1873 : son parcours militaire

Emile fait partie de la classe de 1873. Sans table alphabétique, la recherche est fastidieuse, mais je le trouve finalement sous le numéro d'ordre 1098 de l'année 1873 dans le canton de Belfort dépendant alors du Haut Rhin²²⁶. Son numéro de tirage au sort est le 575.



Classe 1873 n°1098 Emile Bouillard

La description physique d'Emile nous donne un aperçu de son apparence à vingt ans. Du haut de son mètre 53, il est plus petit que la moyenne. Doté de cheveux et sourcils châtain clair, et

²²³ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.297/476)

²²⁴ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.340/476)

²²⁵ AD90 – NDM 1803-1869 – 1 E 73 NDM 1-3 (p.301/476)

²²⁶ AD90 – Classe 1873 – 1 R 118 (p.479/571)

d'yeux gris, son visage est ovale, avec un front bas et un menton rond, le tout surmonté d'un nez et d'une bouche qualifiés de « moyen ». Il n'a pas de marque distinctive particulière.

Emile est cultivateur, comme le reste de sa famille. En termes d'instruction, il sait lire, écrire, et compter.

En raison de sa petite taille, il est affecté au service auxiliaire et a été placé sur la 4^e partie de la liste du recrutement cantonal par le Conseil.

En effet, il semble qu'en dessous d'1m54, les conscrits pouvaient être ajournés, ou à tout le moins, écartés de certaines fonctions militaires. Le service auxiliaire intégrait les hommes dont la forme physique était considérée comme plus fragile. Aussi, Emile n'a pas eu à se battre, mais s'est tout de même soumis au service militaire, en étant employé autrement : réparation du matériel, soutien dans les hôpitaux, travaux de gros œuvre... ce n'est pas le travail qui manque à l'armée ! Il est finalement libéré définitivement du service militaire le 1^{er} novembre 1899.

Comme nous l'avons vu précédemment, il retourne alors vivre chez son frère et ce jusqu'à la mort de ce dernier.

3) La fin d'Emile

Après les décès prématurés de Catherine et Célestin chez qui il a longtemps vécu²²⁷ et du fait des orphelins que ceux-ci laissent, nous pouvons supposer qu'un lien particulier dont nous ne pouvons toutefois pas présumer de la teneur, demeurera entre l'oncle et le petit Emile Alphonse Joseph (Alphonse) chez lequel il finira sa vie²²⁸.

²²⁷ AD90 – Recensements de la commune de Moval –1881 [6 M 198/10] (p.2/7)

²²⁸ Acte de décès Jacques Emile Bouillard – annexe 16



Sépulture Emile Bouillard²²⁹

Les tables décennales indiquent un décès en date du 24 décembre 1926 à Moval. Je fais donc une demande d'acte intégral de décès auprès de la commune, afin notamment de savoir s'il s'est marié.

J'y découvre qu'il décède à 23h45, quinze minutes avant l'avènement que Noël célèbre. C'est son neveu Alphonse Emile BOUILLARD, alors âgé de 46 ans, et devenu lui aussi cultivateur, qui déclare le décès.

Enfin, une visite au cimetière de Meroux-Moval me permet de trouver sa sépulture.

Emile, resté vieux garçon est-il décédé seul ? Je ne le pense pas, car en 1926 il vivait toujours avec son neveu Alphonse devenu grand et ayant fondé sa famille. Tout au plus il s'est éteint en toute discrétion pendant la messe de minuit...

Par ailleurs, en trouvant la TSA du bureau de Belfort de 1926, je constate que la déclaration de succession a été faite le 19 février 1927 sous le numéro 56²³⁰.

133	Bouillard	Jacques Emile	Cultivateur 73	Moval	20/12/1926	cel		19/Janv 1927
134	Bachmann	Charles Albert	Horloger 53	Rappe	17/01/1926	ép.	Henry Louis	18/Janv 1927

TSA Emile Bouillard

²²⁹ Sépulture d'Emile BOUILLARD, cimetière de Meroux-Moval – Photographie de Claude ANTONELLI – 2023

²³⁰ AD90 – TSA – 1926 – 1928 – 3 Q 10/33 (p.14/187)

Concernant sa succession, l'héritage de Jacques Emile est divisé entre tous ses neveux²³¹ :

- 10/20^e reviennent aux cinq enfants de sa sœur Marie Justine, soit 2/10^e par individu ;
- 10/20^e reviennent aux deux enfants de son frère Célestin, soit 5/10^e par individu.

Cette succession se fait sans inventaire ni testament et se compose de biens meubles, d'argent conservé à la caisse d'épargne de Belfort et à la caisse régionale du crédit agricole du territoire de Belfort, ainsi que de prés et terres sur les communes de Moval et Trétudans.

Emile, dernier né de Marie Thérèse et Jean Claude, rejoindra sa fratrie en dernier au royaume des morts.

Ainsi, les enfants de Marie Thérèse et Jean Claude étant présentés, nous pouvons observer que ce couple a légitimement conçu onze enfants, dont six meurent dans l'enfance, un est mort-né, un autre meurt tout jeune homme sans descendance. Cette surmortalité est malheureusement assez représentative de la réalité de l'époque.

Trois de leurs enfants seulement atteindront un âge honorable. Emile étant resté vieux garçon, seuls Justine et Célestin fonderont une famille. Pour la suite de ce mémoire, nous étudierons donc la descendante de Célestin BOUILLARD.

II. 2^{ème} génération descendante : les petits-enfants

Conformément à la consigne, je me suis attachée à choisir l'un des enfants du couple formé par Jean Claude BOUILLARD et Marie Thérèse PEUQUET, à et descendre le plus bas possible pour retracer son existence, et celle des générations suivantes.

Il s'avère qu'au tout début de mon travail d'enquête, en cherchant des informations sur le village de Meroux-Moval, je me suis rapprochée de l'association « Toute une histoire », dont la mission est de préserver et mettre en valeur, le patrimoine historique de la commune.

J'ai alors la chance d'être mise en relation avec une personne étant potentiellement un contemporain issu de la famille Bouillard, et avec lequel je partage peut-être des ancêtres.

²³¹ AD90 – 3 Q 3 / 155 – extrait annexe 15

De surcroît, au regard des informations fournies, ce contemporain (que nous appellerons « R. ») pourrait potentiellement être un descendant du couple étudié. Si cela semble fantastique, il n'en demeure pas moins qu'il convient désormais de vérifier cette possibilité !

Ainsi, j'opte pour une double approche : d'une part, j'étudie la branche de Célestin, et d'autre part, je m'entretiens avec R. afin de recueillir un maximum d'informations sur les membres ascendants connus de sa famille (ses parents et grands-parents notamment).

L'objectif est de comparer les informations oralement communiquées par le descendant potentiel du couple étudié (ci-après en italique), avec la réalité des actes afin de valider ou non le lien généalogique entre ce contemporain et le couple étudié.

D'après R., sa grand-mère s'appelait Philomène et elle était la fille de Célestin.

Au regard des recherches précédentes, nous savons que Célestin et Catherine ont vécu à Moval. En observant les tables décennales de Moval sur la période 1793-1882²³², nous pouvons remarquer qu'après 1853 et la naissance de Jacques Emile BOUILLARD il se passe ensuite près de 30 ans avant la prochaine naissance d'un petit BOUILLARD.

Je relève ainsi trois naissances à partir de 1880 pouvant être rattachées à Catherine et Célestin. Avec les recensements et les dates de décès de Célestin et Catherine, je déduis qu'ils n'ont eu ensemble que ces trois enfants.

A. Emile Alphonse Joseph BOUILLARD (1880 – 1946)

1) Identité

Emile Alphonse Joseph voit le jour à Moval le 9 mars 1880. Il apparaît sous le prénom « Alphonse » sur le recensement de Moval en 1881 (il a alors 22 mois)²³³.

Comme vu précédemment, après le décès de ses parents, il continuera de vivre avec son oncle Emile, qui le prend sous son aile, puis les années faisant et l'oncle vieillissant, les rôles s'inversent à partir du recensement de 1911, jusqu'au décès du tonton en 1926, faisant d'Alphonse le chef de famille, mais pas seulement...

²³²AD90 – TD MOVAL 1793-1882

²³³ AD90 – Recensements de la commune de Moval –1881 [6 M 198/10] (p.2/7)

2) 1900 : son parcours militaire

Alphonse se trouve sur les tables alphabétiques de 1900²³⁴. Il porte le numéro de matricule numéro 114. Sur le registre correspondant²³⁵ les informations ne manquent pas.

Tout d'abord le physique ! Il s'agit d'un jeune homme d'1m65 aux cheveux et aux sourcils châains. Son visage est ovale, avec le front et le menton ronds, un nez et une bouche qualifiés de moyen, et des yeux bleus.

Concernant son instruction, Alphonse sait au moins lire, écrire et compter.

Rien ne semble s'opposer a priori à ce qu'Alphonse effectue son service militaire... et pourtant. Bien qu'il soit déclaré apte, il est toutefois dispensé car il est « aîné d'orphelins ». Après avoir été dirigé sur le 4^e régiment d'artillerie en novembre 1901, il sera donc finalement mis en disponibilité du fait de sa dispense, dès septembre 1902.

Malheureusement pour lui, comme pour beaucoup d'autres, il sera rappelé à ses obligations militaires lorsque éclatera la 1^{ère} guerre mondiale. La mobilisation générale des hommes fait qu'il est affecté au 47^e régiment d'artillerie aux armées dans le cadre de la campagne contre l'Allemagne d'août 1914 à février 1919 ! Dans son malheur, il aura tout de même la chance d'être « non combattant » et de rentrer vivant chez lui. Il est définitivement libéré de ses obligations militaires en 1929.

3) Monsieur le maire

Alphonse est élu maire de Moval en 1908 avec...9 voix²³⁶ ! C'est une belle victoire pour Alphonse, dont le mandat sera néanmoins un épisode unique entre des séries de maires issus pour la quasi-intégralité des familles Rué et Gète.

Hormis ce mandat, force est de constater qu'il s'est impliqué dans la gestion administrative de sa commune, en apparaissant régulièrement en tant que conseiller municipal de Moval, tel que sur la délibération de 1924 vue précédemment concernant le maintien de l'école communale²³⁷.

²³⁴ AD90 –Table alphabétiques – 1 R 247 (p.4/28)

²³⁵ AD90 –Registre Numéros 1-502 – 1 R 241 (p.182/760) – annexe 17

²³⁶ AD90 – 3 M 149 – extraits annexe 18

²³⁷ AD90 – Ecole de Moval 1888-1924 – 1 T 68 – annexe 2

4) 1911 : la vie maritale

L'acte de naissance²³⁸ d'Alphonse mentionne un mariage contracté le 17 juin 1911 avec Marie Elise JACQUES dans la commune de Meroux, sans établissement d'un contrat de mariage, et après le respect des formalités habituelles.

Sur l'acte de mariage, il est indiqué qu'Alphonse est toujours maire de sa commune²³⁹!

Son épouse est alors âgée de 23 ans et est née à Meroux. Ses parents sont François JACQUES cultivateur de 56 ans et Elisa JACQUES 51 ans, les deux domiciliés à Meroux. Ils sont présents à l'union de leur fille. Je ne trouve que peu d'informations sur les parents de la mariée, car peu de documents sont disponibles (sont notamment manquantes la plupart des tables décennales de la période concernée, et peu d'éléments les concernant sont disponibles, je ne trouve notamment pas la mention de leur mariage). Néanmoins grâce aux recensements et aux rares tables disponibles, je constate les éléments suivants :

Au regard de leur acte de mariage en 1880²⁴⁰, les parents de la mariée s'appellent en réalité François Xavier et Marie Elisabeth. Ils sont respectivement nés en 1854 et 1856.

La mariée a plusieurs frères et sœurs, il est néanmoins nécessaire de préciser que la liste qui suit n'est peut-être pas exhaustive. En effet, certains documents n'étant pas disponibles à la consultation, il est possible que des enfants soient passés au travers du contrôle des recensements, notamment ceux morts en bas âge. Nous pouvons néanmoins relever la fratrie suivante :

- Marie Augustine JACQUES née le 24 décembre 1882²⁴¹ ;
- Victor François JACQUES, né le 20 avril 1886²⁴² ;
- Alphonse JACQUES né en 1891²⁴³ ;
- Alphonsine JACQUES née en 1893²⁴⁴ ; et
- Félicie Juliette JACQUES née le 10 mai 1898²⁴⁵.

²³⁸ AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 – (p.16/159)

²³⁹ AD90 – 1901-1920 – 1 E 68 NDM 7 (p.184.275)

²⁴⁰ AD90 - 1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 – (p.172/256)

²⁴¹ AD90 - 1870 – 1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.56/256)

²⁴² AD90 – NDM 1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.8/241)

²⁴³ AD90 – 1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.27/241)

²⁴⁴ AD90 – 1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.35/241)

²⁴⁵ AD90 – NDM 1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.55/241)

Les époux s'installent ensemble (sans oublier l'oncle Emile) et poursuivent la culture des terres entourés de leurs enfants Roger, Noël, Emile et Paul BOUILLARD comme nous l'indiquent les recensements disponibles.

Rien n'est précisé quant à sa date de décès et je perds sa trace à partir de 1936, dernier recensement disponible sur lequel il apparaît²⁴⁶. Je finis par trouver son acte de décès en date du 23 juillet 1946²⁴⁷.



Sa maison dite « la maison Bouillard » apparaît sur cette photographie datant des années 1940/1950.

Il est à noter qu'elle existe encore aujourd'hui, mais elle n'appartient plus à la famille Bouillard, et a été rénovée de façon moderne.

*La maison Bouillard*²⁴⁸

B. Marie BOUILLARD

Marie est née le 15 juin 1881²⁴⁹ à Moval au domicile de ses parents. Elle apparaît (à l'âge indiqué de 7 mois) sur le recensement de 1881 à Moval²⁵⁰. Mais la petite décède à 4 ans et 7 mois le 23 janvier 1886 au domicile de son père devenu veuf entretemps²⁵¹. Cela est confirmé à la lecture du recensement de Moval en 1886 sur lequel n'apparaît plus ni la petite Marie (ni sa mère Catherine).

²⁴⁶AD90 – 1936 – 6 M 198/20 (p.2/6)

²⁴⁷ AD90 – Etat-civil Moval 1937-1957 – 1 E 73 7

²⁴⁸ Photographie de la maison Bouillard – transmise par Michèle M.

²⁴⁹ AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.18/159)

²⁵⁰ AD90 – Recensement de la commune de Moval – 1881 – 6 M 198/10

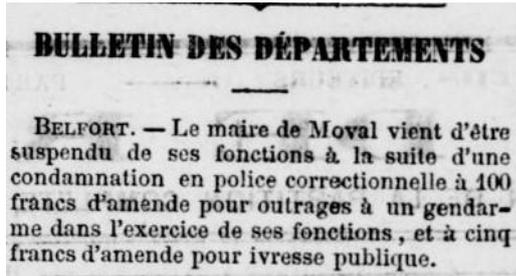
²⁵¹ AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.61/159)

C. Marie Philomène BOUILLARD (1882-1965)

1) Identité

R. m'indique que sa grand-mère s'appelle Philomène.

Marie Philomène naît le 8 juillet 1882 à Moval²⁵².



Presse²⁵³

Je ne peux m'empêcher de sourire en lisant que le maire est empêché et que c'est un conseiller municipal qui rédige l'acte de naissance.

En effet, en vérifiant la presse, il semblerait que le maire ait été condamné pour outrage à un gendarme en exercice et ivresse sur la voie publique ! Il est alors suspendu de ses fonctions.

Cette légère digression passée, il est temps de noter que l'acte de naissance indique aussi les date et lieu de décès de Marie Philomène : le 12 septembre 1965 à Meroux.

Donc celle que R. connaît sous le nom de Philomène pourrait bien être cette Marie-Philomène... sous réserve de vérifier qu'elle a bien eu une descendance, ce que je compte vérifier d'abord en obtenant son acte de décès et son relevé de formalités, pour vérifier si elle s'est mariée.

2) Marie Philomène et Gustave Joseph

Sur son relevé de formalités avant 1956²⁵⁴ nous pouvons constater qu'hormis un acquêt, tous les autres actes passés sont des ventes et des expropriations. Toutefois, ce ne sont pas les seules informations que nous pouvons retenir de ce document.

La seconde information utile donnée par ce document est l'identité de son époux, un certain Gustave BESANÇON .

²⁵² AD90 – 1870-1900 – 1 E 73 NDM 4 (p.19/159)

²⁵³ Le Peuple français – 17 juin 1882 (p.3/4) – Retronews

²⁵⁴ AD90 - 4 Q 6 / 206 (case 5)

En effet, la seconde information utile donnée par ce document est l'identité de son époux, un certain Gustave BESANÇON .

Relevé de formalités de Marie Philomène

Après vérification, les tables décennales mentionnent la naissance de Gustave Joseph le 9 juin 1880²⁵⁵. Son acte de naissance indique que son père est Victor BESANÇON 43 ans (décédé à Meroux le 17 juillet 1910²⁵⁶), cultivateur et domicilié à Meroux, avec sa femme Julie GRESSOT 30 ans, sans profession²⁵⁷.



Sépulture Besançon Gressot

Une visite au cimetière de Meroux-Moval me permet de découvrir la sépulture des parents de Gustave Joseph BESANÇON et de constater que l'âge de Julie tel qu'indiqué sur l'acte de naissance de Gustave était erroné.

En poursuivant mon enquête sur les tables décennales, je constate que les parents de Gustave Joseph BESANÇON se sont mariés en 1867 et qu'ils ont eu plusieurs enfants.

Ainsi la fratrie de Gustave Joseph se présente comme suit :

- Alphonse BESANÇON : Il est né le 11 mai 1872²⁵⁸.
- Prosper BESANÇON : Il est né le 27 avril 1875²⁵⁹.

²⁵⁵ AD90 –TD Meroux – 1873-1882 – 1 E 68 TD 11 (p.1/5)

²⁵⁶ AD90 – NDM – 1 E 68 NDM 7

²⁵⁷ AD90 – NDM 1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.47/256)

²⁵⁸ AD90 –1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.11/256)

²⁵⁹ AD90 – 1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.28/256)

- Jules BESANÇON : Il est né le 11 décembre 1877²⁶⁰.
- Marie Elisa BESANÇON : Elle est née le 03 janvier 1882²⁶¹.
- Marie Julie BESANÇON : Elle est née le 5 avril 1885²⁶².
- Victor BESANÇON : Sur l'arbre d'un utilisateur Geneanet je trouve également un certain Victor dont je ne trouve pas l'acte de naissance qui devrait pourtant se trouver en 1868 à Meroux.

L'auteur de l'arbre ayant aussi indiqué une date de mariage en 1893, je pars à la recherche de cet acte. Je trouve deux actes de publication des bans d'un mariage envisagé avec une certaine Joséphine THONAT, dans lesquels il est indiqué par une note de renvoi que celui-ci est né à Belfort ²⁶³!

Effectivement, Victor est bien né le 7 octobre 1868 à Belfort²⁶⁴. Cette naissance en dehors de la commune semble s'expliquer par le métier d'alors du père, identifié comme « homme d'équipe au chemin de fer de l'Est » et domicilié à Belfort



Je trouve d'ailleurs la sépulture de Victor BESANÇON fils et son épouse Joséphine THONAT dans le cimetière de Meroux-Moval.

Sépulture famille Besançon Thonat

Toutefois, en dépit de ces éléments je n'ai toujours pas l'acte de mariage de Marie Philomène et Gustave Joseph. Une information relevée sur Geneanet m'oriente vers l'année 1905.

Effectivement, ils se marient le 28 octobre 1905 à 10h à la maison commune de Meroux²⁶⁵. Gustave est un cultivateur de 25 ans, et Marie Philomène une couturière de 23 ans. Les prénoms, noms et âges coïncident, ainsi que leurs parents respectifs. Les parents de Marie Philomène BOUILLARD sont décédés, mais ceux de Gustave Joseph sont présents ainsi que Prosper, le

²⁶⁰ AD90 –1870-1884 – 1 E 68 NDM 5 (p.37/256)

²⁶¹ AD90 –1870-1884 – 1 E 68 NDM (p.53/256)

²⁶² AD90 –1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.4/241)

²⁶³ AD90 – NDM 1885-1900 – 1 E 68 NDM 6 (p.214-215/241)

²⁶⁴ AD90 –Naissance 1864-1870 – 1 E 10 N 72-78 2 (p.247/349)

²⁶⁵ AD90 – 1901-1920 – 1 E 68 NDM 7 (p.156-157/275) – annexe 19

frère du marié et Alphonse, le frère de la mariée. Les formalités ont été respectées et il n'y a pas eu de contrat de mariage.

3) La fin de Marie Philomène et de Gustave Joseph

Concernant sa mort, contrairement à Marie Philomène, la date de décès de Gustave Joseph BESANÇON n'est pas précisée. En effectuant une recherche dans l'état-civil sur plusieurs décennies, je découvre qu'il meurt le 30 novembre 1961 à Meroux²⁶⁶.

L'acte de décès de Marie Philomène BOUILLARD précise qu'elle est décédée le 12 septembre 1965 à Meroux et confirme si besoin il était, l'identité de ses parents, de son fils, de son mari. Il est indiqué qu'au moment de sa mort elle est retraitée²⁶⁷.



Marie Philomène BOUILLARD²⁶⁸

Anecdote: Durant la seconde guerre mondiale, des prisonniers allemands auraient été gardés captifs à Meroux et Moval. La journée ils étaient employés aux champs, et le soir, ils étaient enfermés tous ensemble pour la nuit.

L'un d'entre eux aurait travaillé dans la ferme de Marie Philomène, jusqu'à ce qu'il s'échappe vers l'Allemagne toute proche, en traversant le Rhin à la nage.

Une vingtaine d'années plus tard, le prisonnier serait revenu à la rencontre des cultivateurs.

III. 3^{ème} génération descendante : les arrière-petits-enfants

Lors de notre entretien téléphonique, R. m'indique que ses grands-parents ont eu trois enfants : Henriette en 1906, Sidonie en 1911, laquelle se serait mariée à Alphonse « FORT » le

²⁶⁶ AD90 – NDM Meroux 1958-1968 – 1 E 68 10

²⁶⁷ Acte de décès – Marie Philomène BOUILLARD – annexe 20

²⁶⁸ Photographie fournie par la famille de Marie Philomène BOUILLARD

28/11/1931, et Julien en 1919. Il me précise également que les trois enfants ont fait leur vie autour de Meroux-Moval.

Julien se serait marié vers 1946 ou 1947 à Meroux-Moval, avec Aline GUENAL qui serait née en 1921 et décédée en 2013. Julien serait décédé en 1994.

De ce couple serait nés deux enfants dont R.

A. Henriette BESANÇON

En l'absence d'informations précises sur sa naissance compte-tenu de l'absence de tables décennales, j'effectue une recherche Google pour tenter de trouver un avis de décès. J'en trouve un au nom d'Henriette BESANÇON indiquant une naissance en 1906 et un décès le 11 mai 1992 à Bavilliers²⁶⁹.

Madame Henriette BESANCON

1906 - 1992

Madame Henriette BESANCON est décédée le 11 mai 1992 à 86 ans,
Bavilliers, Meroux-Moval

Avis de décès d'Henriette BESANÇON

Avec cette date je peux alors effectuer une demande d'acte de décès auprès de la mairie concernée. L'acte de décès²⁷⁰ en ma possession, je constate qu'Henriette est née le 4 avril 1906 à Meroux et qu'elle est décédée le 11 mai 1992 à 9h15 à Bavilliers. Elle était retraitée et domiciliée à Meroux.

Elle est bien la fille de Gustave Joseph et Marie Philomène.

J'obtiens également son statut marital et découvre qu'elle a épousé René JACQUES, décédé avant elle.

En cherchant dans les tables décennales du département, je trouve effectivement un mariage entre Henriette Philomène BESANÇON et René JACQUES en date du 26 avril 1930²⁷¹.

²⁶⁹ Avis de décès d'Henriette BESANÇON publié sur libramemoria.com

²⁷⁰ Acte de décès d'Henriette BESANÇON – annexe 21

²⁷¹ AD90 –TD département 1923-1932 – 1 E - TD 2 (p.487/942)

Concernant René JACQUES, en cherchant sur les fichiers de décès depuis 1970 de l'INSEE, j'obtiens ses dates et lieux de naissance et décès, avec lesquels je peux obtenir son acte de décès²⁷². Ainsi, je confirme qu'il est né le 8 mars 1905 et décédé le 11/03/1976 à Meroux-Moval, ainsi que son lien marital. Cela nous renseigne aussi sur l'identité de ses parents : Marie Cécile BLANC et Théophile JACQUES.

B. Marie Sidonie BESANÇON

En cherchant dans les tables décennales du département, je trouve dans la page consacrée à Meroux, un mariage entre une certaine Marie Sidonie BESANÇON et « FAURE » Alphonse René en date du 28 novembre 1931²⁷³. Cela semble rejoindre les informations de R. même si ma prise de note à l'oral m'avait induite en erreur en orthographiant le nom de l'époux !

En cherchant sur les fichiers de décès depuis 1970 de l'INSEE, je constate qu'une Marie Sidonie BESANÇON est née à Meroux Moval, et décédée à Belfort.

J'obtiens l'acte de décès²⁷⁴ auprès de la commune de Belfort qui me permet de confirmer que Marie Sidonie BESANÇON est née à Meroux le 26 avril 1911 de Gustave Joseph et Marie Philomène.



Elle était retraitée à Meroux et veuve d'Alphonse René FAURE. Elle est décédée le 23 novembre 2001 à 8h10 à Belfort. Une visite du cimetière de Meroux-Moval me permet de trouver la sépulture de ce couple et de confirmer les années de naissance et décès d'Alphonse : 1906-1944.

Sépulture BESANÇON FAURE²⁷⁵

²⁷² Acte de décès de René Jacques – annexe 22

²⁷³ AD90 – TD département 1923-1932 – 1 E - TD 2 (p.486/942)

²⁷⁴ Acte de décès – Marie Sidonie BESANÇON – annexe 23

²⁷⁵ Sépulture BESANÇON FAURE – Photographie de Claude ANTONELLI – 2023

C. Julien BESANÇON

1) Identité

Dans les tables décennales de Meroux, je trouve Julien Gustave Marcel BESANÇON né le 11 septembre 1919. Son acte de naissance²⁷⁶ ne précise ni mariage ni décès mais indique l'âge de son père 39 ans, cultivateur, et de sa mère 37 ans. Ils sont domiciliés à Meroux.

En cherchant sur les décès après 1970 de l'INSEE, je trouve des dates et lieux de naissance et décès correspondant aux éléments transmis par R., ce qui me permet de demander l'acte de décès et compléter les informations sur Julien²⁷⁷.

Celui-ci est décédé le 4 juin 1994 à 11h en son domicile de Meroux. Il était alors retraité et vivait aux côtés de son épouse Aline (ce qui confirme le lien conjugal). Ses parents étaient bien Gustave Joseph et «Philomène ».

L'acte de décès de Marie Philomène BOUILLARD, sur lequel il est précisé qu'elle est bien la fille de Célestin BOUILLARD et Catherine GETE, permet aussi de confirmer le lien de parenté avec Julien BESANÇON , puisque c'est lui qui déclare le décès de sa mère le 12 septembre 1965. Il est alors âgé de 46 ans et est « ouvrier »²⁷⁸.

Cette information concernant la profession de Julien m'a pour le moins intriguée. Depuis toutes ces générations, pas un membre de cette longue lignée n'a changé de profession ! Tous ont perpétré la culture de la terre sur plusieurs centaines d'années.

Julien serait-il à l'initiative d'une évolution professionnelle inédite dans cette famille ? Il s'avère que c'est effectivement le cas, mais pas de la façon dont je l'imaginai en première intention.

²⁷⁶ AD90 – 1901-1920 – 1 E 68 NDM 7 (p.69.275)

²⁷⁷ Acte de décès de Julien BESANÇON – annexe 24

²⁷⁸ Acte de décès de BOUILLARD Marie Philomène – annexe 20



Julien BESANÇON²⁷⁹

Dans un premier temps j'ai supposé que Julien avait cessé l'activité de cultivateur et rejoint une usine alentours. Mais lors d'un entretien avec R., je comprends qu'il était « ouvrier cultivateur ». Ainsi, Julien a perpétué la tradition professionnelle de cette famille, en pratiquant la polyculture de l'avoine, du blé, de l'orge, de la betterave et de la pomme de terre, et à titre subsidiaire, en vendant le lait de ses quelques vaches aux locaux.

R. m'indiquera également que son père était impliqué dans sa commune, notamment en tant que conseiller municipal.

2) 1939 : son parcours militaire

Julien BESANÇON étant né en 1919, il appartient à la classe 1939 où je le trouve sous le numéro de matricule 132²⁸⁰.

NOM (Il doit être écrit en bâtarde.)	PRÉNOMS ET SURNOMS.	NOMÉROS ma- tricules.	NUMÉROS de volumes.
Beaume	Robert	127	
Beaupré	Charles Louis	128	
Beck	Pierre Paul.	55	
Béc	Octave Paul Javot	503	
Behra	Emile Joseph.	57	
Bellicam	Justin	56	
Bernard	Robert	129	
Bernhard	Louis	130	
Bernard	André Maurice Germain	457	
Berrendonner	Paul Joseph Marie	131	
Besançon	Julien Gustave	132	

Table alphabétique

Malheureusement ma joie est de courte durée, le détail de la classe n'est en théorie, communicable qu'à partir de 2059...

Je demande toutefois une dérogation auprès des Archives départementales pour accéder au dossier de Julien BESANÇON, que j'obtiens sans difficulté particulière.

²⁷⁹ Photographie remise par la famille

²⁸⁰ AD90 – Table1 R 393 (p.2/13)

Ce dossier étant soumis à des restrictions de communication, il m'est impossible d'en évoquer le contenu. A titre informatif, la fiche de Julien contient outre ses données identifiantes, une description physique du jeune homme, son degré d'instruction, ainsi que la nature de son affectation au sein de l'armée.

3) Aline et Julien

Avec les informations données par R., je trouve l'avis de décès d'Aline GUENAL en date du 11 janvier 2013 à Meroux-Moval²⁸¹.

[Accueil](#) | [Avis](#) | [Territoire De Belfort](#) | [11/01/2013](#) | [Aline GUENAL](#)

Madame Aline GUENAL

1921 - 2013

Madame Aline GUENAL est décédée le 11 janvier 2013 à 91 ans, [Belfort](#), [Meroux-Moval](#)

Avec la date exacte du décès, je demande l'acte de décès²⁸². Elle s'appelait donc Aline Marie Augustine GUENAL, et était la fille d'Alphonse Victor GUENAL, cultivateur de profession, et de Marie MALOUVET (déjà décédés en 2013)²⁸³.

En recherchant dans le registre des NMS, je découvre qu'Aline a dit oui à Julien le 17 novembre 1945, à la maison commune de Meroux, sans contrat de mariage²⁸⁴.

²⁸¹ Avis de décès d'Aline GUENAL – libramemoria.com

²⁸² Acte de décès d'Aline GUENAL – annexe 25

²⁸³ AD90 – NDM – 1 E 68 NDM 8

²⁸⁴ AD90 – NDM – 1 E 68 NDM 9 – annexe 26



Lors de son décès, le 11 janvier 2013 à Belfort, elle était retraitée et toujours domiciliée à Meroux.

Aline GUENAL²⁸⁵



Une visite du cimetière de Meroux-Moval me permet de trouver la tombe d'Aline et Julien, mais également de la famille d'Aline, son petit frère Gilbert et ses parents.

Sépulture de la famille MALOUVET²⁸⁶

²⁸⁵ Photographie remise par la famille

²⁸⁶ Sépulture de la famille MALOUVET - cimetière de Meroux-Moval – Photographie de Claude ANTONELLI - 2023

En effet, avec les recensements de Meroux et les tables décennales qui semblent confirmer que la tombe est bien celle de ses parents (sa mère y étant dénommée Maria), je trouve en 1931 un seul frère, plus jeune qu'elle. Il s'agit de Gilbert Florian Alphonse GUENAL, jeune homme né le 05/04/1926 et décédé en 1950. *Gilbert aurait succombé à la tuberculose.*



*Gilbert GUENAL*²⁸⁷

S'agissant de la version « sans contemporains », ainsi s'achève l'étude de la descendance du couple formé par Jean Claude BOUILLARD et Marie Thérèse PEUQUET.

²⁸⁷ Sépulture de Gilbert GUENAL – cimetière de Meroux Moval – Photographie de Claude ANTONELLI – 2023

CONCLUSION

Enfin nous y sommes, il est désormais temps de faire le bilan de cette étude.

Parlons d'abord des choses qui fâchent. La grande difficulté pour moi, sans surprise, a été la gestion du temps pour effectuer toutes les recherches et rendre le mémoire dans les délais. Je ne disposais que des weekends et soirées pour effectuer ce travail, avec un accès aux locaux des Archives Départementales relativement limité.

En outre, il m'est difficile intellectuellement de rendre un travail non exhaustif. Or, cela fait partie des frustrations inévitables de la généalogie. Le temps imparti pour rédiger le mémoire invite nécessairement à sélectionner certains individus ou histoires, au détriment d'autres. Il en est de même avec le nombre de pages maximum imposé. De plus, j'ai été confrontée régulièrement à l'indisponibilité des sources soit pour une raison matérielle, soit pour une question de communicabilité, soit tout simplement parce qu'elles n'existent plus. En tout état de cause, l'accès aux archives ne constitue pas une garantie de trouver le document recherché et il arrive régulièrement que plusieurs heures de recherches s'avèrent vaines.

Comme tout généalogiste, j'ai été contrainte de m'adapter en fonction des contenus plus ou moins détaillés, véridiques ou erronés, et aux documents manquants ou abîmés. Cependant, je considère que ne rien trouver n'est pas systématiquement un échec. C'est une piste comme une autre, nous donnant aussi des indications sur les individus.

Ainsi par exemple sur cette famille, point de contrat de mariage établi devant notaire. Nous pouvons supputer qu'ils n'en éprouvaient peut-être pas la nécessité, tout simplement.

Mais de ce mémoire, ces quelques difficultés ne sont pas ce que je retiendrai.

En effet, au-delà d'une étude universitaire, j'ai réalisé la généalogie d'un cousin éloigné sans même le savoir, et c'est bien là l'intérêt de la généalogie. Cela m'a permis de mieux appréhender mes propres racines et de découvrir des liens de parenté à quelques kilomètres de chez moi, dont j'ignorais totalement l'existence.

Sur cette famille, certains vous diront qu'elle est d'un intérêt moindre : ce ne sont pas d'illustres notables, ni de terribles bandits, encore moins des célébrités. Quelle erreur !

A force de les étudier pendant des mois, j'ai l'impression d'avoir pu effleurer du bout des doigts, au propre comme au figuré, les traces de leurs vies passées et de les comprendre, un peu.

Je suis admirative de cette branche familiale, qui s'est enracinée depuis des centaines d'années dans ce territoire rural. Constance et transmission sont les valeurs des membres qui la composent, et qu'ils partagent avec leurs amis et voisins de toujours.

Ainsi, la famille Bouillard a perpétré sa profession ancestrale et cultivé outre les champs, son goût pour la vie simple qu'offre cette campagne belfortaine.

BIBLIOGRAPHIE

Sites internet

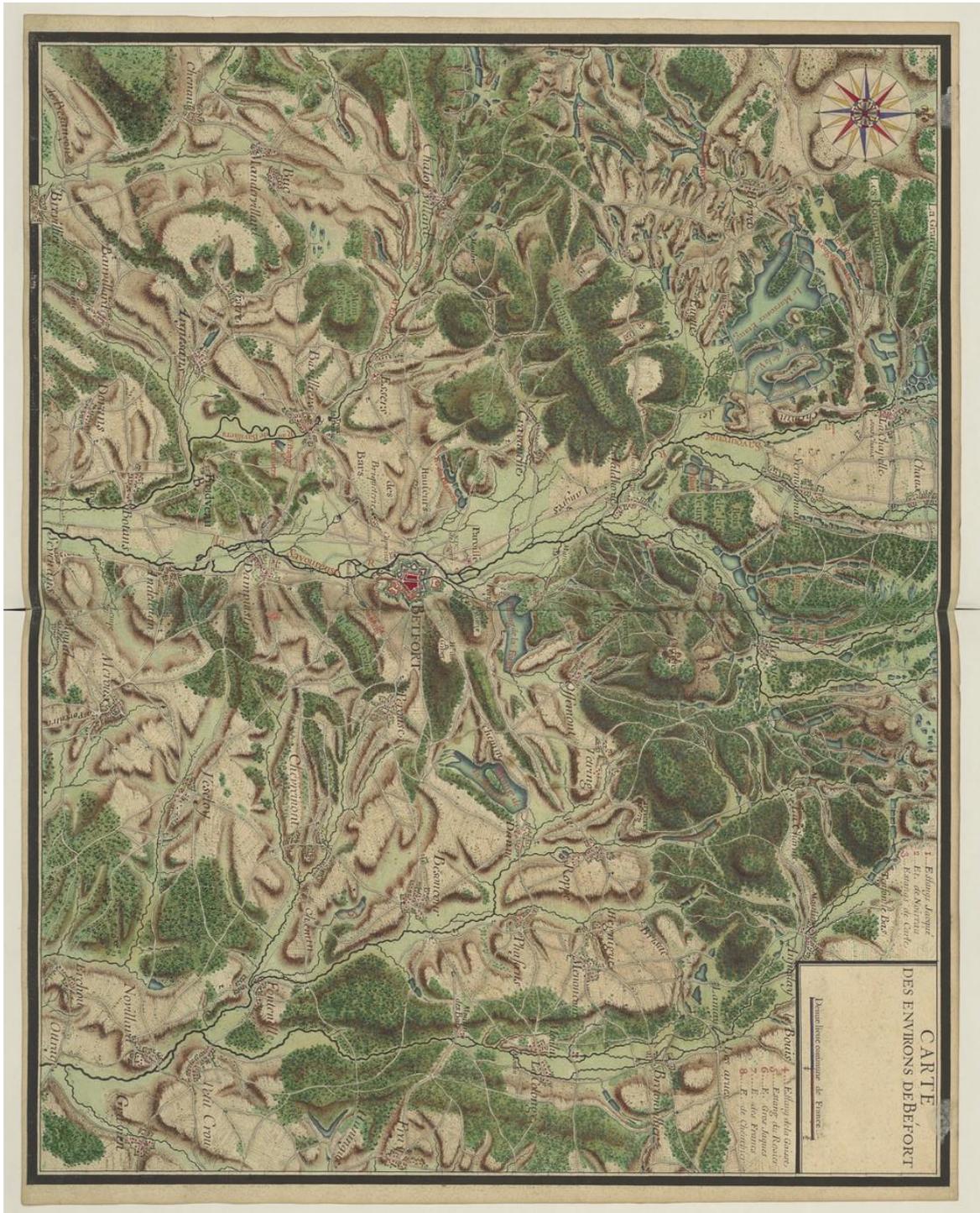
- Agrilocal90 : www.agrilocal90.fr
- Archives départementales du Territoire de Belfort : <https://archives.territoiredebelfort.fr/>
- Association Lisa90 : www.lisa90.org
- Avis de décès : www.avis-de-deces.net
- Belfort tourisme : <https://www.belfort-tourisme.com/>
- Bibliothèque nationale de France : www.bnf.fr
- Chemins de mémoire : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/ouvrage-de-meroux>
- Commune de Meroux-Moval : www.meroux-moval.fr
- Département du Territoire de Belfort : www.territoiredebelfort.fr
- Fichier des décès de l'Insee : www.arbre.app/insee
- Filae : www.filae.com
- France 3 régions – France TV : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/>
- Gallica : <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr>
- Geneanet : www.geneanet.org
- Insee : www.insee.fr
- Libra Memoria : www.libramemoria.com
- Musées de Belfort : <https://musees.belfort.fr/accueil-991.html>
- Myheritage : www.myheritage.fr
- Préfecture du Territoire de Belfort : www.territoire-de-belfort.gouv.fr
- Retronews : www.retronews.fr
- Wikipédia : www.wikipedia.org

Ouvrages

- D'HOZIER Charles-René – VOLUMES RELIES du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles D'HOZIER. (1697-1709). I Alsace – édition 1701-1800 – Armoiries de la communauté d'habitants de Meroux et Vézelois – Bibliothèque Nationale de France, Gallica
- KAEPPELIN Rodolphe, Histoire de l'Alsace, éditions La Geste, La Crèche, 2019
- VOGLER Bernard, Histoire de l'Alsace, éditions Ouest-France, Rennes, 2002

ANNEXES

Annexe 1 - « Cartes des environs de BÉFORT [avec indication de tous les chemins] », issu de « Cartes des environs de plusieurs places entre la Moselle et le Rhin », environ 1700, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-4586 (4 RES) - <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40662379b>



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

HAUT-RHIN
TERRITOIRE DE BELFORT
CANTON
de Belfort
COMMUNE
de Moval

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil municipal
de la commune de *Moval*

DATE DE LA CONVOCATION (1) *D'urgence.*

L'an mil huit cent quatre-vingt huit le *Dix*
du mois de *Mars* le Conseil municipal de la commune
de *Moval* réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de M. le Maire, en session ~~ordinaire~~ *extraordinaire*.

Etaient présents : MM *Puec, maire,*
Moullisoux, Meaudrus, Peugeot, Mousot,
Barret et Ouwron

Absents : MM. "

Le nombre des conseillers en exercice étant de *7*

M *Moullisoux* membre du conseil
municipal, élu secrétaire.

Le président donne communication au conseil d'une lettre
de M. l'Administrateur, en date du *9* Mars 1888, par laquelle
il fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique a appelé
son attention sur l'utilité qu'il y aurait à fusionner l'école communale
de Moval avec celle de Mesoux, en raison du chiffre très-faible des élèves
qui la fréquentent. Il invite ensuite cette assemblée à délibérer sur
cette question.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre susdite,
— Considérant que la commune de Moval possède, depuis 1846,
une maison d'école qu'elle a construite en vue de créer une école communale,
et pour satisfaire aux règlements scolaires; que cette école s'est cessée de
fonctionner jusqu'à ce jour; qu'elle a été pourvue, en 1882, d'un
moblier scolaire nouveau; que le mobilier pour l'installation de
l'institutrice ne laisse rien à désirer; enfin, que la maison d'école est
dans un état parfait d'entretien, et que le bâtiment en perdant son
affectation, perd sa valeur;

— Considérant que le nombre de seize élèves fréquentant
actuellement l'école ne peut être pris pour une base régulière,
attendu qu'il n'a jamais été réduit à ce chiffre, et qu'il est dépendant
de la fluctuation de la population qui tend, d'après les derniers

(1) S'il s'agit d'une délibération prise
après une 3^e convocation, il doit être
joint à la délibération un procès-verbal
des deux réunions précédentes.

OBJET
DE LA DÉLIBÉRATION
*Fusion de l'école de
Moval avec l'école de
Mesoux.*

Art. 50 de la loi du 5 avril 1884.

Le conseil municipal ne peut délibérer
que lorsque la majorité des membres en
exercice assiste à la séance. Quand, après
2 convocations successives, à trois jours
au moins d'intervalle et dûment consta-
tées, le conseil municipal ne s'est pas
réuni en nombre suffisant, la délibéra-
tion prise après la 3^e convocation est
valable quel que soit le nombre des mem-
bres présents.

PRÉFECTURE
DU HAUT-RHIN
12 MARS 88
N° 4410

Belfort. — Imp. J. Spitzmuller.

accroissement, à l'augmenter plutôt qu'à diminuer ;

Considérant que tous les sacrifices que le commun Etat imposé ou construisent une école, sacrifices auxquels ont contribué pour une bonne part l'Etat et le département pour répondre au vœu de la loi du 28 juin 1833, ont eu pour objet de faciliter aux enfants la fréquentation de l'école et leur procurer les moyens de s'instruire plus avantageusement ;

Considérant, enfin, que fusionner l'école de Noval ou celle de Noveau, ce serait chercher à revenir sur un progrès déplorable des premiers temps, où, à défaut d'école locale, les enfants de la commune de Noval étaient envoyés aux écoles de Noveau, dans lesquelles, au moyen d'une redevance annuelle de 30 et le produit de la rétribution scolaire, ils ne recevaient qu'une instruction très-imparfaite et très-irrégulière, l'instruction n'étant à leur âge. Ces abus de temps passés que les lois en vigueur ont réformés par la construction de maisons d'école et la création d'écoles communales, se reproduiraient inévitablement, si l'on mettait de jeunes enfants dans l'obligation de parcourir de longues distances, de supporter les fatigues de la marche et les intempéries des saisons pour se rendre à l'école. En les soumettant à une stricte observance des règlements, ce serait compromettre leur santé, et il arriverait souvent que des cas de force majeure s'imposeraient pour ne pas permettre à ces enfants de fréquenter régulièrement l'école, de là des absences regrettables et la perte d'un temps précieux qui leur est donné pour s'instruire.

De considérer, le Conseil, confiant dans la sollicitude du Gouvernement pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, mesurant toute l'étendue des difficultés à surmonter pour arriver au but que la loi se propose d'atteindre, en face des abus nombreux que cette loi cherche à réformer par une sage réglementation ;

EMET le Vœu que l'école de Noval soit maintenue dans l'état où elle se trouve, et repousse toute idée de fusion qui serait contraire à l'enseignement et pernicieuse ou bien être des enfants.

Fait et délibéré à Noval, les jour, mois, et an que dessus.

Ont signé au Registre les membres présents, savoir : *Mu, Mouilleseaux, Gondave, Peugeot, Mouhat, Zanet & Ouevard*

Vu pour récépissé et approuvé.
Belfort, le _____ 188

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Pr l'Administrateur :
Le Secrétaire Général délégué.



CANTON
de Belfort
COMMUNE
de Norval

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de *Norval*

CONVOCATION DU (1) *5 Dec.*

(1) S'il s'agit d'une délibération prise après la 3^e convocation, il doit être joint, à la délibération, un procès-verbal des deux réunions précédentes.

L'AN mil neuf cent vingt quatre, le *huit*
du mois de *decembre* le Conseil municipal de la commune
de *Norval* s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de M. le Maire, en séance ordinaire ou extraordinaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
*Maintien de l'école
communale.*

Etaient présents : MM *Bouquet E. maire, Gille P. adj., Gite Ch.,
Gite Ad., Barbet V. fils, Perrillat H. G., Bouil-
lard E., Morot J., Noupat J. et Barbet V.*

Absents : MM "

Article 50 de la loi du 5 avril 1884

Le Conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Quand, après deux convocations successives à 3 jours au moins d'intervalle et dûment constatées, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la 3^e convocation est valable quel que soit le nombre des membres présents.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le
par extrait à la porte de la Mairie.
A _____, le _____ 192
Le Maire.

Vu pour récépissé et approuvé :

Belfort, le

Le Préfet-Administrateur.

*M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre sus-
dée, émanant de M. le Préfet ayant pour objet la
suppression de l'école de Norval remplacée par une école
intercommunale dont le siège serait à Maroua.*

*M. le Maire invite le Conseil à émettre son avis sur
cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil s'oppose à l'impu-
nité au remplacement de son école par une école
intercommune et demande formellement le maintien
de l'école communale de Norval, attendu qu'une
fusion ne présenterait aucun avantage.*

*Sur point de vue communal, aucune économie ne peut
réalisée, vu le bon état de son édifice qui souffrirait
de sa fermeture et demanderait pareil autre bien.*

*Sur point de vue des enfants leur envoi à Maroua donne-
rait l'embarras et l'inquiétude aux parents qui, d'ail-
leurs, s'y opposent, s'y refusent, à tous points de vue
au point de vue de la circulation sur cette route sur
automobiles ou véhicules de toute sorte, parfois
sans intermittence.*

*Sur point de vue scolaire, la fréquentation, qui est
régulière à Norval, donnera des progrès plus mani-
festes.*

Dans chaque commune ainsi que le nombre des maîtres
qui y sont attachés
comme la commune ne possède qu'une école mixte

L'école ayant un effectif de 11 élèves, celui-ci sera de 17 en 1925, et
successivement croissant, vu le jeune âge des enfants.
Le Conseil maintiendra catégoriquement son refus, vu les désavan-
tages remarqués.

Il demande instamment le maintien de son école et l'autorisation
pour les enfants de la fréquenter dès l'âge de 4 ou 5 ans.
En conséquence il prie Monsieur le Préfet de bien vouloir
approuver la présente délibération, en vue de l'intérêt
communal et scolaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que l'autre
part.

Ont signé au registre les membres présents, savoir :

Pour extrait conforme :

Le Maire,

(Cachet)

Bouquet



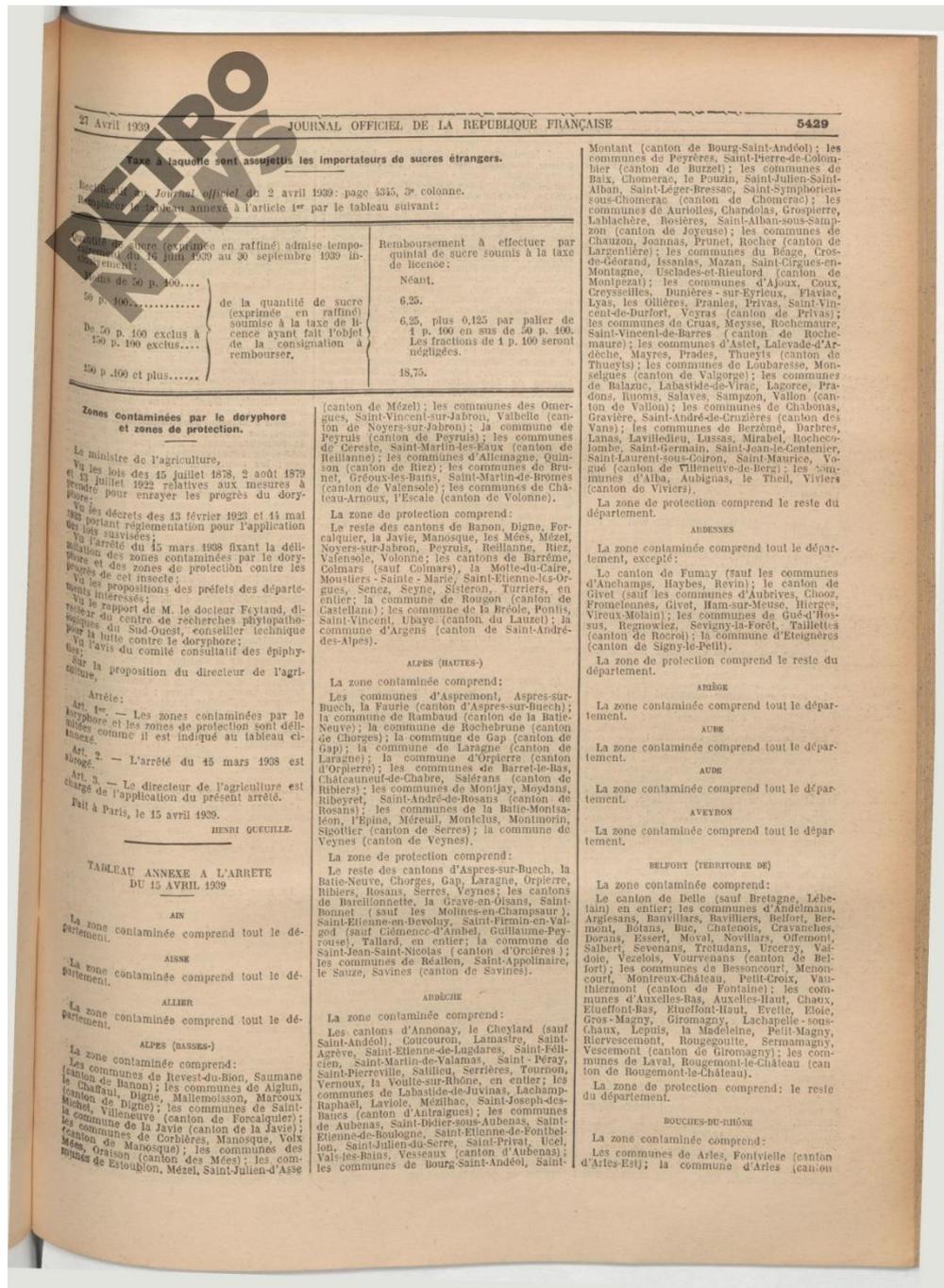
Annexe 3 – Commémoration du 8 mai à Meroux Moval – 2023 (consulté le 9 mai 2023)

Article publié le 08/05/2023 à 15h04 • Mis à jour le 08/05/2023 à 18h12

Écrit par Sophie Courageot et Florence Cicolella

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/territoire-de-belfort/belfort/video-en-souvenir-des-milliers-d-enfants-mis-a-l-abri-en-suisse-en-1944-un-village-pres-de-belfort-reconstitue-la-scene-de-leur-depart-2768838.html>

Annexe 4 - Journal Officiel de la république française – 27/04/1939 (p.9/32) – Retronews



Anno millesimo octingentesimo trigesimo
 quinto, die vero vigesima tertio mensis
 Januarii, sacrosancti protamtoribus, ut etiam
 in Ecclesia nostra quam in Ecclesia ipsa Bernont
 factis, nullo detesto impedimento sine
 canonico sine civili, obtrito que consensu
 eorum quorum intulit; Ego infra scriptus
 Sacerdos in Christo, sacri matrimonii
 vinculo iungo Joannem Claudium
 Bouillard & Joannam de supra dictis
 in Bernont. filium legitimum Joannis
 Baptiste Bouillard et Mariæ eiusdem
 Joannæ partem et Mariam Theresiam
 Pequet filiam legitimam Joannis
 Pequet et de supra dictis Mariæ
 Theresie partem et Mariæ Theresie
 Pequet uxoris nostræ et altere
 partem. Testes fuerunt Joannes
 Baptista Bouillard, Joannes Claudius
 Puc, Joannes Bouillard et Joannes
 Pequet qui omnes mecum subscripserunt
 Jean Claude Bouillard
 Marie Theresie Pequet
 Bouillard, Pequet, fr. Bouillard

→ Mariage Pequet 1835

Annexe 6 – Matrices bâties et non bâties de Moval 1829-1914 – 3 P 429 – folio 121

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES, des PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS.	ANNÉE de la mutation.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSES	REVENU		FOLIOS de la matrice d'un moulin et de ses parties ou articles vendus ou séparés.		
		de la section.	du numero du plan.	des canons ou lieux des.	de la nature de la propriété.	par			par parcelle.	TOTAL.	Titre de	Page 2	
						arp	p						m
Bouillier Jean Moval	1855		74	Canche	terre	110.07	110.07	1	3.16	82.10	80	34	
	1861		75	Canche	terre	8.70	198.87	1	1.77	100.99	85	32	
	1877		76	Canche	terre	5.70	2.13.07	1	1.77	124.90	86	32	
	1882		77	Canche	terre	21.66	2.30.21	4	3.23	127.70	121.136	32	
	1882		78	Canche	terre	4.80	2.60.32	1	2.03	142.66	33.32	32	
	1882		79	Canche	terre	8.00	270.72	1	7.62	144.68	32	32	
	1882		80	Canche	terre	4.61	2.80.16	2	1.77	166.81	32	32	
	1882		81	Canche	terre	19.78	2.59.09	1	2.96	172.97	32.02	32	
	1882		82	Canche	terre	15.66	1876	4	1.02		32	32	
	1882		83	Canche	terre	11.11	2.77.09	1	1.01	123.99	32	32	
	1882		84	Canche	terre	11.66	2.61.78	2	1.64	174.11	32	32	
	1882		85	Canche	terre	17.00		2	6.02		110.121	32	
	1882		86	Canche	terre	14.80	2.61.78	2	1.23		126.21	32	
	1882		87	Canche	terre	1.00	1878	9	3.90		53.32	32	
	1882		88	Canche	terre	3.18	5.62.88	1	1.51	172.75	53.32	32	
	1882		89	Canche	terre			2	6.02		53.32	32	
	1882		90	Canche	terre	1.00		5	1.80		53.32	32	
	1882		91	Canche	terre	10.66		1	1.53		121.136	32	
	1882		92	Canche	terre			1	1.00		53.32	32	
	1882		93	Canche	terre	7.16		4	1.17		116.121	32	
	1882		94	Canche	terre	10.04		4	1.54		116.121	32	
	1882		95	Canche	terre	12.50		4	2.62		101.32	32	
	1882		96	Canche	terre	15.72		1	7.50		134.121	32	
	1882		97	Canche	terre	15.72		1	7.54		134.121	32	
	1882		98	Canche	terre	8.40		1	2.02		104.32	32	
	1882		99	Canche	terre	18.44	1196	2	2.03	719	100.4	32	
	1882		100	Canche	terre	14.80		1	2.07		94.32	32	
	1882		101	Canche	terre	11.81		4	1.72		162.32	32	
	1882		102	Canche	terre	14.79		4	2.90		32	32	
	1882		103	Canche	terre	7.11		4	1.07		121.136	32	
	1882		104	Canche	terre	10.07		4	1.54		121.136	32	
	1882		105	Canche	terre	20.40		3	4.90		121.32	32	
	1882		106	Canche	terre	17.00	3.77.09	2	6.12	183.33	110.121	32	
	1882		107	Canche	terre	24.22	14.13	1	11.62	3.12	121.32	32	
	1882		108	Canche	terre	28.21		2	20.19		121.32	32	
	1882		109	Canche	terre	19.49		4	2.92		101.32	32	
	1882		110	Canche	terre	14.07		4	2.70		121.32	32	
	1882		111	Canche	terre	30.69	361.78	4	4.60	178.21	121.32	32	
	1882		112	Canche	terre	4.00	13.16	2	1.00		101.32	32	
	1882		113	Canche	terre	8.95		3	1.02		101.32	32	
	1882		114	Canche	terre	1.00		1	1.00		101.32	32	

Annexe 10 – Acte de mariage de Célestin Bouillard et Catherine Gête

En mil huit cent cinquante six nous le vingt deux mois de
 Mai, à neuf heures du matin, par devant nous Leges Jures, Juges
 et officiers de l'état civil de la commune de Noire, Canton et ressort de
 l'arrondissement de Noire, sont comparus Etienne
 Bouillard, cultivateur, agé de trente deux ans, né à Noire, le quinze
 jour mil huit cent quarante six, ainsi que nous avons pu le constater
 sur le registre des actes de naissance de cette année, domicilié en cette commune
 marié, père de deux enfants son Claude Bouillard, cultivateur,
 âgé de six ans, et Marie Thérèse Pégnard
 registres des actes de décès de cette année, et Marie Thérèse Pégnard
 décédée en cette commune, le dix neuf février mil huit cent cinquante
 sept, d'après constatation faite sur le registre de décès de cette année,
 d'un part, et Catherine Gête, sans profession, agée
 de vingt neuf ans, née à Noire, le quatre août mil huit
 cent quarante sept, domiciliée en cette commune, en son
 fille des conjoints feu. François Gête, cultivateur, agé de
 deux ans et demi comme René, sans profession, agé de
 cinquante sept, les deux domiciliés à Noire, à ce présent et
 conséquents, d'autre part, les quels nous avons vérifiés le précédent à
 la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications
 ont été faites dans cette commune, devant la principale porte
 d'entrée de la maison communale, les dimanches quatre et onze
 du présent mois de Mai, chaque fois à onze heures du matin,
 ainsi qu'il résulte du registre des publications dont l'original
 a été mis sous nos yeux. A l'opposé de leur esprit les parties
 ont prouvé l'absence de tout obstacle de la future épouse.
 Les futurs époux, ainsi que les personnes ici présentes pour
 assister au mariage, ont déclaré par nous, en présence de
 la loi du dix juillet mil huit cent cinquante, nous ont
 déclaré qu'ils ont consenti librement et sans contrainte au mariage.
 Aucune opposition ou nous ayant été signifiée, nous, officier
 de l'état civil, avons donné lecture aux parties du présent et dans

mentionnés, et des dispositions du Code civil, en l'article 17 du
 titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux.
 Après quoi, nous avons demandé au futur époux et à la future
 épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme.
 Chacun ayant répondu affirmativement et, officiellement, nous
 avons prononcé au nom de la loi que Célestin Bouillard et
 Catherine Gête sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement
 et en présence de Célestin Bouillard, menuisier, agé de trente trois
 ans, domicilié à Danjoutin, et son Claude Bouillard, menuisier,
 agé de cinquante six ans, domicilié à Noire, les deux
 cousins germains du nouvel époux, Célestin Gête, cultivateur,
 agé de cinquante six ans, domicilié à Noire; oncle de la nouvelle
 épouse et de Nicolas Gête, cultivateur, agé de vingt trois ans,
 domicilié à Noire, frère de la nouvelle épouse, et nous en avons
 dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux parties
 et aux témoins, et qui nous avons signé avec eux.

Gête Bouillard Le Noire
 Gête Bouillard Gête Gête
 Gête Monneron/Noireux Gête

Du 23 Août 1867. Ajudication.

Le Juri Breton a été à deux heures après midi
à Belfort & en présence des témoins ci-après nommés
tous désignés.

Ont comparu:

1^{er} M^r François Waudoux officieraire
maréchal fermier demeurant à Noval.

" Agissant tout en son nom personnel que
" comme notaire.

1^{er} De M^r Etienne Waudoux frère successeur
" de M^r Waudoux à Noval (Basse) avoué au
" de la procuretion qui il lui a donné par acte passé
" en minute devant M^r Fiquier notaire
" sous le sceau de son étude le 1^{er} Juin 1867.

2^{es} De M^r Charles Etienne Kenty notaire &
" de Dame Odile Waudoux épouse demeurant
" à Strasbourg rue Hoenrich N^o 10, avoués de la
" procuretion qui il lui ont donnée la dite dame sous
" l'autorisation de son mari par acte passé devant M^r
" Renasse notaire à Strasbourg le 1^{er} Juin 1867
" tout au moins quinze jours par le
" Président du Tribunal civil de Strasbourg.

3^{es} De M^r Josephine Waudoux sœur de
" M^r François Joseph Waudoux propriétaire demeurant
" à Lille rue André N^o 2, avoués de la
" procuretion qui il lui ont donnée la dite dame sous
" l'autorisation par acte passé devant M^r Cocher &
" son collègue notaires à Lille le 1^{er} Juin 1867
" enregistré & légalisé pour cause de mariage
" du Président par l'un des juges suppléant en
" Tribunal civil de Lille.

4^e De M^r Auguste Waudoux officier maréchal
" fermier demeurant à Lorient, rue de Paris
" N^o 114 & précédemment à Noval aux termes
" de la procuretion qui il lui a donnée par acte
" passé devant M^r Brejon notaire à Paris le

N^o 18610.

Fait à Paris le 23 Août 1867.
Fait Extraits.

Remplir rôle

Annexe 13 – Acte de vente sous seing privé de Célestin Bouillard

<p>N^o de l'acte N^o 93 Dep. vol. 91-20 7-27</p>	<p>3 Enregistré un acte s. s. p. du 3 Aout 1867 en 120^{rs} sans rance par M^r Justin Bouillard époux de Marie Genevieve cultivateur à Noval Mars à Célestin Bouillard cultivateur à Noval. Deux champs situés à Bars lui dit en la saucé terminés de Meroux à Ma attribués suivant part ag. s. s. p. du 9 Mars 1860 enregistré le 7 Juin suivant, pour cent cinquante francs par 150. Pour tout franc 80</p>	<p>880</p>
--	---	------------

Annexe 14 – Baptême et Sépulture de Joséphine Bouillard

Josephine
Bouillard
5 jours
 Anno Domini millesimo octingentesimo quadragésimo octavo,
 die vigesima tertia octobris, mortua est Josephina Bouillard
 filia septima Joannis Claudii Bouillard agricultor in Avoval,
 et Mariae Theresiae Sanguet, quinq[ue] dies nata, et
 die sequenti sepulta est in cimiterio parochiali
 Cretensanensi presentibus pluribus fidelibus.
J. Fillet

18
Josephine
Bouillard
19 oct. 1846 - M^{re} Sanguet
 Anno Domini millesimo octingentesimo quadragésimo
 octavo, die decima nona mensis octobris, solemniter
 baptizata est Josephina filia Joannis Claudii Bouillard
 agricultor et Mariae Sanguet conjugum in Avoval amensium
 Moxa conveniantium. hora hora meridie nati.
 Susceptore fuerit Jacobus Cordier ex Botanis J. M^{re} Sanguet
 Bouillard ex Sacerdote amensium Bernoent ~~Sanguet~~
 subrogatus Cordier matrona illi terra de la requinta
J. Sanguet

Annexe 15 – Extraits de succession de Jacques Emile Bouillard

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

N° 118.
(Septembre 1921)

DÉPARTEMENT
d.....
BUREAU
d.....

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.
Coût : 5 centimes (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

SUCCESSION de M. Bouillard Emile

Le soussigné Alphonse Bouillard, cultivateur
(Nom, prénom et domicile du déclarant.)
demeurant à Morval

agissant en qualité de héritier
(Héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.)

déclare que M. Bouillard Emile
(Nom et prénom du défunt.)

agé de 73 ans, de nationalité
(Si le défunt n'est pas français.)

exercant la profession de cultivateur
domicilié à Morval
est décédé à Morval
le 24 décembre 1920 laissant

Table des décès : vol. 33 folio 14 n° 133.
Compte au répertoire général { du de cujus : vol. 7 n° 29.
de son con, oint vol. n°

COMPTÉ des successibles au répertoire général.

Vol.	Cant.
7	521 fr
7	532 fr
7	520 fr
7	518 fr
7	515 fr

Énoncer les noms, prénoms, domiciles et degré de parenté avec le défunt des héritiers et légataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérédité : 1° biens dépendant de la communauté, s'il en existe une; 2° biens appartenant en propre à l'auteur de la succession.

Les revenus et intérêts à après avoir conjointement et indivisément pour le tout ou chacun séparément pour les propriétés suivantes :

1° M. Justine Mercier marchand de vins à Morvillers
2° M. Jules Mercier cultivateur à Bohmer
3° Madame Marie Mercier épouse de M. Louis Pelissier
mariés demeurant ensemble à Bousigne
4° Madame Marthe Mercier épouse de M. Louis Herault
cultivateur demeurant ensemble à Bulette
5° Madame Louis Mercier épouse de M. Joseph Lottet
cultivateur demeurant ensemble à Morvillers

Sous les 1° conjointement et indivisément pour 10/20^e
ou chacun séparément pour 2/20^e par représentation de
Madame Justine Bouillard les veuve veuve épouse de M.
Xavier Mercier et leur germain de de cujus

II. Et conjointement et indivisément pour les 10 autres
vingtièmes ou chacun séparément pour 1/20^e.

Annexe 16 – Acte de décès de Jacques Emile BOUILLARD

<p>N^o 3 Bouillard Jacques Emile Décédé le 24 Décembre 1936</p>	<p>Le vingt quatre Décembre mit neuf heures vingt-trois heures quarante cinq, est décédé en son domicile, Bouillard Jacques Emile, cultivateur en cette commune, le sexe mâle, âgé de huit cent cinquante-trois, cultivateur, fils de Bouill Jean Claude et Marie Thérèse Peugeot, son épouse, célibataire, cultivateur. Vers le vingt cinq Décembre mit neuf heures vingt-six, à sept heures, sur la déclaration de Bouillard Alphonse Emile, quarante-trois ans cultivateur, né au département de la Seine en cette commune, qui, l'acte fait, a signé avec nous, Jete Alphonse, Maire de Noval. Gote Requiescant trois ans de Déca, clos et arrêté le vingt et un Décembre mit neuf heures vingt-six L. Maire Gote</p>	<p>COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE D'ÉTAT-CIVIL La Maire Stéphane GUYON Fait à Noval, Noval le 23/3/33</p> 
---	--	---

Annexe 17 – Fiche militaire d'Emile Alphonse Joseph BOUILLARD

Nom : **Bouillard**
 Prénoms : **Alphonse Emile Joseph** Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : **114**
 Classe de mobilisation : **1879**
21.53

ÉTAT CIVIL.
 Né le **9 Mars 1886**, à **Noval**, canton de **Refort**, département du **Haut Rhin**, résidant à **Noval**, canton de **Refort**, département du **Haut Rhin**, profession de **Cultivateur**
 fils de **de feu Alphonse** et de **de feu Yvonne Catherine**, domiciliés à **Noval**, canton de **Refort**, département du **Haut Rhin**

N° **114** de tirage dans le canton de **Refort**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Pour l'application art. 1, ainsi qu'il résulte de

Compris dans la **2** partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 H. Régiment d'Artillerie le **14 novembre 1901**
 2^e Compagnie d'Artillerie le **14 novembre 1901**, passé dans la **1^{re} Compagnie** le **20 septembre 1902** comme **dispensé** (art. 1, ainsi qu'il résulte de la **Carte de Bonne Conduite** accordée au **47^e Régiment d'Artillerie** le **15 NOV 1928**)
Classé sans affectation au Recrut. le **15 NOV 1928**

Dans l'armée active. Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (7).

Dans l'armée active. **4^e Régiment d'Artillerie**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Régiment d'Artillerie de Besançon**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **4^e rég^t d'Artillerie**
Sans affectation

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE DÉPART.

Dates.	Communes.	Substitutions de registre.
		17

Passé dans la **disponibilité** de l'armée active le **20 septembre 1902**
 Rappelé à l'activité par suite de **Mobilisation générale** (Art. 1^{er} de la Loi du 10 Août 1914) affecté au Corps le **1^{er} août 1914**
 au **47^e Régiment d'Artillerie** au **47^e Régiment d'Artillerie**
 Date de mise en congé de **convalescence** le **27 Février 1914**
 Echelon N° **4** **788**
 Dépôt démobilisateur **4^e P. F. C.**
 Localité d'envoi au congé (suspension) **Noval (Haut Rhin)**
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans **le 4^e Régiment d'Artillerie** du **27 1914** au **20 octobre 1907**
 A accompli une 2^e période d'exercices dans **le 4^e Régiment d'Artillerie** du **1^{er} août 1914** au **27 Février 1914**
 Passé dans l'armée territoriale le **1^{er} août 1914**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Numéro au contrôle spécial du recrutement. **172**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **Campagne d'Allemagne du 2 août 1914 aux combats**

EPOQUE à LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
20 septembre 1902	1904	1914	1914

A accompli une période d'exercices dans _____ da _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le **10 novembre 1929**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au départ.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Annexe 18 – Election d'Emile Alphonse Bouillard

TERRITOIRE DE BELFORT CANTON COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCOISE

PROCÈS-VERBAL de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et d'Adjoint

NOTA - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au secrétariat de la Mairie.

L'an mil neuf cent huit, le 11 du mois de Mai à 1 heure du soir, les membres du Conseil municipal de la commune de Belfort proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du Du dimanche, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le (1) mairie conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux : (2)

1. <u>Bouillard Alphonse</u>	15.
2. <u>Beigier Victor</u>	16.
3. <u>Barret Victor</u>	17.
4. <u>Coussaint Henri</u>	18.
5. <u>Coussaint Edouard</u>	19.
6. <u>Mouhat Joseph</u>	20.
7. <u>Bouillard Edouard</u>	21.
8. <u>Maudru Auguste</u>	22.
9. <u>Moullousseaux Joseph</u>	23.
10.	24.
11.	25.
12.	26.
13.	27.
14.	

1 Maire ou adjoint, ou Conseiller municipal élu de Maire.

2 Classer les Conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau. Cet ordre est déterminé de la manière suivante : 1° Si tous les conseillers élus au scrutin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus ; 2° Si un second tour de scrutin a été nécessaire, les Conseillers élus au premier tour sont inscrits d'abord ; ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les Conseillers élus au premier tour.

3 Indiquer si les Conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

4 Ou Adjoint, ou Conseiller municipal élu de Maire.

5 S'il s'agit seulement de l'élection l'un Adjoint, la présidence appartient au Maire, et cette phrase doit être effacée.

6 S'il y a lieu de procéder à l'élection d'un Maire et d'un ou de plusieurs adjoints, la présidence du Conseil appartient au doyen d'âge pour l'élection du Maire et au Maire élu pour celles des adjoints.

7 Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se lie d'après le nombre pair immédiatement inférieur. Ainsi s'il y a 11 voix exprimées, la majorité absolue est 6.

8 Mettre le nombre de voix en ...

9 Mettre le nombre de voix en ...

10 Offrir en entier l'une des deux ... selon que le scrutin aura ou non un résultat valable.

11 Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé.

12 Nombre de Conseillers en exercice.

13 Nombre de Conseillers qui assistent à la délibération.

Absents MM. (3) Bouquet Emile

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bouillard Alphonse Maire (4) qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. Bouillard, Beigier, Barret, Maudru, Mouhat, Coussaint, et Coussaint Edouard dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. Mouhat Joseph, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence (5).

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Coussaint Edouard.

ÉLECTION DU MAIRE
1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	11
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue (6)	5

Ont obtenu :
 M. Bouillard Alphonse voix (9)
 M. voix ()
 M. voix ()
 M. voix ()

M. (9) Bouillard Alphonse, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et immédiatement installé en cette qualité par le doyen d'âge ou aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, le Président du Conseil a déclaré qu'il n'y avait lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT 12 OCT 1908

Annexe 20 – Acte de décès de Marie Philomène Bouillard

No 8.
 Décès de
 Marie Philomène
 Bouillard.

Se dirige septembre mil neuf cent dix-neuf à trois heures, est décédée Marie Philomène Bouillard, domiciliée à

AM 92139

Méroux, née à Meusel Tranchère de Rappart, le huit juillet mil neuf cent quatre vingt deux, Relais, épouse de Gustave Joseph Besançon, fille de Célestin Stanislas et de Catherine Gite.

Dressé le douze septembre mil neuf cent dix-neuf cinq à vingt heures sur la déclaration de Julien Besançon, cousin âgé de quarante six ans, fils de la défunte, qui lecture faite a signé avec nous François Guym, Maire de la commune.

Le Maire
 90
 Stéphane GUYOD

COMMUNE DE MEROUX-MOVAL

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 AU REGISTRE D'ÉTAT-CIVIL
 A Meusel Tranchère
 le 02 MAR 2023

Annexe 21 – Acte de décès d'Henriette Besançon

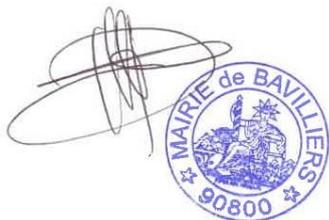
N° 083

BESANCON
 Henriette
 Philomène

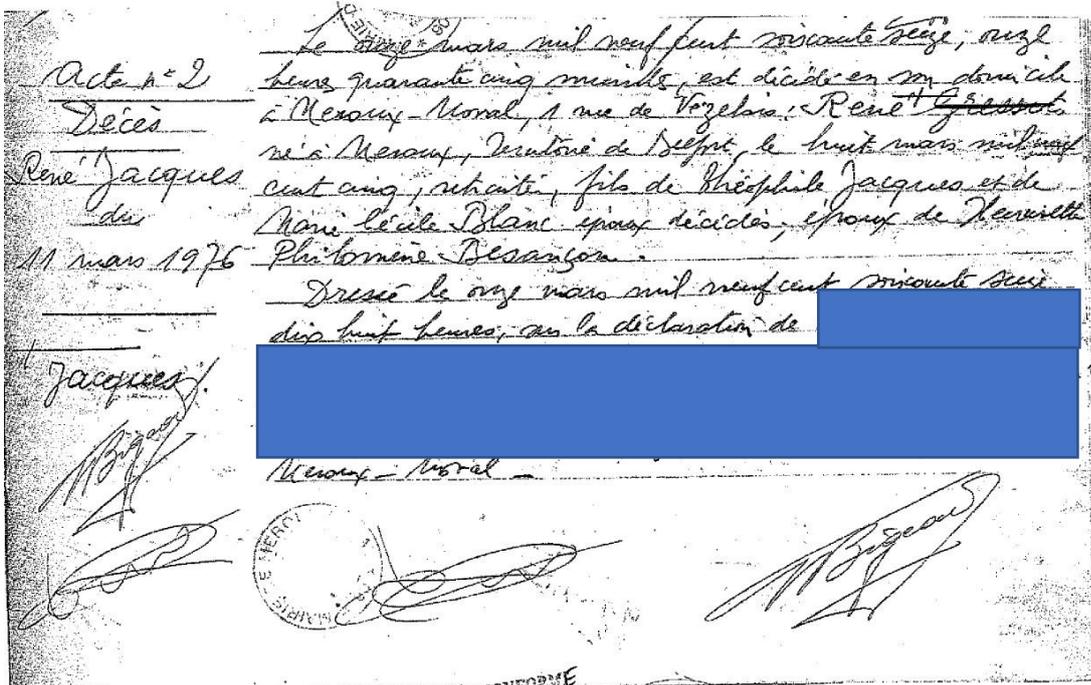
Décédée
 Le 11 mai 1992

Le onze mai mil neuf cent quatre vingt douze, à neuf heures quinze minutes, à BAVILLIERS (Tre de Belfort) rue Alfred ENGEL, BESANCON Henriette Philomène, retraitée, née à MEROUX (Tre de Belfort) le 04 avril 1906, domiciliée à MEROUX (Tre de Belfort) 5 rue de l'Ouvrage, Fille de BESANCON Gustave et de BOUILLARD Marie Philomène, décédés, Veuve de JACQUES René. Dressé le 12 mai 1992 à 14 heures sur la déclaration de Jean-Marc BENOIT, 48 ans, Directeur à la Maison de Retraite "Le Chênois" à BAVILLIERS (Tre de Belfort) qui, lecture et vérification faites a signé avec Nous, Daniel LANQUETIN, Maire de Bavilliers, Officier de l'Etat Civil délégué.

Copie intégrale certifiée conforme
 selon le procédé de traitement informatisé
 Fait à Bavilliers (TERRITOIRE DE BELFORT), le 20
 février 2023
 L'officier d'état civil



Annexe 22 – Acte de décès de René (anonymisé)



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 AU REGISTRE D'ÉTAT CIVIL
 A Meroux-Moival,
 le 07 MAR 2023
 Le Maire
 Stéphane GUYOD

Annexe 23 – Acte de décès de Marie Sidonie Besançon

DÉCÈS - N° 770 - de Marie Sidonie BESANÇON -

*** Le vingt trois novembre deux mil un à huit heures dix minutes est décédée, Avenue de *
 la Miotte : Marie Sidonie BESANÇON, née à MEROUX (Territoire-de-Belfort), le 26 avril
 1911, retraitée, domiciliée à MEROUX (Territoire-de-Belfort), 1, rue de Vézelois ; fille de **
 Gustave Joseph BESANÇON et de Marie Philomène BOUILLARD, décédés. Veuve de ***
 Alphonse René FAURE.*****
 *** Dressé le 23 novembre 2001 à 15 heures 44 minutes sur la déclaration de Jean-François
 VERRIER, 32 ans, employé à l'Entreprise de Pompes Funèbres Chardon, domicilié à *****
 ETUPES (Doubs), qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Michel *****
 RENAUD, Attaché territorial, Officier de l'Etat Civil délégué.*****

Suivent les signatures

Mentions Marginales

Néant

Pour copie conforme.

à BELFORT
 le 8 mars 2023
 L'Officier de l'Etat Civil

Annexe 24 – Acte de décès de Julien Besançon (anonymisé)

Le quatre juin mil neuf cent quatre-vingt quatorze à onze heures, est décédé en son domicile, Tulon, Gustave, Marcel BESANÇON, domicilié à MEROUX-MOVAL (Territoire de Belfort), 4 ans du vivant

AH 07048



né à MEROUX le 11 Septembre 1919, retraité, fils de Gustave, Joseph BESANÇON et de Philomène BOVILLARD, décédés
ACTE N°3
DÉCÈS
Eux de Alim, Marie, Augustin GUFNAL
rien, Gustave, Dami le 06 juin 1994 à 16 heures
mil BESANÇON 30 minutes, sur la déclaration de
04 juin 1994

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE D'ÉTAT-CIVIL

A MEROUX-MOVAL
le 07 MAR 2023

Le Maire
Stéphane GLUYOD



Annexe 25 – Acte de décès d’Aline Guéna1

Transcription de décès n° 2 / 1
 Aline Marie Augustine
 GUENAL

Transcription de l'acte de décès de Aline Marie Augustine
 GUENAL dressé le quatorze janvier deux mille treize à Belfort
 (TERRITOIRE DE BELFORT)

Le onze janvier deux mille treize, à vingt trois heures quarante
 cinq minutes, est décédée à Belfort (TERRITOIRE DE
 BELFORT), 14 rue de Mulhouse, Aline Marie Augustine
 GUENAL, née à Meroux (TERRITOIRE DE BELFORT), le dix
 novembre mil neuf cent vingt et un, retraitée, domiciliée à
 Meroux (TERRITOIRE DE BELFORT), 4 rue du lavoir, fille de
 Alphonse Victor GUENAL, et de Marie MALOJUVET, décédés,
 veuve de Julien Gustave Marcel BESANCON

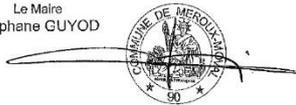
Dressé le quatorze janvier deux mille treize à dix heures dix
 neuf minutes, sur la déclaration de Geoffrey CHARDON, âgé
 de 20 ans, assistant funéraire, domicilié à Recouvrance
 (TERRITOIRE DE BELFORT), 3 rue du moulin, qui lecture faite
 et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Virginie POURET,
 Adjoint administratif, Officier de l'Etat Civil délégué.

Acte transcrit par Nous, Françoise CHAGNOT, épouse FAURE,
 Maire et Officier de l'Etat Civil de la commune de Meroux, le
 vingt huit janvier deux mille treize à dix sept heures dix sept
 minutes.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 AU REGISTRE D'ETAT-CIVIL

Fait à Neuvic-Navet le 20/3/23

Le Maire
 Stéphane GUYOD



Annexe 26 – Acte de mariage d’Aline Guéna1 et Julien Besançon

N° 12
 Mariage
 Besançon
 Julien et
 Guéna1 Aline
 Marie Augustine
 mariés
 le 17 Novembre
 1945

Le dix sept Novembre, mil neuf cent quarante cinq,
 dix heures trente minutes, devant Nous ont comparu publiquement
 en la maison Commune: Julien, Marcel, Besançon, cultivateur, né
 à Meroux (Territoire de Belfort), le onze septembre, mil neuf cent dix neuf,
 vingt six ans, domicilié à Meroux, fils de Gustave Joseph Besançon,
 cultivateur, et de Philomène Douillard son épouse, sans profession, tous
 deux domiciliés à Meroux d'une part; et Aline Marie Augustine
 Guéna1, sans profession, née à Meroux le dix Novembre, mil
 neuf cent vingt et un, vingt quatre ans, domiciliée à Meroux,
 fille de Alphonse Victor Guéna1, cultivateur, et de Marie Malouvet
 son épouse, sans profession, tous deux domiciliés à Meroux, Territoire de Belfort
 d'autre part. Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait
 de contrat de mariage. Julien, Marcel Besançon et Aline Marie
 Augustine Guéna1 ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre
 pour époux, et Nous avons prononcé au nom de la Loi, qu'ils
 sont unis par le mariage, en présence de Marcel Besançon, et
 Alphonse Jacques, tous deux cultivateurs à Meroux, témoins majeurs
 qui lecture faite ont signé avec les époux et Nous Emile Jordan
 Maire de Meroux.

Emile Jordan
 Julien Besançon
 Aline Guéna1